

manière que celle avec l'autour; elle a aussi les mêmes inconvénients, et pour en assurer le succès, il faut se contenter de voler les jeunes perdrix dont le développement n'est pas encore parvenu au point qu'elles puissent voler avec autant de vitesse que les vieilles.

On peut employer pour le vol du faisan, soit des faucons, soit l'autour; on préfère même ce dernier, parce que ce gibier fréquente ordinairement des lieux boisés où l'autour rend de meilleurs services que les faucons; d'ailleurs, les faisans tenant ordinairement mieux devant les chiens que la perdrix, on parvient facilement à s'approcher d'eux, de sorte que l'autour peut quelquefois les prendre dès le premier trait d'aile.

On ne peut se servir pour le vol du lièvre que des grandes espèces de faucon, savoir, le faucon blanc, le faucon d'Islande et le gerfaut, à l'exception de son tiercelet. On ne peut exercer ce vol que dans des lieux découverts et étant monté à cheval. Dès que les chiens ont arrêté le lièvre, on jette un ou deux faucons qui, à force de l'attaquer à plusieurs reprises, parviennent à la longue, soit à tuer le lièvre, soit à le faire tomber en l'étourdissant, soit à retarder sa course en le blessant ou en le fatiguant simplement de manière que les chiens peuvent le prendre aisément. Le vol du lapin se fait absolument de la même manière et quelquefois on y emploie également l'autour.

Pour le vol de rivière, on se sert ordinairement de faucons niais que l'on jette amont pour soutenir les chiens qui vont à la quête du gibier. Cette chasse cependant que l'on ne peut exercer que sur les bords des eaux, est accompagnée d'innombrables inconvénients provenant de la nature du terrain; aussi n'est-elle guère en usage aujourd'hui. Il en est de même du vol de l'outarde et de celui de la grue, ces oiseaux ne fréquentant que rarement ou jamais l'Europe occidentale.

Il suffira d'avoir donné la description des principaux vols pour se faire une idée de toutes les autres voleries que l'on peut exercer, particulièrement de celle des oiseaux de petite taille, telles que la caille, le râle de genêt, l'alouette etc. D'ailleurs ces vols ne s'exercent que rarement et les fauconniers n'y allaient ordinairement les oiseaux que pour s'amuser lorsqu'ils n'ont rien de mieux à faire. Nous nous bornons donc à observer par rapport à ces vols que, si on les exerce avec des faucons et qu'ils sont de longue durée, comme par exemple le vol de l'alouette avec l'émerillon, il faut donner à l'oiseau bonne gorge quand il a pris le gibier et qu'on ne peut par conséquent le faire voler qu'une seule fois par jour; si, au contraire, on chasse avec l'épervier, on peut prendre, en un jour, avec le même oiseau, suivant les circonstances, un nombre plus ou moins considérable de pièces de gibier.

NOTICES HISTORIQUES SUR LA CHASSE AU VOL.

DE L'ORIGINE DE LA FAUCONNERIE.

En consultant les nombreux écrits qui font mention de l'origine et des progrès de la fauconnerie, on trouve qu'on a émis à ce sujet des opinions assez contradictoires et que l'on s'est plus particulièrement attaché à discuter la question si cet art a été connu ou non des anciens Grecs et des anciens Romains. Un noble anglais, Jean de Salisbury, évêque de Carnot, mort en 1189, fut un des premiers qui aient agité cette question, quoique d'une manière indirecte et dans un ouvrage où ordinairement ces sortes de sujets ne se traitent pas ¹⁾. Il attribua l'invention de la fauconnerie aux juifs et semble admettre que c'est Ulysse qui le premier apporta, après la destruction de Troie, des oiseaux de chasse en Grèce; opinion que plusieurs écrivains après lui n'ont pas hésité d'adopter. D'autres savants tels que Gessner ²⁾, Belon ³⁾ et Valla ⁴⁾, soutiennent au contraire que les anciens ont complètement ignoré l'art de la fauconnerie, sans cependant exposer les motifs qui les ont portés à admettre cette supposition. Biondo ⁵⁾ va jusqu'à dire que cet art n'a été connu d'aucun peuple avant le treizième siècle. Pierre de Crescence ⁶⁾ en attribue l'invention à un auteur de fauconnerie inconnu du moyen âge, qui a écrit sous le pseudonyme de Roi Daucus, que Pierre de Crescence prit pour son véritable

nom. Gyrardo ⁷⁾, Bochart ⁸⁾, Beckmann ⁹⁾ et beaucoup d'autres, ont encore émis des opinions plus ou moins divergentes entre elles, mais ils s'accordent à dire, que cet art, quoique connu des Grecs et des Romains, n'était alors, en Europe comme en Asie, que dans son enfance. G. Cuvier ¹⁰⁾ voit, comme ces derniers auteurs, dans les chasses des oiseleurs de l'ancienne Thrace, « une première idée, mais bien grossière de l'art de la fauconnerie; » s'appuyant sur le témoignage de Ctésie, il observe avec justesse que « cet art est né dans les plaines de l'Asie; » mais il commet une erreur étrange en disant « qu'il paraît que se sont les croisés qui ont apporté cet art en Europe ¹¹⁾. » Grimm veut que la fauconnerie appartienne au nombre des exercices que les peuples primitifs du centre de l'Europe avaient en commun avec ceux de l'Asie, et qu'il leur fut déjà connu avant qu'ils aient paru sur le théâtre de l'histoire ¹²⁾. Selon M. de Hammer ¹³⁾, la fauconnerie aurait d'abord fleuri chez les Turcs, et les Grecs ainsi que les Arabes l'auraient empruntée des habitants de la Perse où les Turcs l'avaient apportée. Il serait trop long de rapporter tout ce qu'ont écrit sur l'origine de la fauconnerie la légion d'auteurs qui ont traité cette matière: se contentant le plus souvent du rôle de simples compilateurs, ne sachant concilier les opinions divergentes de leurs prédécesseurs ou interprétant d'une manière er-

1) Cet ouvrage porte pour titre: Politorum sive de regis cardinalium et vestigio philosophorum; il est imprimé dans la *Bibliotheca veterum patrum*, Angliæ, 86, 1775, vol. XIII. C'est le 4^{me} chapitre du premier livre, page 246, lib. A et G, qui contient les indications sur l'histoire de la fauconnerie. Ce chapitre est intitulé: De venatione et animalibus et speciebus que et exercitiis factis et illis. — 2) De avibus artem, p. 12 et 13. — 3) L'hist. de la nat. des oiseaux, p. 68. — 4) Opus, Basil. 84, 1543, p. 433. — 5) De Roma triumphante, Basil. 1550, lib. X. — 6) Agricolæ, Venetiæ, 1542, 8^o, lib. 15, cap. 1.

7) Lib. Gyrardi Opus, Leyden, 1626, 84, p. 370. Biagiopus VI de venatione aviparum etc.; en pag. 227 à 400 du 2^{me} tome de l'ouvrage intitulé: *Lingua, sive Fæ artem liberorum*, hoc est thesaurus criticus à J. G. Gessner, Frobenium, 8^o, 1694. — 8) Hieronymus, sive tertius, Logi. Bat. 1692, 84, tom. II, lib. II, cap. 19, p. 270 à 272. — 9) Beyträge zur Geschichte des Ferkelers, Leipzig, 1783, vol. II, p. 137 et suiv. — 10) Hist. nat. de Plin., édit. d'Ajasson de Grandagen, tome VII, p. 324. — 11) Voir aussi son *Essai sur les sciences naturelles*, tome I, p. 405 et II, p. 72. — 12) *Geschichte der deutschen Sprache*, Leipzig, Weidmann, 1649, p. 40 et 47. — 13) *Folketælle*, p. 312.

ronée certains passages d'auteurs classiques, plusieurs d'entre eux se sont tout à fait écartés de la vérité et ont débité des contes dont il ne faut chercher l'origine que dans leur imagination 1).

La confusion qui règne à ce sujet dans les auteurs nous oblige d'examiner, avant d'écrire l'histoire de la fauconnerie, les passages des anciens auteurs que l'on a, suivant notre manière de voir, cités à tort comme se rapportant à l'art dont nous parlons.

Nous commençons par les vers du prophète Baruch, lesquels ont donné lieu à la supposition que les anciens juifs aient connu et exercé cet art. Ces vers 2) portent ce qui suit: «Où sont les princes qui dominent sur les animaux sauvages de la terre, qui se jouent avec les oiseaux du ciel? Ils ont disparu, ils ont descendu dans la tombe et d'autres ont pris leur place.» — Il sera inutile de commenter ce passage, où il n'est parlé que de la chasse en général, exercice favori des anciens princes, dont Nimrod nous offre un exemple connu de tout le monde, et que Baruch paraît avoir eu en vue en parlant de l'instabilité de leur pouvoir.

L'Odyssée a également fourni à plusieurs auteurs un passage qu'ils ont cru devoir rapporter à la fauconnerie. Homère 3), pour faire ressortir la fureur avec laquelle Ulysse et Télémaque se jettent sur les amants de Pénélope, compare ces premiers «à des oiseaux de proie, aux ongles aigus et au bec crochu, qui, descendant des montagnes, s'abattent sur les oiseaux, tandis que ceux-ci, chassés des nuages, se précipitent dans la plaine, où, dans l'impossibilité de s'enfuir ou de se défendre, ils se trouvent poursuivis, frappés et tués.» Homère y ajoute «et les hommes se réjouissent de la prise.» — En méditant ce passage, il nous est évident qu'il ne s'agit ici que du spectacle qu'offrent à l'homme les attaques des oiseaux de proie sur les oiseaux dont ils se nourrissent, et non pas de la chasse au vol 4).

Il est question, dans plusieurs auteurs classiques, d'une espèce de chasse avec des oiseaux de proie, exercée par certains habitants de la Thrace, et que la plupart des écrivains ont cru devoir expliquer comme ayant rapport à la chasse au vol. Le premier auteur qui en parle est Aristote 5). Il s'exprime dans ces termes: «Dans cette partie de la Thrace, nommée autrefois Cédropolis, il se fait auprès des marais une chasse aux oiseaux, en commun entre l'homme et l'épervier. Les hommes battent avec des perches les roseaux et les arbres, et font partir les petits oiseaux. Les éperviers se montrent en l'air et les poursuivent; la crainte les force à rabattre vers la terre, où les hommes les frappent de leurs perches et les tuent. Le gibier pris se partage; on en jette une partie aux éperviers qui le prennent.» L'auteur inconnu de l'ouvrage intitulé «de mirabilibus auscultatis 6)» en reproduisant ce passage, y ajoute que les enfants qui s'occupent de cette chasse, font venir les éperviers en les appelant par leur nom, et que ceux-ci, ayant pris des oiseaux, en jettent quelques uns aux enfants; enfin, il nomme la ville où se faisait cette chasse, Amphipolis au lieu de Cédropolis. Antigonus Carystius 7), Plin 8), Élien 9), Phile 10), Eustathius 11), et d'autres répètent ce passage

d'après les auteurs que nous venons de citer; mais Élien dit que les oiseaux se prenaient au moyen de filets, et Phile nomme l'épervier «kirkos» au lieu «d'hierax.» — On ne saurait nier que le récit qu'on vient de lire, tient trop du merveilleux pour qu'on y ajoute une foi entière; du reste, cette espèce de chasse aux petits oiseaux ne mérite pas le moins du monde d'être comparée à la chasse au vol, et ceux qui l'exerçaient, loin de savoir affaiver les oiseaux de proie pour la chasse, ne faisaient que profiter de leur présence habituelle dans certains lieux, afin de prendre avec plus de facilité les petits oiseaux, terrifiés par la vue de leurs ennemis.

On a encore cité comme ayant rapport à la fauconnerie certains passages de Martial et d'Oppien. Le premier nous a laissé une épigramme 12) où il dit en parlant de l'épervier: «il était le ravisseur des oiseaux; aujourd'hui il est serveur de l'oiseleur; lui-même trompe les oiseaux et s'afflige que ce n'est pas pour lui qu'ils ont été pris.» Oppien 13) dit, en décrivant les délices qu'offre l'occupation des oiseaux: «qu'ils n'ont besoin pour leur chasse, ni de l'épée, ni d'autres instruments de fer, et que c'est au contraire de l'épervier qu'ils se font accompagner lorsqu'ils se rendent dans la forêt, apportant avec eux des filets, de la glue et des flèches.» — Quant à nous, nous croyons qu'ici il ne s'agit pas non plus de la chasse au vol, mais tout bonnement d'un épervier dressé à planer au dessus du bois où les oiseaux ont établi leurs filets ou des gluans. Cette espèce de chasse aux petits oiseaux s'exerçait encore en Italie au dix-septième siècle 14); souvent même on se servait simplement d'un oiseau artificiel que l'on jetait en l'air, afin d'empêcher que les petits oiseaux qui étaient l'objet de la chasse, ne s'envolassent, pratique que nous avons nous mêmes vu exercer en Saxe, il y a une trentaine d'années.

Nous nous abstenons de commenter plusieurs autres passages de certains auteurs classiques, que l'on a cités comme faisant mention de la chasse au vol, mais dont les expressions n'y ont pas le moindre rapport. Tels sont par exemple Apulée 15), Porphyre 16) et Cassiodore 17); du reste, ces deux derniers auraient pu avoir des notions de la chasse au vol, Porphyre ayant vécu jusqu'au commencement du quatrième et Cassiodore au cinquième siècle.

Après avoir discuté les passages des anciens auteurs, que l'on a mal à propos rapportés à la chasse au vol, nous allons établir l'histoire de l'origine de la fauconnerie d'après des données plus précises que celles dont nous venons de faire mention.

Les données les plus anciennes que l'on possède sous ce rapport sont tirées d'un livre japonais intitulé «Extrait d'écrits anciens et modernes relatifs à la fauconnerie 18).» On y parle d'une grande chasse au vol, faite par Wen-Wang, roi du pays Tsu, dans la contrée de Jun-méng, située dans la Chine au nord du lac Tong-ting dans la province actuelle d'Hunan. Or, ce roi ayant régné, comme il est prouvé par des recherches très exactes, de

1) *Voyez dans notre notice de tout bonnement: «Il se trouve aux limites d'Élyse à son retour qu'il fit de la guerre de Troie, qu'il rapporta en Grèce des espèces d'ours. On nous permettra remarquer que les Troyens ont des premiers connu la Fauconnerie. Alexandre fut obligé de s'écarter des propriétés et surtout des espèces, qu'il fit assembler tous les chasseurs et fauconniers de toutes parts, et commanda à Aristote d'en écrire.»* Voir la Fauconnerie, 2^e partie, chap. XXVI, p. 326. — On lit dans les Annuaire de la chasse, Amstel. et Leipzig, 1743, 2^e vol. I, p. 129, le passage suivant: «Élien et Jules Frontin ont été les premiers qui ont réduit en art la Fauconnerie!» — 2) Le livre de Baruch, versets 10 à 19, voir le Sinto-Bido traduit par les professeurs de Götting, Götting 1855, 2^e tome III, p. 174. — 3) Odyssée, chant XXII, vers 292 à 305. — 4) Deum, dans son Lexicon Americano, ad voc. ois. ponde

encore pour l'épervier que ce passage se rapporte à la chasse au vol, mais cette opinion a été déjà combattue par Bach dans son édition d'Élien, ainsi que par van Lee qui a donné une critique de cette édition dans Zoönomon, Zeitschrift für die Alterthumskunde, année 1820, p. 303. — 5) Hist. des animaux, liv. I, chap. 30, tome I, p. 207 de l'édition de Goussier, Paris, 1753, 4^e. — 6) Odyss. 128. — 7) Histoire naturelle, esp. 34. — 8) Hist. nat., liv. VIII, esp. 10. — 9) De nat. anim., lib. II, esp. 42. — 10) De proprietate animal., p. 82. — 11) Bekan., p. 23. — 12) Lib. XIV, 2^e 218. — 13) Cyropédie, lib. I, vers. 62 à 65. — 14) B. G. P. Olan, Encyclopédie, Rome, 1822, 24, 62. — 15) Apulée, p. 288. — 16) De abstinencia, lib. III, p. 207. — 17) Variarum, lib. I, epist. 24 et lib. VIII, epist. 31; in oper. om., Rotomaj. 1679, tom. I, p. 13 et p. 135. — 18) Note chronologique par notre auteur, la revue sinologique Bulletin, 1879, tom. I, p. 13 et p. 135. — 19) Note chronologique par notre auteur, la revue sinologique Bulletin,

puis l'an 689 jusqu'à l'an 675 avant l'ère chrétienne, il est évident que la chasse au vol a existé en Asie, depuis des temps immémoriaux. — Il paraît que cet art n'a été introduit au Japon que dans l'année 354 de notre ère, quoiqu'on ait envoyé, déjà dans l'année 247 de l'ère chrétienne, des faucons de la Corée au Japon 1).

Le premier écrivain de l'Occident qui ait parlé de la chasse au vol, est Ctésie. En donnant la description des pygmées, peuple inconnu du centre de l'Asie, du pays qu'ils habitent et de leurs mœurs, Ctésie 2) dit « qu'ils chassent le renard et le loup, non pas avec des chiens, mais avec des corbeaux, des milans 3), des cornelles et des aigles. » Cette indication relative à la chasse au vol n'est cependant que le commencement d'un passage plus étendu, lequel ne se trouve plus dans les fragments qui nous sont parvenus de Ctésie, mais qu'Élien nous a conservé. Cet auteur dit 4), que les Indiens 5) chassent le lièvre et le renard de la manière suivante. Ils ne se servent pas de chiens pour la chasse, mais ils élèvent les petits des aigles, des corbeaux et des milans, et les dressent pour la chasse. Ils prennent à cet effet un lièvre ou un renard apprivoisé, qu'ils font courir, après y avoir attaché un morceau de viande; les oiseaux étant lâchés, ils se mettent aussitôt avec toute la célérité possible à la poursuite de ces animaux, afin d'attraper l'appât qu'ils obtiennent en récompense de leur docilité. Étant dressés de cette manière, on leur fait chasser les lièvres et les renards sauvages des montagnes, qu'ils ne laissent de poursuivre dans l'espérance d'obtenir la récompense habituelle, et qu'ils apportent à leur maître après les avoir pris. On leur distribue alors, au lieu de l'appât ordinaire, les intestins des animaux qu'ils ont tués. Il est clair que la description que l'on vient de lire, se rapporte à la chasse au vol, et il en résulte que cet art a été déjà exercé, au centre de l'Asie, vers l'an 400 avant l'ère chrétienne, époque à laquelle écrivit Ctésie. Cependant, ce passage démontre en même temps que la fauconnerie était, à cette époque, tout à fait inconnue dans l'Inde et en Perse, pays qu'habitait Ctésie en qualité de médecin du roi de Perse, Artaxerxès Mnémon. Les expéditions d'Alexandre le grand ne nous ayant rien fait connaître à l'égard de la chasse au vol, on peut en conclure avec vraisemblance qu'en effet cet exercice n'a été en usage chez aucun des peuples que ce conquérant a subjugués, et que le peuple qui l'exerça alors, demeurait au nord des contrées qu'il avait conquises. La supposition que les Indiens n'aient pas connu cet exercice se trouve encore confirmée d'une manière négative par les ouvrages sanscrits, qui contiennent des descriptions de toutes sortes de chasses, notamment des chasses à la gazelle 6); mais où il n'est jamais question de la chasse au vol. Enfin, on n'a jamais vu, parmi les sculptures qui recouvrent les anciens monuments Indiens et Persans, des représentations qui aient rapport à la chasse au vol. Il en est de même des monuments Égyptiens, où l'on voit ce-

pendant représenté toutes sortes de chasses, hormis celle à l'oiseau; aussi Horapollon ne fait-il pas mention de cette chasse, quoiqu'il parle souvent du faucon comme étant un oiseau sacré chez les anciens Égyptiens. Comme on ne trouve, à l'exception des passages de Ctésie et d'Élien que nous venons de citer, pas une seule donnée relative à la chasse au vol, dans les auteurs classiques depuis les temps les plus reculés jusqu'au quatrième siècle de notre ère, il ne reste guère de doute que ni les anciens Grecs ni les anciens Romains n'ont exercé cette chasse. Ceci paraît encore s'appliquer aux peuples avec lesquels les Romains étaient en relation ou qu'ils avaient subjugués 7). D'ailleurs il est clair que les Grecs et les Romains, si avides du merveilleux, n'eussent pas manqué, s'ils avaient eu des notions de cet art, d'en traiter amplement; ils n'auraient pas parlé comme d'une chose merveilleuse de la chasse aux petits oiseaux qui s'exerçait en Thrace, et Ctésie et après lui Élien ne se seraient pas exprimés, sur la chasse au vol des peuples du centre de l'Asie, dans des termes qui prouvent que cet exercice leur était tout-à-fait inconnu.

De même que les éléments historiques au moyen desquels on pourrait préciser l'époque de l'invention de la fauconnerie se dérobent à nos recherches, de même il est souvent impossible de constater avec précision l'époque à laquelle cet art ait été introduit dans les différents pays où il s'est exercé. Quant à l'Europe, il paraît que la chasse au vol n'y fut connue qu'au commencement du quatrième siècle de notre ère, c'est à dire sous le règne de Constantin le grand; mais Firmicus, le premier auteur qui en fasse mention, se tait sur l'endroit d'où cet art est venu. On ignore donc complètement s'il fut déjà introduit, à cette époque, chez les peuples de l'Asie occidentale, avec lesquels les Grecs et les Romains avaient de fréquentes relations, ou si ce furent les Huns qui en aient répandu la connaissance et l'usage parmi les peuples, desquels les autres nations l'ont emprunté.

L'introduction de la fauconnerie chez les Perses, les Arabes et les Indiens se perd également dans les ténèbres de l'histoire. Firdoussi, qui appartient au dixième siècle de notre ère, nomme le roi Theimouratz, troisième roi de Perse, comme le premier qui chassât avec l'once et le faucon 8); mais on ignore l'époque à laquelle ce prince ait vécu, car on ne peut guère ajouter foi aux traditions transmises par Firdoussi, qui fait remonter cette époque à trois mille ans avant l'ère chrétienne, toutefois en faisant régner quelques uns des rois de la Perse pendant un espace de cent et même de mille ans. Démirî 9) et Ghitrif Hidschadsch 10) rapportent que le calife Harun Reschid a exercé cette chasse; mais il ne paraît pas que les Arabes aient connu cet art avant les conquêtes qu'ils entreprirent dans le septième siècle de l'ère chrétienne 11). Quant à l'Inde, il est probable que cet art y a été introduit par les conquérants mahométans

1) Voir le mémoire de R. Buffon, intitulé: « *Japanes Budge mit der Koriamben Ballstrecke* », p. 113, inséré dans le *Napier de R. de Siebold*. — 2) *Ctesius, Ctesii Opera Reliqua*, edit. J. C. F. Biber, Francof. ad Moen., 1724, 8°, p. 225, 11, ou dans la Bibliothèque de Plinius, LXXXI, p. 144 et suiv. — 3) *Notas de l'Asie*. — 4) De natura animalium, lib. IV, cap. 25, pag. 80, de Edition de Jacob. Jontar, 1832, 8°. — 5) *Quæstio* au peuple qui exerce cette chasse, et auquel Ctésie donne le nom de Pygmées, mais qu'Élien appelle simplement « Indiens », toutes les recherches pour décider à quelle tribu il appartient, ont été infructueuses. Consultes à ce sujet l'excellent mémoire de M. de Beauvois inséré dans les *Mémoires Académiques des sciences par J. B. Eyries et M. de Beauvois*, Paris, 1819, 8°, tome II, p. 267. Quoiqu'il en soit, ce peuple paraît avoir habité dans le mariage des tribus mongoles et en faisait peut-être lui-même partie. — 6) *Consultes* entre autres le grand poète épique Indien intitulé *Rahokharata*, ainsi que le *Kalidasa*

Baghvarana, edit. Strucher, Londres, 1832, 4°, chap. II, p. 62. On voit que ce dernier poète dans des premiers stances de notre ère (Notes encyclopédiques par le savant professeur Gildemeister). — 7) *Clair et Tacite*, par exemple, qui ont décrit les habitudes des Gaulois, des Bretons et des Germains, et qui parlent de leurs chasses, ne font pas mention de la chasse au vol. — 8) *Voir l'histoire de l'ancien Peuple d'Asie* de Schöbner de Firkow, dans *Klaproth, Tableaux historiques de l'Asie*, Paris, 1820, 4°, p. 6. — 9) *Von Kassar*, *Falkenberg*, p. VIII. — 10) *Bassama*, traduction par von Hammer, *Falkenberg*, p. 12. — 11) On trouve dans le *Coran*, livre V, vers 2, un passage traduit dans le *Bassama*, p. 1, de la manière suivante: « il nous est permis d'introduire des oiseaux de chasse que nous avons domés »; la traduction du *Coran* publiée par le professeur Ellmann cependant parle, au lieu d'*oiseaux de chasse*, simplement « *oiseaux de chasse* »; voir le *Coran*, 1840, p. 77.

de cette contrée, soit au dixième siècle, soit à une époque plus récente encore. — Nous verrons plus tard que la chasse au vol fut également exercée par les princes de la dynastie régnante du Mexique lors de la conquête de ce pays par les Espagnols; et tout porte à croire que c'est encore de l'Asie que cet art a été apporté au Nouveau Monde; mais ce serait s'enfoncer dans le champ des hypothèses que de vouloir fixer l'époque, à laquelle l'introduction de cette chasse y ait eu lieu 1).

Les renseignements que nous venons de donner sur l'origine de la chasse au vol, suffiront pour démontrer que cet art a été inventé dans le centre de l'Asie, probablement par les peuples nomades qui parcourent sans cesse ces contrées, et à une époque très reculée de l'histoire; et qu'il s'est répandu de ces pays, de l'un côté au Japon et dans le Nouveau Monde, de l'autre côté dans l'Inde, la Perse et l'Asie occidentale, dans le nord de l'Afrique et en Europe. Il n'existe au contraire aucune donnée qui puisse nous autoriser à admettre que la chasse au vol ait jamais été exercée dans l'Inde au de là du Gange, dans la Malaisie, dans la Nouvelle Hollande, dans l'Amérique du Nord et dans l'Afrique au sud des contrées riveraines de la Méditerranée.

Ces observations générales sur l'origine de la fauconnerie étant terminées, nous traiterons succinctement de l'histoire de cet art chez les différents peuples qui l'ont exercé.

DE LA FAUCONNERIE EN ASIE.

Nous venons d'émettre la supposition que ce sont probablement les peuples nomades du centre de l'Asie, qui ont inventé l'art de la fauconnerie et cultivé dès l'époque la plus reculée de l'histoire. En effet, les grandes plaines qu'habitent ces peuples se prêtent par excellence à cet exercice, car elles abondent en oiseaux de chasse et en gibier de toute sorte, qu'il est souvent difficile d'approcher dans ces lieux découverts. Or, la vitesse des oiseaux chasseurs surpasse de beaucoup celle des chevaux ou des autres bêtes domestiques dont l'homme pourrait se servir pour la chasse; enfin, le genre de vie de ces peuples concourt puissamment à leur rendre cet exercice aussi nécessaire qu'agréable.

On lit dans un ouvrage japonais 2) qu'en Chine, le faucon entraît au nombre des présents que se faisaient les princes, dès les temps de la dynastie Hia, dont on met le commencement à l'an 2265 avant l'ère chrétienne.

Nous avons vu plus haut qu'il fut déjà cultivé, au septième siècle avant l'ère chrétienne, dans la Chine proprement dite, par les empereurs régnants de cet empire, et que ce fut vers l'an 400 avant l'ère chrétienne que Ctésias recueillit, à la cour des rois de Perse, quelques notions relatives à cet art, tel qu'il fut exercé à cette époque par certains peuples habitant au nord de l'Inde et de la Perse.

On ignore si les Huns ont connu cette chasse. Jornandes 3),

1) On lit que R. Alexandre de Barchinè, dans ses *Œuvres des Cardinaux* ainsi que dans son ouvrage intitulé: *Asiaticum de Naturæ*, 2^e édition, 1540, 1^{er} p. 24 et note 27, a déjà mentionné la possibilité d'une communication entre l'Asie et le Nouveau Monde. Il en fait croire à R. le professeur Neumann, de Bologne écrit au sujet, des le dixième siècle de notre ère, par des peuples indifférents. *Œuvres de l'auteur de ce travail*, intitulé: le Mexique au 10^e siècle de l'ère chrétienne; il est inséré dans le journal allemand *des Auslandes*, n^o 105, Janvier 18, année 1845, p. 617 et suiv. — 2) Kowatzi (voyage dans); Topographie de la province Kowatzi, par Akizato Bôô, avec des planches faites par Tokai, peintre de Toulouan, 1801. 0 vol. 8^o. — 3) De rebus persis, Barchinæ, 1511, p. 104. — 4) Historien hongrois, cité par des Français, Hist. des Russes, trad. allem., 1789, 4^e tome 1, p. 418; note. — 5) Tels étaient par exemple Natchin (c'est le nom usagé d'un oiseau de proie), un des ancêtres de Tchinguiz-Khan, constate simplement que ce peuple n'avait d'expérience dans aucun autre travail que dans la chasse, sans spécifier le genre de chasse auquel il se livrait. Thwroc 4) dit d'Attila, que l'on voyait peint, sur son drapeau, un oiseau surmonté d'une couronne et appelé « astur »; or, comme on sait que les oiseaux de chasse étaient, pour ainsi dire, l'emblème de la grandeur chez les peuplades mongoles et qu'ils avaient même l'habitude de conférer le nom de faucon aux personnes distinguées 5), on pourrait conclure de ce que l'on vient de lire sur Attila, que les Huns ont en effet connu et exercé la fauconnerie.

leur historien, constate simplement que ce peuple n'avait d'expérience dans aucun autre travail que dans la chasse, sans spécifier le genre de chasse auquel il se livrait. Thwroc 4) dit d'Attila, que l'on voyait peint, sur son drapeau, un oiseau surmonté d'une couronne et appelé « astur »; or, comme on sait que les oiseaux de chasse étaient, pour ainsi dire, l'emblème de la grandeur chez les peuplades mongoles et qu'ils avaient même l'habitude de conférer le nom de faucon aux personnes distinguées 5), on pourrait conclure de ce que l'on vient de lire sur Attila, que les Huns ont en effet connu et exercé la fauconnerie.

L'histoire des Mongols, proprement dits, présente plusieurs détails relatifs à la chasse au vol. Natchin 6), un des ancêtres de Tchinguiz-Khan, rencontra un jour deux chasseurs à cheval à peu de distance l'un de l'autre, tenant chacun un faucon sur le poing; il reconnait ces oiseaux de proie, qui avaient appartenu à ses frères. Les chasseurs désirent savoir si dans les lieux d'où venait Natchin, il y avait des canards et des oies sauvages. Natchin poignarde ce chasseur et attache à son corps le cheval et le faucon; puis il tue également l'autre chasseur et retourne chez lui, tenant les faucons sur les poings 7). Sous Tchinguiz-Khan, c'est-à-dire au commencement du treizième siècle, le premier emploi de l'empire fut celui de grand-veneur, chargé dont un de ses fils était revêtu; les chasseurs étaient répartis en régiments et les fauconniers portaient le nom de Kouschdschi 8). Dans ses ordonnances, ce prince recommanda à ses fils l'exercice de la chasse qu'il appelait l'école du guerrier. Le commencement de l'hiver était la saison de la grande chasse qui ressemblait à une expédition militaire; cependant il n'est pas fait mention de la chasse au vol, dans la description qui est parvenue jusqu'à nous d'un de ces exercices 9). Les princes des Kirguises qui, suivant Raschid, habitaient à cette époque autour du fleuve de Jéniseï, en prêtant hommage à Tchinguiz-Khan, lui envoyèrent en présent des gerfauts 10). Scherefeddin-Ali, historien de Timur, raconte que deux des fils de Tchinguiz-Khan, s'adonnèrent, pendant tout un hiver, à la chasse au cygne avec le Toghrul, le plus noble des oiseaux de chasse du Turkestan, et qu'ils envoyaient chaque semaine à Samarkand, cinquante chameaux chargés des cygnes qu'ils avaient pris 11).

Marco-Polo a donné, comme nous le verrons tout à l'heure, un tableau curieux de la chasse au vol telle qu'elle fut exercée, dans la deuxième moitié du treizième siècle, par les empereurs chinois de la dynastie mongole et successeurs de Tchinguiz-Khan 12). Rubruquis déjà raconte des Mongols en général, qui occupaient à cette époque tout le centre de l'Asie depuis la Mer noire jusqu'en Chine, les détails suivants relatifs à la fauconnerie. « Ils ont des faucons et des gerfauts en quantité. Ils portent ces oiseaux sur le poing droit et mettent au faucon une petite longe sur le col qui lui pend jusqu'à la moitié de l'estomac, et quand ils le lâchent sur sa proie, ils baissent avec

Khan, (D'Olsson, 1, 28); Cara-Schongar, (nom usé), appelé plus tard Aco-Schongar, (nom usé), qui fut en 1312 général égyptien du Khan Mongol de Perse, (D'Olsson, IV, 554); puis Elwa Saklar, (jeu de faucon), qui vécut en huitième siècle sous les califes, (s. Roumer, Falkenbuch, p. 51, 4^e partie Barchinè), Tograk, (nom d'un oiseau de chasse), descendant de Tchinguiz-Khan, (D'Olsson, Histoire des Mongols, La Haye, 1834, 8^o, vol. 1, p. 21 à 23 et plusieurs autres. — 6) Rapports les empereurs treizième siècle rapportés par Raschid, historien persan du quatorzième siècle, ou prince Natchin vécut à la fin du dixième siècle; (voir D'Olsson, tome 1, p. 28) — 7) D'Olsson, 1, p. 28 et 29. — 8) voir Roumer, Falkenbuch, p. 33. — 9) Ibid. — 10) Ibid., 1, p. 103 et 104. — 11) Petit de la Grèze, Hist. de Timur-Bek, tome II, p. 50. — 12) Jean de Mandeville, chap. 35, parle également des oiseaux de chasse de ces empereurs, mais d'une manière très sommaire.

la main gauche la tête et l'estomac de l'oiseau, de peur qu'il ne soit battu du vent et emporté en haut. La plus grande partie de leurs vivres vient de chasse 1). Marco-Polo, en parlant de la vie nomade des Mongols, dit que les hommes de ce peuple ne connaissent, outre les exercices militaires, d'autres occupations que la chasse et la fauconnerie; aussi ont-ils les meilleurs faucons et les meilleurs chiens du monde 2). Il vante les faucons qui se trouvent dans la province de Thebeth, (aujourd'hui la partie orientale de la province de Tangut), et il dit que les indigènes les emploient avec succès pour la chasse au vol 3). Ce même voyageur rapporte encore que les habitants de la province de Badakschan, située dans les parties orientales du Turkestan, lesquels font remonter leur origine à Alexandre le grand, tirent de leurs montagnes d'excellents faucons et qu'ils sont très experts dans la chasse 4). Ce fut déjà à cette époque que les princes mongols, qui régnaient dans l'Asie occidentale, obtenaient de l'Europe des gerfauts 5).

L'empereur de la dynastie mongole, régnant en Chine du temps de Marco-Polo, c'est à dire dans la deuxième moitié du troisième siècle, faisait venir des faucons de la Sibérie au nord du mont Altaï 6); il en obtenait de marchands mahométans 7); et on lui apportait même de l'île de Sumatra des faucons d'une espèce particulière 8). Il aimait à fréquenter son palais dans la ville de Tschahonor, parce que, dans le voisinage de ces lieux, se trouvaient non seulement des eaux stagnantes et des rivières, repaires d'un grand nombre de cygnes, mais encore des plaines peuplées de grues, de perdrix et d'autres oiseaux. Cette abondance de gibier qu'il chassait avec des gerfauts et des faucons, lui faisait particulièrement chérir un endroit, où il trouvait de quoi satisfaire au plus haut degré son penchant pour la fauconnerie. Afin de prévenir la destruction des perdrix et des caillies qui habitaient en grand nombre une vallée située à peu de distance de la ville, il faisait semer les coteaux de cette vallée de toutes sortes de grains; de nombreux garde-chasse surveillaient ces lieux et nourrissaient même ces oiseaux en jetant des grains dans certains endroits, vers lesquels ils étaient appelés au moyen de sifflets; enfin il avait fait construire de petites cabanes destinées à servir de refuge au gibier pendant la nuit. Lorsque, en hiver, le grand-Khan ne visitait pas ces lieux à cause du froid intense qu'il y fait, il se faisait venir le gibier chargé sur des chameaux, dans le lieu de sa résidence 9). L'empereur avait encore, dans la cité de Tchhang-tou, un palais superbe, et près de ce palais, se trouvait un grand parc, entouré d'une muraille. Ce parc renfermait de riches pâturages arrosés par des ruisseaux, sur lesquels on voyait paître un grand nombre de chèvres et de cerfs de plusieurs espèces, et ces animaux étaient uniquement destinés à servir de nourriture aux oiseaux de chasse, que l'on y faisait muer, et dont le nombre s'élevait à deux cents; ces lieux étaient visités, au moins une fois par semaine, par le grand-Khan en personne 10). Sa Majesté entretenait aussi des aigles que l'on allaitait pour le vol du loup 11). L'empereur se rendait, tous les ans, vers le mois de mars, dans le pays actuel des Mantchoux, où se faisait la grande

1) Voyage de Guillaume de Rubrouck en 1253, dans les voyages publiés par Berggren, La Haye, 1758, 4^e part. I, chap. VII, p. 14. — 2) Marco-Polo, édité de Bardeau, Londres, 4^e 1618, livre I, chap. 46, p. 204. — 3) Ibid., livre II, chap. 37, p. 415. — 4) Ibid., livre I, chap. 25, p. 128. — 5) Ibid., livre I, chap. 39, p. 211. — 6) Ibid., — 7) P'oussan, II, p. 401. — 8) Marco-Polo, livre II, chap. 120^b, p. 402. — 9) Ibid., livre I, chap. 55, p. 243.

chasse 12). Il était accompagné de dix-mille fauconniers, et d'un nombre égal de garde-chasse 13) qui amenaient avec eux un grand nombre d'oiseaux chasseurs de toute espèce. Les fauconniers, répartis en compagnies, suivaient la chasse dans diverses directions et apportaient la plus grande partie du produit à Sa Majesté. L'empereur, souffrant de la goutte et étant souvent obligé à passer des défilés, montait ordinairement des éléphants, ou se tenait dans un pavillon, décoré en dedans de drap d'or, revêtu en dehors de peaux de lion, et porté par quatre éléphants. Il gardait dans ce pavillon douze de ses meilleurs gerfauts et était accompagné de douze de ses officiers les plus favoris, pour l'amuser et lui tenir compagnie. Les autres personnes qui l'entouraient étaient montées à cheval, et l'avertissaient aussitôt qu'elles découvaient des grues ou quelque autre gibier; c'était alors seulement que l'empereur ouvrait les rideaux de son pavillon et donnait des ordres pour jeter les oiseaux. C'est en chassant de cette sorte que l'on arrivait dans une certaine plaine étendue, où étaient dressées les tentes pour l'empereur et sa cour: ces tentes étaient au nombre de dix-mille; celle de l'empereur seule pouvait contenir dix-mille personnes, et était décorée avec un luxe incroyable. Près d'elle étaient dressées des tentes non moins belles, destinées pour les femmes de l'empereur, lesquelles, prenant également part aux chasses, avaient leurs faucons à elles. Pendant la chasse, les gardiens se postaient, deux ou trois ensemble, à de petites distances les uns des autres, pour surveiller le vol des faucons ou pour les rappeler et reprendre, dans le cas qu'ils allaient s'éloigner au point de s'égarer. Chaque oiseau, appartenant à Sa Majesté ou à quelques uns de ses gentilshommes, était pourvu d'une petite tablette d'argent attachée à l'une des serres, et sur laquelle était gravé le nom du propriétaire de l'oiseau, précaution nécessaire pour restituer au plus vite les oiseaux à leurs maîtres. Au cas qu'un des oiseaux s'était éloigné à une trop grande distance ou était inconnu du gardien qui venait de le reprendre, on le remettait à un homme appelé gardien des choses perdues; ce gardien occupait une éminence, où il avait fait planter son étendard, afin que quiconque désirait s'adresser à lui, pût facilement trouver le lieu de sa résidence temporaire. Le nombre de personnes rassemblées dans ce camp était tel que l'on se croyait trouver au milieu d'une grande cité, et il était encore augmenté par la multitude de curieux qui s'y rendait pour être témoin de ce beau spectacle. L'empereur y restait pendant tout le mois de mars; après cette époque il retournait dans sa capitale par la même route qu'il avait suivie en allant, ne cessant de chasser, chemin faisant, pendant toute la route. Le nombre de pièces de gibier que l'on prenait, lors de ces chasses, surpasse toute imagination. — Des lois sévères défendaient à tout le monde d'exercer la chasse dans les domaines de Sa Majesté ou dans le rayon de ses différentes résidences; encore était-il défendu de tuer du gibier d'une manière quelconque, depuis le mois de mars jusqu'en octobre, dans aucun des états sujets à l'empereur, et c'est à ces lois qu'était due l'abondance du gibier dans ce pays.

10) Ibid., livre I, chap. 56, p. 250. — 11) Ibid., livre II, chapitre 14, p. 535. — 12) La description de la grande chasse varie considérablement dans les différentes éditions de l'ouvrage de Marco-Polo. Nous avons principalement suivi la traduction de Bardeau, livre II, chap. 10, p. 242, et celle de Berggren, Voyage, livre II, chap. 18, p. 74 et suiv. — 13) Dans l'édition de Piquet, livre II, chap. 19, il est simplement dit: Egrement cum illis falconariis numero XX milia.

Nous avons vu que la grande chasse de l'empereur de Chine se faisait dans le pays des Manchoux; il paraît cependant, par ce qui va suivre, que les Manchoux eux-mêmes ne se livraient, du moins dans le siècle précédent, pas à cet exercice. Kien-Long, sixième empereur chinois de la dynastie Manchou, qui florissait au milieu du siècle passé, en donnant une description détaillée des exercices militaires de chasse des Manchoux, n'y fait nullement mention de la chasse au vol. Il dit même en comparant les chasses des Chinois à celles des Manchoux: « Les brillants équipages de Ouang-leang et de Sien-ngo n'ont rien qui puisse être comparé au simple mais noble appareil de nos guerriers chasseurs. Qu'on cesse de nous vanter le spectacle de ce million d'hommes armés et revêtus de leurs cuirasses, qui, montés sur des chevaux agiles et fins, lâchaient des éperviers, excitaient des chiens, couraient à bride abattue, grimpaient jusque sur la montagne Tatchan, comme s'ils fussent montés sur une simple terrasse ou sur un chariot de transport, en descendant avec la même aisance, battaient le pays jusqu'à la mer de Pohai, la couvraient de leurs filets, la passaient et revenaient ensuite pour recevoir des applaudissements et jouir de la gloire. Un tel spectacle, je l'avoue, ne saurait souffrir le parallèle de celui que présentent nos bons Manchoux 1) ».

Ce sont probablement des tribus mongoles qui ont apporté la fauconnerie en Perse. Nous avons déjà constaté plus haut, que les califes exerçaient la chasse au vol dès le huitième siècle, et qu'elle florissait également à la cour des Khans de la Perse de la dynastie mongole. Une ordonnance de Gazan, prince de cette dynastie, qui régna depuis 1295 jusqu'en 1304, a été principalement publiée dans le but de réprimer les extorsions que se permettaient les fauconniers qui allaient prendre des oiseaux de chasse et des guépards. Leurs gages étant assignés sur les revenus des provinces, ils se faisaient payer, à coups de bâton, des branches de revenu les plus productives; ils exigeaient des prestations immodérées en vivres et en fourrages; ils se faisaient même donner des obligations, et lorsqu'ils se rendaient dans la ville avec quelques uns de ces animaux de chasse, ils prenaient, dans chaque endroit, beaucoup de chevaux de poste pour eux, leurs bagages et leurs compagnons; encore donnaient-ils la plupart de ces animaux de chasse à leurs amis ou au premier venu; ceux-ci, étant devenus possesseurs d'un animal propre à la chasse, allaient demander, à ce titre, une patente de veneur, qui les exemptait de toutes charges et leur donnait le privilège de vexer et pressurer les habitants. Les fauconniers et les officiers de vénerie se faisaient suivre d'une multitude de palefreniers, muletiers, chameliers et mères de village, qui tous avaient la ceinture garnie de plumes, et une perche pour les oiseaux. C'est ainsi qu'ils allaient de village en village, volant, pillant, dévalisant les individus qu'ils rencontraient, insultant ceux qui portaient des ornements pareils aux leurs etc.; ce qui eut pour suite que partout les mauvais sujets se mettaient sous leur protection. Pour remédier à ces abus, Gazan ordonna d'abord qu'on n'amenât plus

des provinces à la cour que mille faucons et trois cents guépards; que l'on dressât un état des fauconniers et du district où chacun était placé, et de défendre que personne autre fût considéré comme veneur. Il fixa les prix proportionnels qui seraient payés pour les bêtes de chasse, dressées ou non dressées, et les gages des veneurs plus ou moins élevés selon le nombre des animaux dont ils devaient avoir soin, et on prit toutes sortes de mesures pour mettre fin à leurs extorsions. Quant aux fauconniers de la cour, il fut réglé qu'ils recevraient toujours, par avance, des deniers du trésor, et leurs appointements et ce qui leur était assigné pour la nourriture des oiseaux de chasse confiés à leurs soins. Il fut statué que toutes les fois qu'ils seraient envoyés au loin pour chasser au faucon, afin d'exercer ces oiseaux, il leur serait fourni des chevaux de poste, et ils seraient munis d'assignations à sseau d'or sur les revenus des lieux vers lesquels ils se dirigeaient. Enfin, pour ôter tout prétexte aux abus, il devait être fourni pour les faucons particuliers du prince, une certaine quantité de volaille et de pigeons qui étaient gardés en cages 2).

Timur, exerçant, à l'exemple de ses ancêtres, la chasse en grand, n'était pas moins amateur de la fauconnerie qu'eux: il chassa, dans les environs de Bochara, des cygnes avec l'espèce d'aigle appelée Toghrol. Après avoir terminé l'expédition de l'Inde, il fit une grande chasse, dont il est dit, que les faucons ne laissèrent en vie dans tout le pays ni perroquets, ni faisans, ni paons, ni canards. Enfin, les peuples qu'il avait soumis, en lui rendant hommage, lui présentèrent des gerfauts, et lui en envoyèrent par la suite tous les ans 3).

Le livre de fauconnerie turc, publié par M. von Hammer 4), et écrit au quatorzième siècle pour le prince de Mentesché, fournit la preuve que les princes de la tribu des turcs Seldjouks se livraient également au plaisir de la chasse au vol. — Il en est de même des princes de la tribu des turcs Osmans. Bajesid, ayant fait prisonnier, dans la funeste journée de Nicopolis, le 28 Septembre 1396, le fleur de la noblesse française, Charles VI fit parvenir à ce prince turc des présents considérables et entre autres des faucons, parmi lesquels se trouvaient douze faucons blancs, envoyés par le duc de Bourgogne pour la rançon de son fils le comte de Nevers 5). Bajesid donna à ces chevaliers français avant leur départ, le spectacle d'une grande chasse au faucon 6). — Amurat II entretenait sept-mille fauconniers; mais son fils Mohammed II qui, en 1453, fit la conquête de Constantinople, réduisit ce nombre à cinq cents, incorporant le reste dans les lanissaires. Il diminua aussi le nombre des valets de chiens et n'en réserva que cent 7).

Les Shahs de la Perse n'aimaient pas moins la chasse au vol que leurs prédécesseurs des dynasties arabes et mongoles. Chardin, qui fit, au milieu du dix-septième siècle, une résidence de six ans à Ispahan, nous a laissé, sur la fauconnerie en Perse, des détails dignes d'être rapportés 8). Les voici. « On prend en Perse des Oiseaux de proye vers l'Hérie, au Nord de la Médie, et l'on en apporte tant d'ailleurs, que je ne sais s'il y en a tant en aucun Pais du monde. La Perse est fort bien située pour cela, étant

1) Siège de la ville de Baskin, poème composé par l'Empereur Kien-Long, traduit par le père Antea et publié par M. des Guignes, Paris, 1779, 8°, p. 72 et 78. — 2) Baskid, traduit par D'Orléans, t. 1, p. 449 à 450. — 3) Felt de la Oule, Histoire de Timur Bot, tome II, page 29 et tome III, p. 101. — 4) Dans son ouvrage intitulé Falkonien. — 5) Omer, Histoire de Charles VI, p. 215, et

son Essai sur l'histoire des Osmanliques, Paris, 1827, 8°, tome I, p. 245. — 6) von Hammer, Geschichte des Osmanischen Reiches, Poeth, 1827, 8°, tome I, p. 244. — 7) L'empereur Charolde de origine et rebus gentis Turcomenibus, t. 1, p. 144. — 8) L'empereur Charolde de origine et rebus gentis Turcomenibus, t. 1, p. 144. — 9) Voyage de Chardin, Amsterdam, 46, tome III, 1712, p. 41 à 43.

proche du mont Caucase, de la Circassie, et de la Moscovie, d'où viennent les plus beaux oiseaux de proie. On en prend aussi beaucoup dans les montagnes à quinze ou vingt lieues de Chiras, dans la province de Perse; et même on dit que c'est de là que viennent les plus grands oiseaux de proie. On les y fait élever aussi merveilleusement bien à voler. Les Persans dressent à voler jusques à des corbeaux. Il y a toujours huit-cents oiseaux de proie entretenus à la vénerie du Roi, chacun avec son officier. Ce sont éperviers, faucons, émérillous, gerfauts, tiercelets, autours, laniers, ou sacres. Tous les grands seigneurs en entretiennent aussi bon nombre pour la chasse, à quoi les Persans sont fort adonnés dès leur jeunesse, car chacun a la liberté de chasser à l'oiseau, au fusil, et aux chiens; cela n'est défendu à personne. On voit en tout temps, par toute la ville et à la campagne, les fauconniers aller et venir l'oiseau sur le poing; et comme les oiseaux de proie sont un présent que le roi fait souvent aux grands, surtout aux gouverneurs de province, on les voit alors, sept à huit jours de suite, l'oiseau qui leur a été donné sur le poing, ou à côté d'eux, qu'ils peignent et caressent, en louant incessamment sa beauté et son adresse. Ils lui mettent un chaperon de pierreries, et des grelots d'or. Les grands seigneurs ont aussi des gants à tenir l'oiseau, qui sont bordés de pierreries, et ils mettent à leurs oiseaux des jets et des vervelles d'or. On appelle la vénerie en Perse, Baskané et Cuchskané, Maison d'oiseau trompeur. On y tient registre des oiseaux qu'on donne au roi et que le roi donne, et les temps sont marqués, et comment l'oiseau étoit fait. La volerie est de grande dépense dans ce royaume là: les oiseaux étant nourris de chair, et rien que de cela, et y en ayant à qui il faut donner tout le long du jour de la volaille, sans autre aliment. Il ne faut pas oublier à faire mention d'un oiseau de proie, qui vient de Moscovie, beaucoup plus gros que celui dont j'ai parlé, car il est presque aussi gros qu'un aigle. Ces oiseaux sont rares. Le roi a tous ceux qui sont dans son royaume, et il n'y a que lui seul qui en puisse avoir. Comme c'est la coutume en Perse d'évaluer les présents que l'on fait au roi, sans en rien excepter, ces oiseaux sont mis à cent Tomans la pièce, qui sont quinze cents écus, et s'il en meurt quelqu'un en chemin, l'ambassadeur en apporte à Sa Majesté la tête et les ailes, et on lui tient compte de l'oiseau comme s'il étoit vivant. Ils dressent ces oiseaux et les lâchent sur les grues, ou sur d'autres oiseaux, auxquels ils bouchent les yeux, afin qu'ils ne sachent où aller ni comment voler. Après quoi ils se servent de ces oiseaux ainsi dressés; premièrement à prendre tous les oiseaux de passage, les aigles et les grues, les canards et les oyes sauvages, les perdrix et la caille, secondement, le lapin et le lièvre. On les adresse aussi à arrêter toutes sortes de bêtes fauves, excepté le sanglier; et la manière de les y dresser est d'attacher la viande dont on les repait sur la tête d'une de ces bêtes écorchées dont la peau est remplie de paille, et qu'on fait mouvoir sur quatre roues par une machine, tant que l'oiseau de proie y mange, afin de l'y accoutumer. Quand ces oiseaux sont dressés, on les fait chasser ainsi. On court pre-

mièrement la bête jusqu'à ce qu'elle soit bien lasse, et alors on lâche l'oiseau dessus. Il se plante sur la tête, lui bat les yeux de ses ailes, et la pique de ses serres et de son bec; ce qui étourdit si fort cette bête craintive, qu'elle tombe, et donne le temps aux chasseurs d'y arriver. Quand la bête est grande, on lâche plusieurs oiseaux, qui la tourmentent l'un après l'autre. On ne lâche point d'oiseau sur le sanglier, comme je l'ai remarqué, parce qu'il n'est point craintif, mais furieux au contraire, et qu'il déchire l'oiseau. On en a élevé à arrêter les hommes. Cela étoit commun au commencement du siècle passé, et l'on dit qu'il y a encore des oiseaux dressés à cela dans la vénerie du roi. Je n'en ai pas vu; mais j'ai ouï raconter qu'Ali-Couli-Can, gouverneur de Tauris, que j'ai connu assez particulièrement, ne pouvoit s'empêcher de prendre ce dangereux et cruel divertissement, même aux dépens de ses amis; et il arriva un jour, qu'ayant lâché un oiseau sur un gentilhomme, comme on n'alla pas assez vite pour le reprendre, l'oiseau lui creva les yeux, et il mourut de la frayeur et du mal: de quoi le roi ayant été informé, il en fut si fortement indigné contre le gouverneur, que cet accident contribua beaucoup à sa disgrâce, qui arriva peu après. Cet oiseau attaque les hommes, comme il fait les bêtes; il s'abat sur la tête, et il bat et tiraille le visage de ses ailes et de son bec, si l'on ne va promptement reprendre l'oiseau, car alors il n'entend plus la voix ni le tambour, et il déchire le visage, sans qu'on puisse l'empêcher. Comme tous les gens d'épée sont chasseurs, ils portent ordinairement à l'arçon de la selle une petite timbale de huit à neuf pouces de diamètre, et surtout lorsqu'ils sont à la campagne, c'est pour appeler l'oiseau en frappant dessus. On appelle ce tambour Tavelabas.

Kämpffer 1), qui visita cette même résidence vers la fin du dix-septième siècle, confirme que la maison où se tenaient les oiseaux de la fauconnerie royale, ressembloit plutôt à un palais, qu'elle se trouvoit dans un parc étendu et d'une beauté remarquable, et qu'elle étoit sous l'intendance du grand-veneur. — La chasse au vol est restée l'amusement favori des princes et des nobles de la Perse. Jaubert en visitant le camp d'été de la cour, dont les tentes étoient dressées dans une plaine près des ruines de Sultaniéh, sur le grand plateau d'Iran, assista aux chasses royales et notamment aux chasses à l'oiseau, que le roi aimoit tout particulièrement. Les faucons dont on se servoit, provenaient des steppes bordant les rives septentrionales des lacs Caspi et Aral; ils étoient affaîlés pour le vol des outardes, des lapins, des lièvres et des gazelles; ils prenaient ces dernières en leur crevant les yeux; on voloit également le canard 2). Morier 3) fut témoin des chasses au vol faites dans la plaine de Bouchir, et Conolly 4) raconte que dans les monts Toba, sur le plateau d'Iran, l'on chasse les hyènes avec des faucons et des chiens. — On doit à Sir J. Malcolm 5) des observations assez curieuses sur la chasse au vol en Perse; nous en donnons l'extrait suivant. Ce voyageur décrit d'abord le vol de l'antilope, lequel se fait dans le désert s'étendant le long des côtes de la mer. En se rendant à la chasse, les chasseurs, montés à cheval, portent

1) *Annuaire statistique français*, V, section Kœmpfer, Langue, 1712, 4^e fasc. 1, tabl. IX, § 14, p. 132. — 2) Jaubert, *voyage en Arménie et en Perse*, p. 335. — 3) *Journey through Persia*, London,

1812, p. 325. — 4) *Journal*, cité par Ritter, *Erftunde*, vol. VIII, p. 103. — 5) *History of Persia*, London, 4^e 1835, vol. II, p. 551, note; voir aussi *Les Sketches in Persia*, cités par Belony, p. 51 à 55.

les faucons sur le poing et amènent des lévriers. Si c'est une pièce isolée de gibier que l'on découvre, on lâche à la fois les chiens et les faucons; si, au contraire on aperçoit une troupe d'antilopes, on lâche d'abord les chiens et ne jette les faucons que lorsque ceux-là sont parvenus à isoler de la troupe une pièce de gibier. Les faucons, poursuivant l'animal en rasant presque la terre, l'ont bientôt atteint, malgré la vitesse étonnante avec laquelle il s'enfuit et, dirigeant leurs attaques sur la tête de leur proie, ils la frappent quelquefois avec tant de force qu'ils la culbutent. Arrêté de cette manière dans sa course, les chiens et les chevaliers se trouvent en peu d'instants auprès du gibier, et une course de trois à quatre milles anglaises suffit le plus souvent pour s'en emparer. Les faucons combinent d'une manière admirable leurs attaques avec celles des lévriers, mais ce n'est qu'au moyen de soins assidus donnés à l'affaîtement de ces oiseaux que l'on parvient à les rendre propres pour ce vol. On ne chasse ordinairement que les petits et les femelles de ces Antilopes, et on n'aime pas que les faucons attaquent les mâles, dont les cornes blesseraient facilement ces oiseaux. — Sir John décrit ensuite le vol de l'oubara ou outarde, lequel se fait dans les plaines sablonneuses de la Perse 1). On emploie pour ce vol deux différentes sortes de faucon, savoir le tcherkh, qui est de la même espèce que celle dont on se sert pour le vol de l'antilope, et le bheiri: la première espèce n'attaquant l'outarde que tant qu'elle se tient à terre; l'autre ne l'attaquant qu'au vol. Arrivés sur les lieux de la chasse, les fauconniers ainsi que les assistants, étant tous montés, se rangent en ligne à de grandes distances les uns des autres, pour s'avancer de cette manière dans la plaine. Les chasseurs qui portent les tcherkhs, les déshabillent de temps en temps, et levant en l'air le poing sur lequel l'oiseau pose, celui-ci ne tarde de découvrir le gibier jusqu'à des distances assez considérables. Se précipitant aussitôt du poing du fauconnier qui, au même instant, laisse couler les attaches, l'oiseau a bientôt atteint l'outarde qui, si elle n'a pas le temps de se lever, court à sa rencontre, la tête levée et les ailes déployées. Si, au contraire, elle se lève, on jette aussitôt le bheiri qui l'attaque au vol, de sorte qu'elle finit par succomber aux attaques de l'un ou de l'autre de ces oiseaux. Quelquefois cependant elle tient bon contre les oiseaux et se défend avec tant d'opiniâtreté que ceux-ci se lassent et laissent échapper leur proie. — On se sert pour le vol du lièvre, chasse à laquelle assista sir John dans les environs de Shiraz, du Shah-baz, ce qui veut dire faucon royal. Pour cette chasse, on a soin d'attacher une forte courroie de cuir entre les jambes de l'oiseau. Celui-ci, s'étant accroché au dos du lièvre avec une de ses serres, traîne l'autre le long du sol, pour saisir une touffe d'herbes, et arrêter ainsi le gibier dans sa course. Pour le vol de la perdrix, on se sert, en Perse, de faucons volant amont.

Tous les voyageurs qui ont visité les grandes plaines s'étendant à l'est de la mer Caspienne, assurent que les Kerguises et les autres peuples qui habitent ces lieux, exercent la chasse au vol en amateurs passionnés. Olearius 2) raconte qu'en Ta-

tarie on trouve des faucons dans toutes les cabanes. Les Kerguises aiment à affaîter des aigles qu'ils tirent de plusieurs contrées, par exemple de l'Altaï et de la Russie. Ils paient ceux de l'Altaï souvent deux à trois chevaux la pièce 3); ceux qu'ils font acheter à Orenbourg, se paient un cheval la pièce, tandis que l'on ne donne qu'une brebis pour les autres oiseaux de chasse 4). Pallas rapporte également que l'aigle est très recherché des peuplades nomades de l'Asie, principalement des Kerguises, qui sont de grands amateurs de la chasse au vol. Parmi eux, un de ces oiseaux est évalué au même prix qu'un cheval, et un aigle affaîté vaut deux chameaux. On affaîte ces oiseaux principalement pour le vol de l'antilope, du loup ou du renard. Cet oiseau étant trop pesant pour être porté sur le poing, on le place, lorsqu'on se rend à la chasse, les yeux couverts, sur une perche appliquée sur l'étrier ou portée horizontalement par deux chasseurs à cheval. En les affaîtant pour le vol de l'antilope, que ces oiseaux tuent en leur crevant les yeux, on se sert d'une peau empaillée d'un de ces animaux dont on remplit les orbites de pât 5). Le faucon commun est très estimé, comme oiseau de chasse, des Tatares, Calmucks et Baschkirs 6). Les Calmucks aiment à se servir pour la chasse d'une espèce de faucon qui niche fréquemment sur les arbres ou arbustes du désert 7); ils affaîtent aussi le hobereau pour la chasse aux petits oiseaux 8). L'autour, très commun par toute la Russie et la Sibérie, est, après les faucons, l'oiseau le plus estimé chez les Tatares, les Calmucks et les Baschkirs, et on s'en sert particulièrement en Taurie où il n'y a pas de faucons. On enlève les jeunes du nid, et prend les adultes dans des filets, au centre desquels on attache, à terre, un pigeon vivant servant d'appât. Les Calmucks et les Tatares chassent aussi la caille avec l'épervier 9). M. Ehrenberg a vu des faucons dressés chez le prince Calmuc Sered-Dschab près Tumeniewka dans les environs d'Astracan 10). La plupart des voyageurs qui ont visité le Turkestan oriental rapportent que la chasse au vol y appartient au nombre des occupations les plus favorites des habitants; les riches entretiennent jusqu'à vingt faucons, les pauvres se contentent d'un ou de deux 11).

La fauconnerie, probablement apportée dans l'Inde par les conquérants mohamétans de cette vaste contrée, s'y est maintenue jusqu'à nos jours. On ignore l'époque précise à laquelle elle y fut introduite; mais un document communiqué par M. de Hammer 12) nous apprend que, déjà en l'an 1300 de l'ère chrétienne, le fermier général de Fars envoya un présent de faucons au prince Indien de Maaber. La résidence favorite des anciens Radjahs était la vallée de Rama-Sirai, située dans les monts Himalajah, où ils se livraient au plaisir de la chasse au vol 13). On dit que les Hindous de Calcutta n'exercent pas cette chasse, quoiqu'elle soit assez généralement répandue au Bengale et au Dekan 14). Conolly rapporte qu'Ahmudpour, près de Rhawalpour sur les bords de l'Indus, était autrefois la résidence favorite des princes de ces contrées, qui se rendaient souvent dans les déserts environnants pour y exercer la chasse

1) Cité à une distance de vingt milles anglaises d'Abouckher que ce vol est leu, auquel assista Sir John. — 2) Travels, p. 177. — 3) Serwer, Sibirische Jagd, voir Russk. Erdkunde, tome II, p. 702. — 4) Bismarck's russk. vol. III, p. 127. — 5) Pallas, Zoogr. vonasien, Petrop., 1811, p. tome I, p. 330.

6) Ibid., p. 328. — 7) Ibid., p. 331. — 8) Ibid., p. 333. — 9) Ibid., p. 371. — 10) Reise nach dem Ural, 1842, tome II, p. 343. — 11) Gazetteer Brit., Erdkunde, tome VII, p. 304, 409, 730 et 772. — 12) Falkenberg, p. XIV. — 13) Fourn. Travels, cité par Ritter, tome III, p. 188. — 14) Latham, t. v., p. 178.

au vol; ils faisaient souvent des présents de faucons à ceux qui venaient les visiter 1). A Nagpour, au Dekan, la chasse aux antilopes avec des faucons formait l'amusement favori des troupes 2). Johnson raconte des indigènes de l'Inde que tous les gens comme il faut, s'ils aiment tant soit peu la chasse, entretiennent des oiseaux de chasse de différentes espèces, et ne voyagent jamais sans les emmener avec eux. Les espèces de grande taille sont affaîtées, soit pour le vol du cerf qu'ils tuent en lui crévant les yeux, soit pour celui d'oiseaux semblables au héron; cette dernière chasse offre un très beau spectacle. On emploie d'autres espèces de petite taille pour la chasse aux petits oiseaux; d'autres encore sont affaîtées pour voler amont au-dessus des eaux stagnantes, peuplées d'oiseaux aquatiques; ceux-ci, se levant aux coups de fusil qu'on leur tire, le faucon tombe aussitôt sur eux et, les obligeant à chercher leur salut dans la nage, il devient facile au chasseur d'en abattre un grand nombre à coups de fusil 3). Les détails suivants 4) sur la chasse au vol, telle qu'elle s'exerce encore de nos jours dans l'Inde, seront lus avec intérêt des amateurs de fauconnerie. La chasse au vol est encore aujourd'hui, dans l'Inde, un des amusements les plus recherchés, non seulement des grands seigneurs indigènes, mais aussi des Anglais qui s'y sont établis. Les premiers font autant de cas de leurs faucons que les chasseurs les plus distingués de l'Angleterre font de leurs chiens. On divise, dans ce pays, les oiseaux de chasse en deux classes, qui paraissent répondre aux divisions des oiseaux de poing et d'oiseaux de leurre des fauconniers d'Europe. Les premiers ne s'éloignent guère plus de 150 toises du chasseur; on ne leur met le chaperon que lors de l'affaîtage, et on les porte sur le poing droit. Ces oiseaux, dont l'affaîtage demande beaucoup de soins, sont les plus chers de tous; mais en revanche ils supportent mieux l'esclavage que les autres oiseaux de chasse. Ceux de la deuxième classe ont les ailes longues; on en a de toutes sortes, savoir le baz, le bacha et le schirka. On désigne les oiseaux de chasse toujours sous le nom que porte la femelle. Le Baz et son mâle appelé Taoura, viennent des monts Nedgriss, où on les prend avec des filets; on les achète au commencement de la saison froide dans un lieu nommé Belleri-Mundi et qui est situé au pied de la partie la plus basse des montagnes; ils portent, jusqu'à la première mue, le nom de Tchaoui. On commence leur affaîtage par les siller et leur met des entraves; plus tard on leur met le chaperon qui est pourvu d'un petit trou que dans la suite on élargit successivement. On a soin de les porter souvent dans les endroits fréquentés par beaucoup de monde, tels que les bazars. L'affaîtage proprement dit se fait à peu près de la même manière qu'en Europe. On se sert de chiens pour la quête des perdrix. Les perdrix, les canards, les oies, les paons, les grues et quelque fois aussi les lièvres sont le gibier que l'on chasse avec les oiseaux de bas vol.

Nous terminerons cet aperçu de l'histoire de la chasse au vol en Asie par quelques notices relatives à la fauconnerie des Chinois et des Japonais. Elles sont tirées de plusieurs écrits

1) Ritter, tome VII, p. 43. — 2) Fitz Clarence, dans Ritter, VII, p. 435. — 3) Johnson, Sketches of Field Sport as followed by the natives of India, London, 1822, p. 46 et 47. — 4) Extrait d'un journal anglais et traduit en allemand, il est été publié par C. Wierzbicki, dans son Journal, intitulé « der Jäger », Frankfurt am-Main, le 10 octobre 1835; der Sonntag-Jäger, p. 28. — 5) Ces détails sont tirés des recherches de notre ami, M. I. Hoffmann, qui a bien voulu nous en communiquer une traduction alle-

chinoise et japonaise, énumérés dans notre catalogue des ouvrages de fauconnerie 5).

L'auteur de l'histoire naturelle chinoise, Li Chi tchin, rapporte que le faucon porte en chinois plusieurs noms; mais que dans les méthodes on lui donne celui de Yng, parce qu'il distribue des coups avec la poitrine 6), dont le nom chinois est Yng. Il parle aussi du faucon cornu, remarquable par sa témérité impétueuse 7). Les meilleurs faucons chasseurs, dit-il, viennent de Liaotoung, province attenante à la Corée. Les habitants de la Chine septentrionale ne se servent ordinairement pour la chasse que de faucons niais; dans la Chine méridionale on prend les faucons au moyen d'oiseaux appelants. L'auteur termine ses observations en disant que l'on emploie ces oiseaux de chasse, les uns pour le vol du faisan, les autres pour celui du lièvre.

L'ouvrage chinois intitulé « Ou tsâ tso », nous a offert les données suivantes sur l'affaîtage des faucons. Les faucons de Liaotoung sont les plus estimés de tous; ceux de la Chine sont de beaucoup inférieurs à ceux de la Corée. Pour affaîter un faucon, on commence par lui couvrir la tête d'un sac de chanvre 8). On l'enferme ensuite dans un appartement vide, et lui apprend à se percher sur le bras d'un mannequin de paille. Cette leçon, cependant, est difficile, et on n'en vient ordinairement à bout que lorsque le faucon se trouve épuisé, à force de se débattre et de se jeter à terre. Quand on juge qu'il est affamé au dernier point, on lui accorde quelques becquées de viande, et on a en général soin de ne lui jamais donner bonne gorge au commencement. Une dizaine de jours passée, on lui lie les ailes et le déchaperonne. C'est alors qu'il se montre de nouveau revêché, qu'il se débat et qu'il ne se tient tranquille sur le bras du fauconnier remplaçant maintenant le mannequin de paille, que lorsqu'il a complètement épuisé ses forces. Quarante-neuf jours s'étant passés à répéter cet exercice, on va ouvrir, au bout de ce temps, à l'heure du midi, la porte de l'appartement; le faucon prend aussitôt son essor, et on le laisse, pendant une heure, planer dans les champs 9). Tous les oiseaux se reposant à cette heure, il cherchera en vain de se procurer une proie quelconque; on finit en conséquence par lui en préparer une, en plaçant dans un endroit dégarni d'herbes et d'arbustes, un simulacre de faisan fait d'écorce de bambou entrelacée, et dans lequel on met plusieurs morceaux de viande. Le faucon apercevant cette proie artificielle, tombe aussitôt sur elle, la saisit avec les serres et dévore le pât qu'elle renferme. L'affaîtage est terminé lorsqu'il s'est habitué à cet exercice; sûr du succès de la chasse, on peut dès lors le porter dans les lieux où il y a du gibier et le laisser voler librement.

On trouve, dans la chronique la plus ancienne du Japon intitulée « Nipponki » et publiée en l'an 720 de notre ère, des détails très curieux concernant l'histoire de l'introduction de la fauconnerie au Japon. L'auteur de cette chronique, après avoir constaté que l'empire japonais fut fondé en l'an 660 avant l'ère chrétienne et gouverné par un monarque appelé

mudu. — 6) Observation très juste; car on voit que les faucons, en se précipitant sur leur proie, se frappent avec la poitrine. — 7) L'auteur désigne évidemment sous ce nom l'aigle-auteur, dont le site est vu de l'œil. — 8) On comprend que cela doit être une espèce de chanvre. — 9) Il est évident que notre auteur a voulu parler de la feuille qui, attachée pendant cet exercice aux pieds de l'oiseau de chasse, sert à guider son vol ou à le retenu quand il tente de s'échapper.

Mikado, mande que ce fut en l'an 33 avant notre ère que les Coréens vinrent visiter le Japon pour la première fois, et que six ans plus tard on vit arriver et s'y établir des émigrants de cette presqu'île. Les Japonais de leur côté se rendirent pour la première fois sur le continent de l'Asie en l'an 61 de notre ère. Un des descendants de l'empereur chinois « Tshin Chi hoang ti », trouva en 193 le passage de la Chine au Japon, et les Japonais entreprirent sept ans plus tard la première expédition militaire contre l'état de Sira dans la presqu'île de Corée. Après l'avoir soumis, les habitants de ce royaume envoyèrent en 205 leur premier tribut au Japon. Il s'établit en même temps des relations entre le Japon et un autre état de la Corée appelé Petsi, et des ambassadeurs chargés de présents passèrent réciproquement, dans le commencement du troisième siècle, d'une de ces contrées à l'autre. Il en fut de même de l'état Wei dans la Chine septentrionale, après qu'une première ambassade y eût été établie; en 239, des relations, par suite desquelles les sciences, les arts, les métiers et avec eux l'art de la fauconnerie furent transportés de ces contrées au Japon. L'état de Petsi envoya en 247 pour la première fois des faucons à la cour du Japon 1); mais les premiers essais de chasse n'eurent lieu, dans ce pays, qu'en 355. Voici le récit des circonstances qui y donnèrent lieu 2). Josanno mijake, portant le surnom d'Amiko, ce qui veut dire oiseleur, ayant pris, dans les filets, en automne de l'année précitée, un oiseau dont il n'avait jamais vu le pareil, le présente au Mikado. Celui-ci fait appeler Sakenokimi, petit-fils du roi régnant de Petsi, lequel se trouvait depuis un an à la cour du Japon, lui montre l'oiseau et lui demande à quelle espèce il appartient. Le prince lui répond: « De tels oiseaux se trouvent en abondance dans ma patrie, où ils s'appellent « Koutsu »; on les y apprivoise et ils rendent à l'homme de bons services; car en les tenant sur le poing, on les jette sur toutes sortes d'oiseaux qu'ils prennent aussitôt 3). » Ayant appris cela, le Mikado donne l'oiseau au prince étranger en le priant de le nourrir et l'apprivoiser. Peu de temps après, ce prince retourne chez le Mikado, tenant sur le poing le faucon, aux pieds duquel était attachée une courroie de cuir, tandis que sa queue était pourvue d'une petite sonnette 4). L'empereur se rendant ce même jour à la chasse dans la plaine de Mosou, on emmène le faucon, qui prit une quantité considérable de gibier. C'était à la suite de cette chasse que le Mikado établit, dans ce même mois, une confrérie de fauconniers, leur assignant pour résidence un endroit appelé dès lors « Takainojou » c'est à dire hameau des fauconniers 5), situé à quelques lieues à l'est de la ville d'Ohosaka, à cette époque la résidence du Mikado. Des gens de cette contrée ayant découvert dans la suite une aire de faucons avec des petits, l'empereur ainsi que son ministre composent chacun de son côté un poème pour célébrer cet événement. Plus tard on envoya de la Chine des faucons au monarque japonais Nintok, qui régna depuis l'an 313 jusqu'en 399 et qui

fit depuis exercer cette chasse noble avec plus de zèle que ses prédécesseurs, et en y employant toutes sortes d'oiseaux. Dans la suite, ce fut plus particulièrement le prince Minamoto Toki jori qui excella dans l'art de la fauconnerie, et dont la méthode est encore aujourd'hui étudiée par tous les amateurs de chasse. Ce prince, gouverneur de la province de Déwa, dans le Japon septentrional, fut appelé, par le maréchal de l'empire « Minamoto Jori josi » à la cour du Mikado Gorei zen, qui régna depuis l'an 1046 jusqu'en 1068, pour être revêtu de la charge de chef de la confrérie des fauconniers. L'Encyclopédie japonaise 6), à laquelle ces détails sont empruntés, parle d'un autre fauconnier très habile, nommé Sakourawi Gorô, qui fut mandé en 1206 à la cour de l'empereur Sanetomo à Jédo, pour donner des enseignements sur la chasse au vol. Il y fit de nombreux essais, même avec une pie-grièche, affaîcée pour prendre des pinsons 7).

L'encyclopédie japonaise 8) comprend d'autres détails relatifs à la chasse au vol. Le mâle des oiseaux de chasse étant constamment d'une taille moins forte que la femelle, on donne, par cette raison, à celui-là l'épithète de Séo, ce qui signifie le petit, à celle-ci l'épithète de Taï, ce qui signifie le grand. Le faucon sors, né et élevé dans les montagnes, s'appelle au Japon « Waka taka », c'est à dire « jeune faucon ». Son plumage est d'un brun de terre fauve, avec des taches longitudinales noires; mais, après la première mue, il prend une teinte d'un gris cendré avec des bandes transversales 9); on le désigne alors, soit sous le nom de « Nade-taka » (en chinois « Fon-yng »), c'est à dire le faucon que l'on caresse; soit sous celui de « Kata kaveri », (en chinois P'hiéu P'hiéu), ce qui veut dire, le faucon dont le plumage a subi une mue partielle 10). Le faucon dans la troisième année est désigné sous le nom de « Morokaveri » (en chinois Tsai P'hiéu), c'est à dire, le faucon qui a mué deux fois. Le faucon enlevé du nid et élevé dans la maison, s'appelle « Sou taka », c'est à dire faucon niais; celui qui, après avoir quitté l'aire, a déjà pourvu lui-même à ses besoins, s'appelle Akake, c'est à dire: faucon pris au filet. Les faucons qui ont passé plus d'une année à l'état sauvage, ne s'apprivoisent que très difficilement: ils portent le nom de « Nozare », ce qui signifie, caillou des champs, c'est à dire, un sauvage qui n'est guère susceptible de culture. Le faucon blanc à bec couleur de cendre s'appelle « Sira taka », (en chinois Pê yng), c'est à dire faucon blanc; ceux qui sont jusqu'aux ongles d'un blanc uniforme, sont désignés sous le nom de faucon d'un blanc de neige, en chinois Sué pè yng 11); ceux au contraire où le blanc n'occupe que les sourcils, s'appellent au Japon « Masiro taka », c'est à dire faucons aux yeux blancs 12). Les faucons blancs furent autrefois très recherchés au Japon; de nos jours, on ne les voit que très rarement, et on les regarde même dans certaines parties de la Chine comme des oiseaux de mauvais augure. Pour apprivoiser le faucon, on se rend vingt jours de suite, vers le coucher du soleil, dans l'appartement destiné à l'oiseau, où, assis sous une lampe,

1) Encyclopédie japonaise, vol. 7, p. 33 et vol. 44, p. 4. — 2) On trouve ce récit dans la Chronique Kappiki, dans l'Encyclopédie japonaise et dans plusieurs autres ouvrages. — 3) C'est parce que l'usage de la fauconnerie fut à cette époque venu comme en Corée. — 4) L'usage d'attacher la sonnette à la queue des oiseaux de chasse fut également connu des Arabes, du temps de l'empereur Frédéric II. — 5) Ce village s'appelle aujourd'hui « Taka Katsura »; voir le « Sun Kai mei sui dou », vol. II, p. 20. — 6) Vol. 7, p. 33. — 7) Nous venons plus tard que Louis XIII eut l'habitude de se dresser au même moment dans le Jardin des Tuilleries. — 8) Vol. 44, p. 5. — 9) Il est évident qu'il s'agit ici de

faucons communs, espèce dont le sexe des Pays-Bas possède plusieurs individus, jeunes et adultes, tels au Japon. — 10) On sait que le sexe des faucons mâles en captivité n'a souvent lieu qu'imparfaitement. — 11) C'est en effet le mâle que nous faucon blanc. Taka mandarin, espèce dont j'ai vu une représentation dans un recueil de dessins d'oiseaux, fait au Japon. — 12) Comme on retrouve l'usage de donner aux oiseaux de chasse des noms différents suivant l'âge, le sexe etc. chez presque tous les peuples qui ont exercé la fauconnerie, il est permis de supposer qu'il doit être d'une source commune, c'est à dire des peuples du centre de l'Asie, lesquels ont inventé la fauconnerie.

on le tient perché sur le bras jusqu'à minuit. On le porte ensuite, après lui avoir attaché aux serres une ficelle, dans les champs, le lâche et lui apprend à retourner auprès de son maître, lorsque celui-ci l'appelle de la voix : on désigne cet exercice sous le nom « d'Okiwatari » c'est à dire, la promenade dans le lointain. On repait les faucons avec de la chair d'oiseaux. Un moineau suffit pour chaque repas; mais on leur distribue le pât quinze fois par jour 1). Quand on veut s'en servir pour le vol des oies sauvages, on réduit à un tiers la quantité de pât ordinaire; affamés de cette sorte, ils ne manqueront pas de prendre les oiseaux de la plus forte taille. Lorsqu'un faucon s'est égaré, il faut se diriger vers l'est, si cela arrive le matin, et vers l'ouest, si cela arrive vers le soir 2); et en le cherchant, il faut faire entendre le cri « d'O-ou O-ou »; cependant, s'il est de l'espèce nommée Faya bousa (en chinois « Souu »), on l'appelle par le cri « haï haï ». Aussitôt que les oiseaux de chasse entrent en mue, on leur ôte les entraves, on les met dans une grande cage, et on leur distribue le pât à discrétion. Lorsqu'il arrive qu'une des penne de la queue s'endommage, on la rétablit en y joignant la penne d'un autre faucon, et on se sert à cet effet d'une espèce de vernis tiré de l'arbre à vernis, connu sous le nom systématique de « Rhus vernis ».

On trouve dans un autre ouvrage japonais 3) les renseignements suivants sur la fauconnerie au Japon. Il y est dit que la province de Fiouga dans l'île de Kiouiou et celle d'Iyo dans l'île de Tosa, ainsi que les contrées montagneuses de Kahi, comme celles de Tango, ne produisent que des faucons de petite taille appelés « Ko taka ». On prend les faucons de forte taille « Oho taka », dans les parties septentrionales de l'empire, dans la province de Moutsou, notamment dans le district de Kouro gava (38° 27' latit. bor.). Ceux que l'on prend dans le district de Sinobou, c'est à dire dans les montagnes à l'ouest de Foukou sima (37° 38' latit. bor.), sont connus sous le nom de Sinobou taka, c'est à dire faucons de Sinobou. Le faucon blanc vient de Tshaôsiên, c'est à dire de la Corée; on l'emploie pour les vols de Foie et de la grue. Cette contrée est le berceau de la chasse au vol, et c'est de là que nous est venu l'ouvrage traitant de l'art de la fauconnerie 4). Les fauconniers dénichaient ordinairement les faucons et les apprivoisent ensuite. A Ojamada, dans la province d'Iyo, on les prend aussi avec des filets. Il existe, dans cette province, une haute montagne, dont le pied s'étend jusque dans les provinces d'Ava et de Tôsa. Les faucons, se dirigeant, lors de leurs migrations en automne, vers les hautes montagnes, on les y aperçoit, à cette époque, longeant les parois de rochers escarpés aux couleurs orangées. Le filet, appelé « Fari kiri ami », ce qui veut dire filet tendu, est confectionné de fil de soie ou de chanvre. Il a trois à quatre pieds de longueur sur douze pieds de largeur, et les mailles offrent deux pouces et demi carrés. Après l'avoir tendu horizontalement à une élévation de quelques pieds du sol, on place sous ce filet un étourneau attaché au moyen d'une ficelle à un petit piquet de bois, et enfermé dans un réseau de coton en forme de cylindre, long

de trois pieds, d'un pied de diamètre et posé horizontalement sur le sol; cette espèce de cage s'appelle « Teo tsin ami », c'est à dire « réseau en forme de lanterne ». On y attache perpendiculairement, sur l'un des côtés, un tuyau de bambou, dans lequel on met un serpent artificiel, fait de bois et imité d'après nature avec toute l'exactitude possible. Cet appareil ayant été apprêté après minuit, le fauconnier choisit, dans le voisinage, un lieu favorable pour s'y cacher, afin d'attendre les oiseaux de proie qui s'élèvent à la pointe du jour de la cime des arbres, pour aller à la quête de leur proie. Dès que le fauconnier voit approcher un faucon, il fait sortir, au moyen d'une ficelle, le serpent artificiel, dont l'apparence et les mouvements effarouchent l'oiseau enfermé dans sa cage. Le faucon, l'apercevant aussitôt, fond sur lui et s'empêtre dans les mailles du filet. Il est essentiel de choisir, pour y établir les filets, des lieux incultes, et cette opération exige beaucoup d'habileté; les gens qui s'en occupent ne se rasant pas la tête, de sorte que l'on peut à peine les distinguer des femmes. Les oiseaux pris de cette manière sont bons pour le vol du canard et du héron. Après les avoir pris, on leur met aussitôt les entraves. Ces entraves sont composées de trois parties, savoir les jets faits de cuir doux; l'anneau consistant en un morceau de corne de cerf ou de tige de bambou, et la ficelle ou corde qui est très longue. On enveloppe les ailes et la queue des oiseaux d'un linge en forme de sac d'un tissu de chanvre très doux, et on a soin de l'attacher à ces parties en l'y cousant. Quant aux tiercelets, on ne se sert, à cet effet, que de papier, et on les transporte au marché, après les avoir placés dans un panier spacieux.

La fauconnerie est encore aujourd'hui regardée, au Japon, comme une occupation noble, et l'étude de cet art entre dans l'éducation des princes et des guerriers. Un ouvrage japonais 5) dit à cet égard : « le faucon étant un oiseau courageux et belliqueux, il convient de l'offrir en cadeau aux chevaliers et aux guerriers »; et le code du guerrier japonais 6) renferme un traité de fauconnerie complet, quoique très succinct. En voici l'extrait.

La fauconnerie après avoir été introduite au Japon dans l'an 355 de l'ère chrétienne, un homme y apporta, en 363, du royaume de Petsi, un ouvrage sur la fauconnerie en soixante-deux volumes. Cet homme, nommé Téomanli, avait l'air d'un bouze; sa tête était couverte d'une espèce de capuchon de soie bigarrée; son habit était large et d'une étoffe grossière de couleur rouge, et il portait le faucon qu'il appelait « Kuli teo », sur le bras. La chasse au vol, ayant été, dès l'origine, admise au nombre des récréations de la cour, fit des progrès rapides au Japon. On cite plus particulièrement comme très brillantes les chasses au vol faites par l'empereur régnant depuis 782 à 804; et parmi ses successeurs, ce furent l'empereur Feï zeï, qui régna pendant les années 806 à 809, et l'empereur Saga, qui régna depuis 810 à 823, qui étaient célèbres par l'amour qu'ils portaient à cet art. En 872, on apporta du pays P'hô hai, ancien arrondissement à l'extrémité Nord-Est de Chan toung, l'ouvrage Maha yung king, c'est à

1) Voir en effet un régime bien extraordinaire. — 2) On comprend que c'est un préjugé absurde à tout d'abord que les fauconniers de tous les peuples et de tous les temps se sont habitués à perpétuer. — 3) Voir Kô-ri sur son deux 1, vol. II, p. 28.

4) Cet ouvrage est intitulé « Tug hô fang », voir notre catalogue des ouvrages de fauconnerie. — 5) Intitulé « Kourai sur ses deux », et déjà cité plus haut. — 6) Voir plus bas notre catalogue des ouvrages de fauconnerie.

dire « le grand livre de fauconnerie », dont le nombre de volumes est très considérable. Quelque temps auparavant, on avait apporté de la Corée au Japon des faucons affaîlés que l'empereur Sei wa donna à son ministre, et il fit accompagner ce cadeau de celui d'une belle chasse, située dans le pays de Sets, dont le chef-lieu est la ville d'Ohosaka. Ce fut enfin vers cette même époque qu'arrivèrent de Boungo, dans l'île de Kiousiou, deux fauconniers habiles, qui enseignèrent l'art de la fauconnerie d'après les méthodes en usage chez les étrangers. Il est encore constaté dans cet ouvrage que les fauconniers japonais ont écrit un grand nombre de livres sur cette matière, qu'ils ont combiné les différentes méthodes tant anciennes que récentes, et qu'ils ont publié de nouvelles éditions des anciens ouvrages Yng king et Yng lô fang. Ces derniers traités cependant sont, au dire de l'auteur, trop obscurs pour être lus sans les commentaires des fauconniers, et la méthode qu'ils enseignent ne s'accorde guère avec celle en usage au Japon. — Les oiseaux de chasse énumérés dans cet ouvrage sont les suivants: 1, L'Oho taka ou grand faucon femelle; 2, le Seo, mâle de la précédente; 3, le Fajabousa; 4, le Fasi taka ou Fai taka, ainsi nommé parce qu'on le dit venir de la Perse, contrée appelée en chinois Posse, en japonais Fasi 1); 5, le Konori, mâle de la précédente; 6, le Tsoumi, qui est probablement l'épervier ou la pie-grièche; 7, le Yetsusaï et 8, le Sasba. — L'auteur termine son ouvrage par les observations suivantes. Les fauconniers se distinguent par des attributs particuliers. Ils se couvrent la tête d'un bonnet de soie bigarrée; ils portent un habit de chasse et des chausses. Leur main gauche est revêtue d'un gant, parce que l'on porte, au Japon, où l'exercice de la chasse est entremêlé d'exercices guerriers, l'oiseau sur le poing gauche, tandis qu'on le porte sur le poing droit en Chine et en général dans les pays étrangers. La fauconnière doit contenir une cuisse de faisau. Ils tiennent dans la droite un bâton de cinq à six pieds de long, fourchu à l'extrémité et destiné à tirer vers eux et à lever sur le cheval qu'ils montent, le faucon avec sa proie, du lieu où il s'est abattu. Une baguette dont ils sont munis leur sert à inquiéter le faucon pour l'empêcher de dormir pendant la nuit. Ils se servent d'une espèce de bouffette faite de poils, pour nettoyer les plumes du faucon lorsqu'elles ont été mouillées par la pluie ou la rosée. Les jets que l'on attache aux pieds des oiseaux de chasse de grande taille sont longs de sept à huit pouces; la longe offre cinq pieds en longueur et la filière cent quatre-vingts à quatre-cent cinquante pieds. On emploie encore plusieurs autres sortes de fil pour suspendre le gibier pris par le faucon, et les règles de chasse japonaises prescrivent jusqu'aux espèces d'arbre qu'il convient de choisir, à cet effet, dans les différentes saisons: ce sont au printemps le cerisier, en été le saule, en automne l'érable et en hiver le pin ou le sapin, dont les branches sont destinées à porter les fruits de la chasse au vol; tandis que l'aster seul est réservé aux alouettes et à la caille. Les sonnettes, faites d'argent ou d'or, sont attachées, au moyen

d'un fil à une mince planchette de bois ou de corne de cerf dont la surface est environ de deux pouces carrés 2). On tient chaque faucon dans un perchoir séparé, dont le plafond est très élevé et dont le plancher est garni de cailloux. La perche, sur laquelle est attaché le faucon, en occupe le milieu. Pour prévenir que le faucon ne s'endommage le plumage en s'abattant sur la perche, on lui enveloppe les ailes de linge et garnit sa queue d'un sac de cette même étoffe.

On voit par les détails que l'on vient de lire sur la fauconnerie au Japon que cet art y est encore aujourd'hui d'un usage général, qu'il y est regardé comme une science digne d'être cultivée par les princes et les guerriers, qu'il y a fourni matière à des ouvrages sans nombre 3), et que l'on exerce dans ce pays, comme on peut aussi le voir par les tableaux japonais représentant des chasses, depuis le vol de la grue, du héron, de l'oie, du faisau, du canard jusqu'à celui de la caille, de l'alouette et du pinson.

Le passage suivant 4) tiré de la relation des ambassades hollandaises à la cour du Japon, prouve combien la fauconnerie est en honneur dans ce pays, et à quel degré ses monarques la font respecter. Le voici: « Les ambassadeurs de la compagnie des Indes, Frisius et Broekhorst, rencontrant, lors de leur voyage en 1649 à la cour de l'empereur, près du village de Kancia, deux fauconniers de la cour occupés à chasser, on fit aussitôt arrêter le convoi, les cavaliers qui l'accompagnaient, descendirent de cheval, et on ne se remit en marche que lorsque les fauconniers furent passés.

Au moment de mettre sous presse, notre savant ami M. Hoffmann vient encore nous communiquer deux planches xylographiques faites en Chine et représentant la sortie et la rentrée des fauconniers 5). On voit sur chacun de ces tableaux plusieurs Chinois à cheval, dont celui qui précède porte, sur le poing droit, un faucon chaperonné. Tous sont munis d'arcs et de flèches, et l'un d'entre eux est armé d'un trident, tel que l'on emploie en Chine pour tuer les sangliers. On voit, à côté des chasseurs, un lévrier et, à leur retour, ils sont suivis par un cheval chargé de lièvres, fruits de la chasse. Les arbres et les arbustes de la contrée qu'ils franchissent se trouvant dépouillés de feuilles, on peut en conclure que cette chasse a eu lieu dans la saison froide.

DE LA FAUCONNERIE EN AMÉRIQUE.

On ne possède que peu de renseignements relatifs à la chasse au vol en Amérique. Cet art, évidemment apporté de l'Asie au Nouveau Monde, par des tribus qui usurpèrent le pouvoir suprême, s'exerçait encore par leurs descendants, les princes du Mexique, lors de la conquête de ce royaume par les Espagnols. Herrera, l'historien des expéditions de Ferdinand Cortez rapporte les faits suivants touchant la fauconnerie de Montézuma. Après avoir parlé du magnifique palais de ce prince et décrit le jardin qui l'entourait avec ses douze bassins d'eau peuplés d'oiseaux aquatiques de toute sorte, il dit 6)

1) Ce mot de Fasi, nous rappelle celui de « Fas », nom arabe du faucon. — 2) Nous rappelons ici que les Japonais ont l'habitude d'attacher le sommet des queues et non pas aux pieds des oiseaux de chasse. — 3) Exposition littérale de l'auteur du code du guerrier. — 4) *Gedrukt-waardige geschiedschryff der O. I. Natenschapen van de Keizer van Japan*, door A. Matsumura, Amsterdam, 1859.

5) pl. p. 103. — 6) Elles font partie de l'ouvrage chinois intitulé « Ting Soung tekhou hont thou Eul ys », c'est à dire « Historiën des impériale Eul ys, van des figuren, fait par Ting Soung »; édition de 1801, 3 vol. in 4°, voir au vol. II, p. 23, verso — 7) *Historia general de las Indias de las Castillas, Indid.*, 1591, fol. 84, folio II, libro 7, cap. 10, p. 230.

qu'il se trouvait près de ce palais une autre maison également très belle, renfermant de superbes appartements, et que l'on appelait la maison aux oiseaux. Les oiseaux cependant qui s'y trouvaient étaient d'une autre espèce que ceux que l'on tenait dans les eaux des bassins: c'étaient tous des oiseaux de proie qui ne servaient que pour la chasse. Les personnes chargées de surveiller ces oiseaux, les traitaient avec tous les soins possibles et eu hommes experts dans ce genre d'occupation. Montézuma lui-même visitait cette maison plus souvent qu'aucune autre, afin d'examiner les oiseaux de chasse; et il se plaisait à entretenir les chasseurs et les gardiens de ces oiseaux, sur les secrets et beaucoup d'autres choses concernant la chasse au vol. Certaines grandes salles de cet édifice étaient remplies d'un grand nombre de sujets appartenant à différentes variétés de l'espèce humaine, de nains, d'individus monstrueux, et on voyait dans d'autres salles, des cages avec des bêtes sauvages, de grands serpents, des crocodiles, etc. Les oiseaux de chasse étaient gardés dans une salle qui s'étendait le long du corridor, dans de spacieuses cages de bois de forme cylindrique, et pourvues de perches. Tous ces oiseaux de chasse appartenaient à neuf ou dix espèces, et parmi eux se trouvait une cinquantaine d'individus remarquables par leur voracité, attendu que chacun d'eux dévorait, à chaque repas, une poule ou un coq. Tous ces oiseaux étaient séparés les uns des autres, et pour les nourrir, on avait journellement besoin de cinq cents pièces de volaille. Le nombre des gardiens auxquels était confié le soin pour ces oiseaux, montait à cinq cents, sans y compter les chasseurs, dont le nombre était encore très considérable. Plusieurs de ces oiseaux de chasse s'y trouvaient déjà depuis de longues années et beaucoup d'entre eux étaient tout à fait inconnus aux Espagnols. Herrera en décrivant 1) ensuite les grandes chasses que faisait Montézuma, dit 2) que l'on exerçait aussi la chasse au vol, mais que ce prince n'y prenait que peu d'intérêt, nonobstant qu'il amenait constamment avec lui un certain nombre d'aigles et d'autres oiseaux de proie, ce qu'il faisait principalement dans le but de montrer sa grandeur et sa supériorité sur les autres rois.

Tout porte à croire qu'en Amérique la chasse au vol n'a été connue que par un très petit nombre de peuples, et que les Européens qui se sont établis dans cette partie du monde, ne l'ont pas non plus exercée. Nous n'avons trouvé aucun document indiquant qu'elle ait été exercée par des indigènes de l'Amérique du Nord, et Wilson 3) dit expressément qu'elle leur est tout à fait inconnue. Pour l'Amérique méridionale, ce ne sont, à ce qu'il paraît, que quelques parties des Andes, où cette chasse s'exerce aujourd'hui. Poppig 4), en parlant, dans la relation de son voyage, des Andes du Pérou et particulièrement des environs de Quito, rapporte que les indigènes chassent le Pisca 5), petite espèce de gallinacée que l'on pourrait comparer à la caille, avec des faucons que l'on sait parfaitement affaîter pour ce vol; et le capitaine de vaisseau, M. Boelen, nous fait part qu'il y a même vu chasser le lama avec des faucons.

1) Op. cit., p. 238. — 2) Idem, t. 8, pag. 4, p. 254. — 3) American Ornithology, p. 1532, vol. 1, p. 225, à l'article des Falco melanochlorus. — 4) Reise in Chili, Wien, etc., Leipzig, 1830, 4^e, tome II, p. 58. — 5) Cet oiseau fait partie du genre *Crypturus* des anatidés.

DE LA FAUCONNERIE EN AFRIQUE.

En Afrique, la chasse au vol ne paraît avoir été exercée que par les Arabes et les Turcs, qui se sont établis dans les régions septentrionales de cette partie du monde. Nous avons déjà fait observer que les Arabes ont probablement appris cet art lors de la conquête de la Perse qu'ils firent dans le premier siècle après Mohammed, et on peut supposer que les différentes familles de la nation turque l'ont cultivée, comme tant d'autres peuples de la grande tribu mongole, avant d'avoir quitté les contrées qu'ils habitaient originairement.

Abulfeda, le célèbre historien et géographe arabe, visitant en 1327 le Caire, accompagné de son fils et d'un ambassadeur mongole, le sultan régnant en Égypte leur fit présent d'un grand nombre de faucons de plusieurs espèces 6). — Shaw 7) rapporte que la chasse à l'oiseau est un des plus grands plaisirs des Arabes et des gens un peu au dessus du commun dans le royaume de Tunis, et que les bois de ce pays leur fournissent pour cela toutes sortes de beaux éperviers et de faucons. — Les deys des états barbaresques et les empereurs du Maroc ont été de tout temps grands amateurs de la chasse au vol. Nous verrons plus tard que les rois de Norwège ont envoyé, déjà au treizième siècle, des faucons au sultan de Tunis, et que les rois du Danemarck ont souvent fait parvenir des faucons d'Islande, dans les deux derniers siècles, soit aux deys d'Alger, de Tunis et de Tripoli, soit à l'empereur du Maroc, qui en a encore eu en 1791. L'empereur du Maroc actuellement régnant emploie même le hobereau pour la chasse au vol 8).

On trouve dans les Souvenirs de la vie militaire en Afrique, par Pierre de Castellan, la notice suivante relative à la fauconnerie des Arabes de l'Algérie: « Les chefs avaient la main droite garantie par un gant nommé smégue. Ce gant n'a pas de doigts. Les élégants le portent en peau de tigre ou de panthère. Là-dessus se perche le faucon, souvent même un deuxième et un troisième trouvent place, l'un sur l'épaule, l'autre sur les cordes en poil de chameau qui entourent les haïles de la tête. — A peine en chasse, des poules de Carthage partent devant nous, et les faucons décapuchonnés s'élèvent d'abord en ligne droite; puis, lorsque leurs yeux, accoutumés à la lumière, ont aperçu leur proie, ils fondent sur elle et l'ont bientôt mise à mort. Plus loin, au bruit de de nos chevaux, deux lièvres quittèrent leur gîte, et les faucons furent de nouveau lancés. Tant que le lièvre court, il échappe à son ennemi; mais lorsqu'il hésite pour chercher une retraite, c'est alors que l'oiseau s'accroche à son dos et commence à lui manger la cervelle et les yeux. — Il en est des faucons comme des hommes: les uns sont bons, les autres mauvais. Il fallait entendre les Arabes se moquer de ceux-ci, les gourmander et les accabler de reproches; il fallait voir l'orgueil du maître possesseur du meilleur chasseur. C'est pendant l'été que se préparent les chasses d'hiver. L'oiseau, à son premier vol, tombe sous le piège du fauconnier; encore sauvage, on l'habitue à courir à sa proie; on lui prépare une chasse facile,

6) Abulfeda, trad. de Boiss., tome V, p. 377. — 7) Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie etc., trad. françoise, La Haye, 1743, 4^e, p. 359. — 8) Drummond Bay, dans les Proceedings of the East India Society, année 1840, p. 133.

on lui apprend bientôt à attendre l'ordre du maître, à reconnaître sa voix, le signal, l'appât, à se précipiter sur la peau de lièvre jetée en l'air avec différents cris auxquels l'oiseau vorace obéit avec une ardeur sans égale. Ainsi le faucon de l'Arabe redevient l'oiseau du moyen âge, entouré de soins, de gloire et même d'honneurs. — L'auteur ajoute, « que les Arabes, pour rappeler le faucon qui tente de s'éloigner, jettent en l'air une peau de lièvre, en poussant un cri aigu pour attirer l'attention de l'oiseau chasseur. — Le faucon, qui croit le lièvre vivant, se précipite avec une rapidité telle que souvent il touche la terre avant que l'appât soit retombé » (1).

Nous devons à M. Clifford Cocq van Breughel, ancien consul Néerlandais accrédité à la cour du bacha Youssef Caramanla à Tripoli, les détails suivants relatifs à la fauconnerie, telle qu'elle s'exerce actuellement dans cet état. La chasse au vol est, en temps de paix, d'un usage général par toute la régence de Tripoli, et ce pays a toujours été renommé par les excellents faucons qu'il produit et par la manière dont les habitants en savent tirer parti pour la chasse. On n'y exerce jamais cette chasse pour le profit, mais seulement pour l'amusement. Il est actuellement permis à tout le monde d'entretenir des faucons; mais du temps des Caramanlys, ces princes se réservaient exclusivement le droit de chasser à l'oiseau. Ce sont principalement des faucons que l'on emploie à cette chasse; mais on se sert aussi d'autres oiseaux de proie que l'on fait venir de l'intérieur du pays. On n'affaite ordinairement que des faucons niais enlevés du nid, qu'on élève avec beaucoup de soin, les nourrissant principalement de coeurs de mammifères. On prend également des oiseaux de chasse au filet. Les animaux que l'on vole avec ces oiseaux sont la gazelle, le lièvre, la perdrix, l'ouabara, espèce d'outarde très commune dans le pays, et plusieurs autres oiseaux. Ce sont plus particulièrement les Arabes auxquels on confie l'affaite des oiseaux de chasse; il n'y a qu'un petit nombre de Turcs qui s'en occupent. On met toujours aux faucons des grelots, soit à la main droite ou à la main gauche, soit à toutes deux, et on leur recouvre la tête d'un chaperon en cuir rouge. Au lieu de les tenir dans un cabinet, destiné exprès pour les enfermer, on les place tantôt à terre sur des balustrades ou dans un autre lieu quelconque. On leur distribue le pât ordinairement deux fois par jour. On jette toujours plusieurs faucons à la fois sur la même pièce de gibier, et on a soin de suivre le vol, monté sur de bons chevaux, avec la plus grande vitesse, afin de prévenir que les faucons ne s'entredéchirent, lorsqu'ils se sont emparés de leur proie. Les fauconniers rappellent les oiseaux de chasse en poussant un cri prolongé que l'on pourrait rendre par les syllabes « quou-ou-ou », et en battant en même temps des mains; aussi les oiseaux bien affaïtés ne manquent jamais d'obéir sur le champ à l'appel de leur maître, qui les repaît aussitôt qu'ils sont revenus et leur recouvre la tête du chaperon. Un bon faucon est souvent échangé contre un dromadaire, dont la valeur est ordinairement estimée à cent francs. M. Clifford s'étant rendu en 1830 chez le scheik Abdel-Kerem, celui-ci, pour fêter la visite de notre compatriote, donna en son honneur une chasse au vol, où il se fit accompagner par

ses six fils. Montés sur de magnifiques chevaux, vraie race arabe, et amenant avec eux chacun deux faucons, on arriva bientôt sur le lieu de la chasse et, quoiqu'on n'aperçût nulle part la moindre trace de gibier, on déchaperonna aussitôt les faucons, arrangeant les liens d'attache de manière à pouvoir les faire couler au moment même que l'oiseau alla prendre le vol. Les faucons, se trouvant la vue libre, se dressèrent pour un moment, et ceux d'entre eux qui découvrirent le gibier, s'élançèrent aussitôt dans les airs. En les suivant ventre à terre, on les rejoignit à la distance d'une lieue du point où les faucons avaient pris leur essor, auprès du gibier qu'ils avaient pris presque simultanément, et qui se composa de deux gazelles et de neuf ouabaras, auxquels on coupa la tête pour en repaître les faucons.

M. le professeur Ehrenberg de Berlin a bien voulu me communiquer les notices suivantes sur la fauconnerie des Bédouins, recueillies lors du voyage qu'il a fait conjointement avec feu Hemprich dans le Nord de l'Afrique. La chasse au vol est encore aujourd'hui d'un usage très général chez les tribus des Bédouins qui habitent le désert de la Libie (2), et ils exercent cette chasse dans le double but de s'amuser et de se procurer des moyens de subsistance. On ne se sert que d'une seule espèce de faucon, savoir le faucon tanyptère, dont nous avons fait mention plus haut; la femelle pour le vol de la gazelle, le tiercelet pour celui du lièvre, des outardes et des gangas. Il paraît que les Bédouins emploient ordinairement des oiseaux niais pour leurs chasses. Ils connaissent l'usage du chaperon, mais ils ne mettent pas de grelots aux oiseaux, et les entraves dont ils se servent consistent en un anneau de cuivre entourant la main gauche du faucon et auquel est attaché une chaîne mince tenant lieu de longe. Le fauconnier, qui est ordinairement le propriétaire même du faucon, le porte sur le poing gauche qu'il tient enveloppé, au lieu d'un gant, d'une étoffe grossière quelconque. La gibécère dont il se munit n'est qu'un sac de cuir, destiné pour y mettre un morceau de viande fraîche ou une peau d'oiseau. Parcourant la plaine à la quête du gibier, il jette le faucon aussitôt qu'il en aperçoit, à quelle distance que ce soit. Le fauconnier, s'il n'est pas monté à cheval, court à toutes jambes après le faucon, pour le reprendre, lorsque celui-ci a pris le gibier, en lui présentant le pât ou la peau d'oiseau remplaçant le leurre; mais il arrive souvent que le fauconnier ne rejoint l'oiseau que lorsque celui-ci a déjà déchiré la tête du gibier; d'autres fois il arrive que le faucon, au lieu de poursuivre le gibier, monte droit en l'air, pour ne plus retourner, ce que les Bédouins attribuent à la présence dans les nues d'un faucon sauvage de la même espèce mais d'un autre sexe que celui qui vient de s'échapper.

DE LA FAUCONNERIE EN EUROPE.

Nous avons déjà constaté plus haut que l'on ignore l'époque précise à laquelle la fauconnerie a été introduite en Europe, et que J. Firmicus fut le premier auteur de l'occident qui en ait parlé de manière à faire supposer avec certitude que

1) *Revue des Deux-Mondes*, tome IV, 21^e livraison, 1^{er} Novembre 1840, p. 515 à 516.

2) Le voyageur auquel nous devons ces détails n'a jamais vu exercer la chasse au vol en Égypte, en Nubie, en Albanie, ni dans la Syrie.

cette chasse fut, de son temps connue et exercée en Europe. Cet auteur, qui a écrit le livre qu'il nous a laissé vers l'an 336 de l'ère chrétienne, dit, en dressant la nativité des hommes en général, que ceux qui sont nés à l'époque où la planète Vénus se trouve dans le signe du verseau, n'auront du talent que pour la chasse; ils ne s'occuperont que du soin pour les animaux que l'on y emploie, tels qu'éperviers, faucons, autours, aigles et chevaux 1); ceux au contraire qui naissent à l'époque où Mercure se trouve dans le signe de la vierge, seront des hommes vigoureux, industriels, intelligents; mais ils aimeront également à s'occuper de chevaux, chiens, éperviers, faucons et autres oiseaux semblables que l'on emploie à la chasse 2). Il paraît même que cet exercice n'a été apporté en Europe que sous le règne de Constantin le Grand; c'est ce qu'assure, du moins, Kaswin 3), qui va jusqu'à nommer cet empereur l'inventeur de la chasse au vol, et on lit à peu près la même chose dans le livre de fauconnerie turc, appelé Basname 4).

Un siècle plus tard, la fauconnerie fut déjà connue en Auvergne. Cajus Silius Apollinaris Sidonius 5), évêque de Clermont, dans une lettre adressée à Heedicius, frère de sa femme et fils de l'empereur Avitus, rappelle à ce prince que c'était dans ce pays qu'il goûta pour la première fois les plaisirs de la chasse, en se servant pour cet amusement de chiens, de chevaux et d'éperviers 6). En faisant l'éloge de son beau-père, l'empereur Avitus, Sidonius rapporte que nul n'était plus habile à inventer de beaux vols que ce prince 7). Enfin, il dit d'un certain Vectius qu'il n'avait pas son pareil dans l'art d'affaîter et de traiter les éperviers 8). — Grégoire de Tours 9) fait dire, dans une certaine circonstance, à Mérovée, roi des Francs, qui vivait également au 5^{me} siècle: « Que l'on fasse venir nos chevaux, prenons les éperviers et allons nous rendre, avec nos chiens, à la chasse, pour nous amuser ». — Il existe une épigramme 10) datant du cinquième siècle et adressée à un fauconnier corpuent, à qui on reproche d'avoir négligé ses oiseaux, tandis qu'il eût mieux valu de les repaître de sa propre chair que de les laisser périr de faim.

Il paraît que la fauconnerie fut dès cette époque d'un usage général en France et dans plusieurs autres contrées. En voici les preuves. Les codes des anciens Francs et d'autres peuples de la première moitié du moyen âge contiennent plusieurs lois relatives aux oiseaux de chasse et aux fauconniers 11). Une de ces lois, qui se trouve dans le code des Bourguignons mérite d'être rapportée à cause de sa sévérité cruelle. Il y est dit que celui qui s'est rendu coupable du vol d'un oiseau de chasse, paiera six sous au propriétaire de l'oiseau, ou subira le supplice que l'oiseau lui enlève des fesses six onces de chair. La loi des Longobardes défend de donner comme rançon ou en gage, l'épée et l'épervier. — Le clergé n'aimait pas moins

l'exercice de la chasse au vol que les séculiers, il leur fut interdit, dès le sixième siècle et à plusieurs reprises, d'entretenir des oiseaux de chasse 12); plus tard, St. Boniface renouvela cet interdit; on sait qu'il entra même dans les statuts des templiers, et ce fut jusqu'en 1363, au Synode provincial d'Auch, que l'on se vit obligé de défendre aux archidiacres, dans les visites qu'ils faisaient du diocèse, de conduire avec eux des chiens et des oiseaux 13). — L'art de former les chiens et les oiseaux fut compté parmi les premiers enseignements qui entraient dans l'éducation du jeune Blanchardin, fils de Charlemagne 14). — Le roi Carloman entretenait quatre veneurs chargés des chiens de chasse et un fauconnier auquel était confié le soin pour les oiseaux. Ils étaient subordonnés aux trois principaux officiers de la maison du roi, savoir au Sénéchal, au bottillier et au connétable, et c'étaient eux, qui disposaient de tout ce qu'il fallait pour la chasse, et qui fixaient le nombre des oiseaux de chasse nécessaires pour la fauconnerie du roi 15). — Abbon en décrivant le siège de Paris par les Normands, sous le règne d'Éudes, en 892, dit que ceux qui défendaient le pont, désespérant de le conserver et ne voulant pas que leurs oiseaux tombassent entre les mains des ennemis, leur rendirent la liberté 16).

La fauconnerie, quoique introduite en Europe dès le quatrième siècle, y fut cependant beaucoup moins cultivée que la vénerie, depuis cette époque jusqu'aux croisades qui donnèrent une nouvelle impulsion à cet art. On sait par l'ouvrage de l'empereur Frédéric II, que les Arabes étaient, dans ces temps, beaucoup plus experts dans cet exercice que les autres peuples, et que c'est à eux ou à leurs ouvrages que l'on doit toutes ces connaissances qui ont tant contribué à le perfectionner et à en rendre le goût plus général. C'est aussi d'eux que nous sont venus ces préjugés touchant les maladies des oiseaux et les remèdes inventés pour les guérir, préjugés qui se sont conservés dans presque tous les livres de fauconnerie jusqu'à la décadence de cet art. On voit en effet que la fauconnerie se releva depuis les croisades au point de porter ombrage à la vénerie, à laquelle elle fut souvent préférée 17). La jalousie qu'excita l'émulation entre les fauconniers et les veneurs donna lieu à beaucoup de dissensions entre ces deux états, dissensions 18) qui ont duré jusqu'aux temps de Louis XIV, où la vénerie reentra successivement dans ses anciens droits.

L'oiseau de chasse, formant l'attribut de toutes les personnes nobles des deux sexes, on les voit souvent représentées, l'oiseau sur le poing, dans les miniatures, sur les sceaux ou les monuments. Plusieurs nobles s'étaient arrogés des privilèges qui portaient à des abus assez singuliers. Les Seigneurs de Chastelas, par exemple, avaient le droit de prendre place, quand cela leur semblait bon, parmi les chanoines de l'église

1) Jelli Firmis Materis Astronomicis Lib. VII, Basilie, 1553, fol. cap. VII, p. 128 et 130. — 2) Ibidem, chap. VIII. — 3) Voir l'Histoire de Bonhart, 3^{me} édition, Legl. Hist., 1692, fol., tome II, livre II, chap. 25, p. 288. — 4) Dans le «Falkenbuch» de R. de Bannow, p. 7. — 5) Sidonius adapté en 402, et inséré en 452. Son beau-père, l'empereur Avitus, régna depuis 455 jusqu'en 485. — 6) Opus omnia, Paris, 1652, fol. épistolarum liber III, épist. 209, p. 62. — 7) Ibid., Corvum VII, p. 257, vers 202 et suit. — 8) Ibid., Epistolarum liber IV, épist. 209, p. 68. — 9) Gregorii Turonensis, Historiarum Francorum libri X, Paris, 1610, liv. V, cap. 14, p. 101. — 10) Anthologia veterum Latinorum epigrammatum et poematum, ed. Romae, 1631, fol. Meyer, no 311. Voir l'explication de cette épigramme dans Eisenmann, Zeitschrift für die Alterthumsforschung, année 1837, p. 25 et suite 1838, p. 1037. — 11) Les. od., liv. 8, § 1, 2, 3; Ripuar., tit. 30, § 11, 1; Burgund., éd. I cap. 11; Lombard., tit. 104, § 18, 19, 20; Alaman., tit. 90, § 20; Bajov., tit. 20, § 2. — Le second passage Les richi de jovero, dans un ouvrage intitulé Die Ritterspiegel Giese des richi, Halle, 1842, 8°, (voir particulièrement la préface, pag. VI), que la loi salique, ou loi d'Éric d'origine tudesque, a été en grande partie empruntée à une loi plus ancienne et antique. Il s'est pas de notre

remet de donner la justice de cette assertion de R. Les, ce dont s'est déjà chargé le célèbre Grimm, (voir son ouvrage intitulé Geschichte der deutschen Sprache, 1848, I, p. 548 et suit.); mais nous ferons observer que cette assertion ne peut être appliquée aux titres relatifs à la fauconnerie, attendu que cet art a été totalement inconnu des anciens Germains. — 12) En 505 dans le comté d'Apule, en 538, dans celui de Rome; et en 598, dans celui de Wurms. — Voir Leques, Notitia municipalium municipii, Anvers, 1823, fol. Council apud, cap. 25, p. 227; Council, maintenant amend., année 12, p. 205; Council, Worms, § 17, p. 698. — 13) P. Labbe, Biblio. Council, tom. VI, p. 1044. — 14) Recueil de St. Germain, III, fol. 174 verso; cités par La Cerne de St. Palais, III, p. 203. — 15) Bismari Opera, tomus posterior, Lutet. Paris, fol., 1845, § 331V, p. 210. — 16) Abbon, de obitu a Normannis Lutetia, dans Balthem, Collection des historiens de France, tom. II, p. 480. — 17) L'empereur Frédéric II avait déjà dit, comme nous venons plus bas, que la fauconnerie est un art plus noble que la vénerie. — 18) Elles furent souvent au sujet de dissensions dans les anciens livres de fauconnerie; voir par exemple Gues. de la Vigne, le Roi Roderic, les Bismari du Reichel de Flourens et l'Industriel cité plus bas, d'Arensis, etc.

d'Auxerre, ceints de l'épée, revêtus du surplis, la tête couverte d'un chapeau orné de plumes, portant l'aumusse sur le bras et l'épervier sur le poing. Ce privilège avait été accordé dès l'année 1423, aux membres de cette illustre famille. Le trésorier de cette même église jouissait de la prérogative d'assister au service divin, les jours solennels, portant l'épervier sur le poing. Ce droit lui ayant été contesté par les chanoines, ses confrères, il lui fut confirmé, principalement par la raison que le trésorier de l'église de Nevers jouissait du même privilège¹). L'ordonnance suivante a rapport à des prérogatives analogues accordées au Seigneur de Sassay et au curé d'Ézy. « Peut le Sieur de Sassay faire dire la messe par le curé d'Ézy ou autre en l'église N. D. d'Evreux devant le grand autel, quand il lui plaira; et peut le dit sieur ou curé chasser sur tout le diocèse d'Evreux avec autour et tiercelet, six épagneuls et deux lévriers, et peut le dit sieur faire porter et mettre son oiseau sur le coin du grand autel, au lieu le plus près et le plus commode, à son vouloir. Peut le dit sieur curé dire la messe hotté et éperonné dans la dite église N. D. d'Evreux, tambour battant, en lieu et place des orgues »²). — On faisait venir, comme nous le verrons plus bas, des oiseaux de chasse, de l'Irlande, de la Norvège, de la Grèce, de la Barbarie, ainsi que de beaucoup d'autres contrées et même de l'Amérique, et on les payait souvent à des prix excessifs. — Les diverses espèces d'oiseaux étant plus ou moins estimées suivant leurs qualités, on appliqua cette gradation de rang aux différents états de la haute société. L'ordonnance qui régla cette distinction a été conservée dans plusieurs ouvrages Anglais³). L'aigle, le vautour et le milan⁴) y sont assignés à l'empereur; le gerfaut aux rois; le faucon gentil aux princes; le faucon montagnard aux ducs; le pèlerin aux lords; les oiseaux bâtards aux barons; le sacre aux chevaliers; le lanier aux esquives; l'émérillon aux dames; le hobereau aux jeunes gentilhommes; l'épervier aux prêtres; l'autour aux trabans; la cresserelle aux domestiques. — Les rois, dans leurs entrées et marches, se faisaient précéder par leur équipage de fauconnerie, et cet usage s'exerce même quelque fois de nos jours, lors des fêtes de couronnement. — En un mot, la fauconnerie a joué, pendant plusieurs siècles, un rôle dont on a aujourd'hui de la peine à se former une idée, et la connaissance de cet art fut indispensable à quiconque prétendait être bien né et bien élevé; de là aussi le grand nombre d'ouvrages qui ont été publiés sur cette matière et les nombreuses éditions que la plupart d'entre eux ont eues.

Ces ouvrages, ainsi que les nombreuses notices que les historiens ont données sur la chasse au vol, nous mettent à même de traiter séparément l'histoire de la fauconnerie chez les différents peuples de l'Europe qui ont exercé cet art, ce que nous nous proposons de faire dans les pages suivantes.

DE LA FAUCONNERIE EN FRANCE.

De tous les pays de l'Europe, c'est la France où la fauconnerie a été exercée avec le plus d'éclat. Nous avons déjà constaté que la chasse au vol avait été introduite dans ce pays dès le cinquième siècle. Les rois de France eurent leurs fau-

conniers particuliers de même que les rois des Francs, et ils ne tardèrent pas de créer la charge de maître-fauconnier du roi, titre changé plus tard en celui de grand-fauconnier de France. On trouve à ce sujet, dans la grande Encyclopédie française⁵), plusieurs détails que nous reproduirons ici dans leur ensemble, quoique contenant aussi des renseignements relatifs à des époques plus récentes. « L'origine de fauconnier est de l'an 1250. Jean de Beaune a exercé cette charge depuis ce temps jusqu'en 1258. Étienne Grange était maître-fauconnier du roi en 1274. Tous ses successeurs ont eu la même qualité, jusqu'à Eustache de Jaucourt qui fut établi grand-fauconnier de France en 1406. Le grand-fauconnier de France a différentes sortes de gages; outre les gages ordinaires et ceux pour son état et ses appointements, il en a comme chef du vol pour corneille, et l'entretien de ce vol; pour l'entretien de quatre pages; pour l'achat et les fournitures des gibecières, de leurres, de gants, de chaperons, de sonnettes, de vervelles et armures d'oiseaux, et pour l'achat des oiseaux. Il prête serment de fidélité entre les mains du roi: il nomme à toutes les charges de chef de vol, lorsqu'elles vacent par mort, à la réserve de celles de chefs des oiseaux de la chambre et du cabinet du roi, et de celles de garde des aires, des forêts de Compiègne, de l'Aigle et d'autres forêts royales. Le grand-fauconnier a seul le droit de commettre qui bon lui semble, pour prendre les oiseaux de proie en tous lieux, plaines et buissons du domaine de Sa Majesté. Les marchands fauconniers français ou étrangers sont obligés, à peine de confiscation de leurs oiseaux, avant de pouvoir les exposer en vente, de les présenter au grand-fauconnier, qui choisit et retient ceux qu'il estime nécessaires, ou qui manquent aux plaisirs du roi. Le grand-maître de Malte fait présenter au roi tous les ans douze oiseaux, par un chevalier de la nation, à qui le roi fait présent de mille écus, quoique le grand-maître paye à ce même chevalier son voyage à la cour de France. Le roi de Danemarck et le prince de Courlande envoient aussi au roi des gerfauts et autres oiseaux de proie. Si le roi, étant à la chasse, veut avoir le plaisir de jeter lui-même un oiseau, les chefs pourvus par le grand-fauconnier présentent l'oiseau au grand-fauconnier, qui le met ensuite sur le poing de Sa Majesté. Quand la proie est prise, le piqueur en donne la tête à son chef, et le chef au grand-fauconnier qui la présente de même au roi. »

Les détails historiques suivants font suite à ceux donnés dans notre aperçu général de l'histoire de la fauconnerie en Europe.

Les traités écrits en langue Romane font preuve que l'art de la fauconnerie fut assez cultivé et estimé, dans le midi de la France, durant le douzième et le treizième siècle. — Le roi Philippe Auguste, se trouvant, en 1191, lors de la troisième croisade, devant la ville de Ptolomais, il arriva que son faucon blanc qu'il avait apporté de la France s'échappa et se percha sur les murailles de la ville. Les soldats du Sultan Salabeddin l'ayant pris, l'apportèrent à ce prince qui, regardant cet accident comme d'un bon augure, refusa de rendre l'oiseau, quoique le roi lui fit offrir en échange la somme de mille ducats⁶).

1) Doucege, *Glossaire, ou sur Accepteur*, et Le Bonif, *Histoire de l'église d'Auxerre*, t. 1, p. 200. — 2) *Recueil Français*, Fév. 1732, p. 203, et Doucege, l. c. supplément. — 3) *Book of St. Albans*, voir Latham, *Gen. Hist. of Birds*, tome 1, p. 109, et Selous, p. 70. — 4) Watour et Milien dans Fouginal.

On doit s'étonner de voir figurer ces deux oiseaux ignobles à la tête des oiseaux de chasse. — 5) Encyclopédie par Diderot et d'Alembert, Paris 1750, fol. tome VI, p. 432 B à 433 A. — 6) *Rehmanni Fili Spaldadi*, Vita et res gestae Saladinis sultani et imperatoris Alb. Saladinis, Lugd. Batav. 1732, fol., cap. 107, p. 108.

Le livre du Roi Modus et de la Reine Racio, le premier des ouvrages de chasse écrit en français, et composé au commencement du quatorzième siècle, fournit la preuve qu'à cette époque la fauconnerie était estimée au moins à l'égal de la vénerie. On voit par cet ouvrage qu'alors on employait déjà, non seulement les oiseaux de has vol et les faucons du pays, mais aussi le lanier, le sacre et le gerfaut, et que l'on exerçait toutes sortes de vol, même celui du héron. On connaissait déjà l'usage du chaperon et on pratiquait la prétendue science de reconnaître et de guérir les maladies des oiseaux.

Un autre ouvrage de fauconnerie, non moins curieux que celui dont nous venons de parler, est le roman des oiseaux par Gace de la Vigne, composé vers le milieu du quatorzième siècle. Il offre des renseignements sur la fauconnerie des rois Philippe de Valois, Jean II et Charles V. L'auteur, quoique chapelain de ces rois, raconte de lui-même, que dès l'âge de neuf ans il porta des hoberaux aux champs, qu'à sa douzième année on lui fit dresser un faucon, et qu'il aima toute sa vie les chiens et les oiseaux. Il constate que le roi avait une trentaine d'oiseaux « à la tête desquels est le maître-fauconnier, un gentil chevalier qui s'entretient avec lui des oiseaux, et ordonne ceux que l'on fera voler ensemble aux grues et autres oiseaux. La chasse commença sans chiens, hormis trois ou quatre qu'on tenait, et le moindre était écarté derrière à un trait d'arc. Le roi et lui lichérent chacun le leur, pour voir à qui ferait le mieux. Le roi descendit de cheval et fit donner à son faucon le cœur de l'oiseau qu'il avait volé ». Un autre vol avec des faucons eut lieu sur un étang, d'où l'on fit lever les oiseaux au bruit de quatre tambours. Le vol du héron se faisait également avec des faucons. Il en était de même du vol de la grue. On employait pour d'autres vols le gerfaut et l'autour. Gace de la Vigne donne encore la description d'une chasse au vol faite par une douzaine de personnes d'état moyen, « non princes ni barons, mais chevaliers, chanoines, bourgeois et écuyers, ayant entre eux tous une vingtaine d'oiseaux »: cette chasse dura huit jours de suite. Il parle de Denis le grand, évêque de Senlis, qui avait fait un traité de fauconnerie, du comte d'Auxerre, fauconnier très expert qui avait composé d'excellents remèdes pour les maladies des oiseaux, et du comte de Flandres « qui faisait des oiseaux autant qu'homme qui soit à Bruges ou à Rome ». Enfin, on voit par cet ouvrage qu'alors on apporta en France non seulement des gerfauts, mais aussi des faucons de Barbarie, appelés Tahorotes, et dont monseigneur Bertrand Du Guesclin, connétable de France, offrit deux au roi.

Nous avons déjà rapporté, en traitant l'histoire de la fauconnerie chez les Turcs, que le roi Charles VI fit parvenir à Bajesid des autours et des faucons, avec des gants brodés de perles et de pierreries pour porter ces oiseaux, et que le duc de Bourgogne envoya douze faucons blancs pour la seule rançon du duc de Nevers, son fils 1).

Sous Charles VII, le duc de Bourgogne donna en 1453, à Lille, un festin, où l'on vit à l'un des bouts de la salle un héron, « prendre son vol et son vent »; on entendit aussitôt

plusieurs voix s'écrier « à l'aguet, à l'aguet, » comme font les fauconniers. Dans le même instant on aperçut au côté opposé un faucon qui s'avancait pour combattre le héron; il s'élança avec tant de rapidité et heurta le héron si rudement qu'il l'abattit au milieu de la salle 2).

Il paraît que Louis XI a préféré la vénerie à la fauconnerie. Philippe de Commines dit de ce roi: « Pour tous plaisirs aimait la chasse et les oiseaux en leurs saisons; mais n'y prenait point tant plaisir comme aux chiens » 3). — « Il dépensait le moins qu'il pouvait et entendait à assembler trésor tant pour rembourser le duc de Bourgogne des villes engagées sur la rivière de la Somme comme pour faire ses plaisirs; comme celui qui aimait merveilleusement à chasser et à voler; et donnait largement à braconniers et à fauconniers qui lui faisaient son déduit » 4). — Il employait quelquefois ses troupes à des opérations de chasse. Il fit placer des détachements de soldats, on dressa des embuscades, on veilla jour et nuit sur tous les chemins pour enlever, près de Tours, des faucons que le duc de Bretagne devait recevoir de Turquie. La manœuvre réussit. On dit que Louis XI rit ce jour-là pour la première fois de sa vie 5).

On trouve des détails curieux sur la fauconnerie des rois Louis XII et François I, dans les mémoires de Robert de la Marek, maréchal de Fleuranges 6). Le chapitre qui a rapport à la fauconnerie est inscrit: « Cy devise l'estat de la Faulconnerie du Roy de France ». Il renferme les données suivantes: « Premièrement la Faulconnerie du Roy est une chose ordinaire, et a le Grand Faulconnier qui est un fort bel office en France, et l'est pour l'heure présente 7) un honneste Gentilhomme, et de bonne maison, qui s'appelle René de Cossé, premier Pannetier de France. Le dict Grand Faulconnier a d'estat quatre mille florins, et a cinquante Gentilshommes sous luy qui ont bon estat, et cinquante Faulconniers aydes; et ont les dictes Gentilshommes cinq ou six cents francs d'estat, et les aydes deux cents, et départ le dict Grand Faulconnier tous ces Estats, et a bien trois cents oyseaux sous luy, et peut le dict Grand Faulconnier aller voler par tout le Royaume de France, où bon luy semble, sans que personne luy puisse donner empeschement, et tous les Marchands d'Oyseaux luy doivent tribut, et n'oseraient vendre un oiseau en ville du Royaume de France ny à la Cour, sans le consentement du dict Grand Faulconnier sur peine de confiscation de toute leur marchandise; et a le dict Grand Faulconnier plusieurs beaux droits, et fault que le Roy luy accepte tous les oyseaux, et a un Contreroleur et un Thresorier, et gens ordonnés pour les payemens, aussi bien que pour la Venerie ou autre estat du Royaume de France; et sont tousjours ordinaires suivant le Roy par tout où il va aussi bien que les Veneries, osté que quand ce vient à l'esté, ils vont mettre leurs oyseaux en mué; mais tousjours il en demeure quelques-uns pour voler les perdreaux avec les Vantours 8), les lenerets et les tiercelets, et a une autre façon de faire merveilleusement belle la Venerie et la Faulconnerie; car quand ce vient à la Sainte

1) Chastel, hist. de Charles VI, p. 215 et 223. — 2) Mathieu de Coudy, Histoire de Charles VII, édit. de Godefroy, p. 671. — 3) Les mémoires de Philippe de Commines, le Roy, chez A. Lenoir, 1652, 12^{mo}; livre VI, chap. 13, p. 405. — 4) Renouard, tome III, fol. 95 et 97. — 5) Augustin, Histoire de Bretagne, cité par Elzhar Blass, le chancelier de France, 1849, 12^{mo}, p. 114. — 6) Inséré dans

la Collection des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, Londres et Paris, 1789, 8^o, tome XVI, p. 18 à 23. — 7) Le maréchal ayant rédigé ses mémoires en 1521, il est évident qu'il écrivit ces dix grands écussons de François I. — 8) On comprend que c'est des autours que le maréchal veut parler, et non pas des vautours.

Croix de May, qu'il est tems de mettre les oyseaux en muë, les Veneurs viennent tous habillés de vert avec leurs trompes, et les Fauconniers hors de la Cour, pour ce qu'il faut qu'ils mettent leurs oyseaux en muë et le temps des Veneurs approche pour courir les cerfs à force, et quand ce vient la Sainte Croix de Septembre, le Grand Fauconnier vient à la Cour, pour ce qu'il est temps de mettre les Chiens aux chenils, et chasse tous les Veneurs hors de la Cour, car les cerfs ne valent plus rien; mais le Roy qui est à présent 1) fait tout autrement, car il chasse hyver et esté, et prend beaucoup plus de plaisir à la Venerie, qu'il ne fait à la Fauconnerie, et peut monter la despense de la Fauconnerie à trente-six mille francs, sans l'état du dict Grand Fauconnier.

La chasse au vol n'était pas moins en honneur chez les successeurs de François I de la race des Valois que dans les règnes précédents. Plusieurs ouvrages sur cette matière, qui ont paru à cette époque, en sont témoins. D'Arcussia 2) dit à ce sujet: « Feu Monsieur le duc de Guise affectionnait beaucoup les oiseaux. Monsieur le connestable, et tous ceux de sa maison, ont tousiours tenu un grand équipage de Fauconnerie; et si la Venerie n'y estoit omise: ce que j'ay veu du regne de Charles IX et de Henri III. De ce mesme temps, feu Monsieur le Grand Prieur de France Henry d'Angoulesme, fils naturel du roy Henry II, estant nostre Gouverneur en ce pays, s'exerçoit à la Fauconnerie avec un si bel ordre, que depuis on n'a veu pour les champs aux Perdrix, un plus bel attirail que le sien.»

Charles IX cependant paraît avoir eu de la prédilection pour la vénerie et notamment pour la chasse au cerf, sur laquelle il a lui-même composé un traité 3).

Henri IV aimait beaucoup la chasse au vol, sans préférer pour cela cet exercice à la vénerie. Sully rapporte de ce roi les anecdotes suivantes qui ont trait à la fauconnerie. « C'était pour une partie de classe que Henri, en 1606, s'était levé un jour si matin, et il voulait dîner des perdreaux qu'il prendrait à l'oiseau. Il disait qu'il ne les trouvait jamais si bons ni si tendres que quand on les prenait de cette sorte et surtout quand il pouvait les arracher lui même à l'oiseau » 4). — Henri IV disait un jour au retour de la chasse. « J'ai eu un fort beau jour de chasse; mes oiseaux ont si bien volé, et mes levriers ont si bien couru, que ceux-là ont pris force perdreaux, et ceux-ci trois grands levrauts. » Sully ajoute: « La chasse tenait toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens » et il dit ensuite, en parlant des chasses que Henri IV faisait en 1607, à Fontainebleau: « Sa Majesté après avoir chassé le matin à l'oiseau, avait fait une chasse au loup, et fini sa journée par une troisième au cerf » 5).

Louis XIII cependant surpassa tous ses prédécesseurs et peut-être aussi tous les rois de l'Europe par son amour pour la chasse au vol, et faisait des dépenses énormes pour entretenir un attirail de fauconnerie aussi complet que possible. On trouve à ce sujet des détails curieux dans l'ouvrage de

d'Arcussia qui était âgé de soixante ans, à l'époque de la publication de la principale édition de son traité 6), tandis que le roi, quoique déjà marié, en avait à peine quinze. Nous y empruntons les détails suivants. L'auteur fait d'abord l'énumération des différents vols entretenus par ce roi 7). « Le vol du Millan, de l'Aigle pescheur, du Millan noir, de la Buse, et autres semblables oyseaux, se faict avec des Gerfauts, tiercelets de Gerfaut, et Sacres. Le vol du Heron; avec des Gerfauts, tiercelets de Gerfaut, Sacres, Sacrets et Faucons. Le Fauperdriu 8), le Jean-le-blanc, Foyseau saint Martin, et le Chahuan; se prend avec les Faucons qui volent pour Corneille. La Canepetiere, le Courly, le Chouquas, le Hobereau, le Corbeau, la Corneille, et l'Esparuier; par Faucons. Le Canart, par Faucons; c'est le vol pour rivière. Le Gabereau 9), la Poule d'eau, la Chonette, l'Ardelle de mer, la Cresserelle, et le Vaneau par Tiercelets de Faucon. Le Butor, par Sacrets. Le Cocu et le Sabat 10); par Tiercelets de Faucon de passage. La Perdrix, par Laniers, Sacres, Sacrets, Faucons et Tiercelets, Autours et Tiercelets, et Alettes. La Caille, par Esparuiers et Emerillons. L'Estourneau par Emerillons. Le Lieure, par Gerfauts, Alphanets, Sacres, Laniers, et Autours. Le Lapin, par Autours et Tiercelets. Le Vol de la Pie se fait par Tiercelets de Faucon et Esparuiers en compagnie. La Huppe, se prend avec deux Emerillons. Le Geay, le Pinsson, la Gorge rouge, le Verdier, le Pescheveron ou Martinet, l'Oeil de Bœuf 11), la Mesange, le Rossignol, le Pivert ou Beebeboys, par Esparuiers. La Pigriesche, par trois Emerillons, ou l'Esparuier. Le Merle, par Emerillons, ou l'Esparuier. L'Alouette legere, et le Cochevy; par deux Emerillons. La Griue, par trois Emerillons. Le Ralle d'eau, et Ralle des champs, par Esparuiers. Le Moyneau, par Esparuiers et Pigriesches. Le Burichon ou Roytelet 12), par Esparuiers, Emerillons, et Pigriesches. La Chauue-Soury, par Tiercelets de Faucons niais, et par Cresserelles. Le Pigeon cillé, par Emerillons, et Tiercelets de Faucon ». D'Arcussia parle ensuite de l'ordre de la Fauconnerie du Roi dans les termes suivants 13): « Le Roy se leve au point du iour, prie Dieu en son Oratoire; puis desieune: cela faict il monte au cabinet des oyseaux, où il y a des Gerfauts blancs et d'autres, des Tiercelets de Gerfaut blancs et autres, des Laniers communs et Lanerets Tunissiens, des Sacres, et Sacrets, des Laniers de Russie, et leurs Lanerets, des Faucons Pelegrins, des Faucons Gentils, des Faucons niais, des Faucons Antenaires, des Faucons muez des champs, et des Muez en main d'homme, des Faucons Tagarots, et leurs tiercelets de toutes sortes; des Alettes, des Emerillons, des Autours et Tiercelets, des Esparuiers et mouchets, des Hobereaux, des Cresserelles, des Pigriesches, des Falquets; Et generalement de toutes espèces d'oiseaux de proye; desquels le sieur de Luynes en a la charge, pour estre les dits oyseaux du Cabinet du Roy. Et sous le dit sieur de Luynes, le petit Buisson, et son frère, que Sa Maiesté nomme Buissonnet. Monsieur le Baron de Chastaigneraye est Grand Fauconnier de France, et en ceste qualité tous ceux qui tiennent des

1) C'est à dire François I. Il parait résulter de ce qui se suit, que l'usage singulier qu'étaient entre eux les venues et les fauconniers et ainsi on vient de lire la description, n'était que du temps de Louis XII, et non pas sous François I, ainsi que l'ont estimé plusieurs écrivains. — 2) Godefron des Fauconniers, 7^e journal, p. 29. — 3) Il est intitulé: La chasse royale composée par le Roi Charles IX, Paris, Nicolas Bonnet, 1622, in octavo. C'est la seule édition qui ait été publiée de cet ouvrage. — 4) Mémoires de Sully, Paris, Amable Coste, 1814, 3^e tome IV, p. 201. — 5) Ibid., p. 204. — 6) Cette

édition est de l'année 1616, mais la préface porte la date du 15 Novembre 1614. La « Godefron des Fauconniers » qui est imprimée à la suite de cet ouvrage, n'a été publiée qu'en 1617. — 7) Voir l'appendice à la quatrième partie du traité, intitulé « Sommaire de la Fauconnerie du Roi », p. 207 à 209. — 8) Appelé aujourd'hui Bussard des marais. — 9) Dans quelques éditions le nom de mille de la perdrix grise. — 10) Figure lequel est l'oiseau désigné sous ce nom. — 11) Nom de voléché. — 12) Aujourd'hui « le Troglodyte ». — 13) L. n. p. 200 à 201.

oyseaux, portant les veruelles du Roi, le recognoissent, comme a esté iugé par arrest du Conseil: Le dit sieur Baron m'a assuré avoir ceste année sept vingt pièces d'oyseaux sous sa charge, pour laquelle il a payé cinquante mille escus à monsieur de Viéville. Le sieur de Luyne a la charge du Vol pour Millan, duquel le sieur de Cadenet son frère est ayde: pour ce vol il y a dix hommes entretenus. Outre cela il a un Vol pour Corneille, et autre Vol pour les Champs, et le Vol des Emerillons. Le Vol du Heron, est sous la charge du sieur de Ligué: Il a douze oyseaux entretenus, bien qu'à présent il y en ayt plus: outre cela il a quatre leuriers et quinze hommes. Pour le Vol de Corneille, les sieurs de Villé et de la Roche, le tiennent à moitié. Ils ont vingt quatre pièces d'oyseaux entretenus, et seize hommes. Le vol des champs est en la charge du sieur de Lason, qui pour cest effect a certain nombre d'oyseaux entretenus, six hommes, et dix-huit épaigneux: il a aussi le Vol pour Pie de la grande Fauconnerie. Le Vol pour rivière a pour chef le sieur du Buisson. Il faut noter que de chaque volerie il y a double Vol. Il y a un Vol pour Heron, et un autre pour Corneille, sous le maistre de la Garderobe, tenu par le sieur de Bay, où sont entretenus seize hommes et dix-huit oyseaux; les chefs sont, le comte de la Roche-foucault, et le marquis de Rambouillet, maistres alternatiuement de la dite Garderobe. Plus à la chambre, sous le premier Gentilhomme, il y a un Vol pour les champs tenu par le sieur de Rambute, de quatre oyseaux, et dix-huit épaigneux, et trois hommes entretenus. Le sieur de Rouilly, tient un Vol pour Pie, de quatre oyseaux, et d'autant d'hommes. Monsieur de Pallaiseau, a encore un Vol pour rivière, dont il a d'entretienement quatre cens escus par an. Le même auteur, auquel nous auons emprunté ces détails, raconte ensuite: « Comme le Roy va à la Chasse et à quels iours » 1). Les iours pour le plaisir de la chasse du Roy sont le Lundy, le Mercredi, et le Samedi: il y va aussi les autres iours, s'il n'y a affaires importantes. Le Dimanche il l'employe à seruir Dieu, pour estre sa Majesté le fils aîné de l'Eglise en effect, comme de nom: et même les iours de chasse il n'y va iamais en hyver qu'il n'ait ouy sa Messe de grand matin: Puis il dîne; Et à dix heures, entre dans son carosse et s'en va, ou vers le Bois de Vincennes, ou vers S. Cloud, ou du costé de saint Denis; estans les issusés de Paris extremement belles et propres aux Vols auxquels le Roy se plaist le plus. Il a d'ordinaire, outre monsieur le Baron de Chastaigneraye, grand Fauconnier de France, un bon nombre de Seigneurs, qui l'accompagnent, et sa compagnie de Cheuaux legers, conduite par monsieur de la Carée. Monsieur de Luyne qui a les oyseaux du cabinet, le Vol pour Milan et les Emerillons, où sa Maïesté se plaist grandement est toujours pres de luy; comme sont aussi les sieurs de Cadenet, et de la Brandes, ses freres; estants tous trois des plus accomplis gentilshommes de la Cour, et dont Sa Maïesté fait beaucoup de cas, tant pour leur merite en toutes choses, que pour estre particulièrement très-capables en cette science. Et ie puis dire que iamais on ne vola si bien en France qu'on fait auiourd'huy. Jamais Roy n'eut tant ue de si bons oyseaux que sa Majesté a de present. De toutes

1) L. c., p. 301 à 303. — 2) *Conférence des Fauconniers*, 2^e journée, p. 20.

parts on les luy apporte sçachant comme il les ayme. Les Grecs luy apportent les Sacres, les Hollandais les Gerfauts: le présent annuel vient de Malte, duquel sa Majesté me donna de sa grace un Sacret le moys passé, que ie cheris à l'esgal de ma vie, le nommant le Real, parce qu'en me le donnant elle l'honora de ce nom, et me commanda de le nommer ainsi. Je dis aussi que iamais Roy n'eut de personnes plus propres pour faire bien voler que maintenant; et qu'on regarde depuis le premier vol iusques au dernier, tout y va par ordre. En ceste suite de chasse il fait beau voir tous ces chefs des vols suivis de cent ou six vingt Fauconniers portant les oyseaux, et tous vestus des liurees de sa Majesté: Puis quatre autres portant les Ducs pour attirer le Milan, les Corneilles, la Base, la Cresserelle, le Corbeau, le Fauxperdriu, et autres oyseaux qui viennent au Duc pour le buffeter. Ces quatre, aussi tost que le Roy est à demye lieu des faubourgs de Paris, et en part où l'on puisse commencer à voler, vont deux deça et deux de là des ailes du chemin que Sa Majesté fait: et faisant voler leurs Ducs, ils attirent de toutes sortes de ces oyseaux; et aussi tost qu'on les void venir on crie pour aduertir, Milan milan, Corneille corneille, Corbeau corbeau, Cresserelle cresserelle; ainsi des autres. Et s'il se trouue quelque soupçon d'empeschement, soit de quelque bois, ou maison des champs, ou village trop proche, on jette un Duc à cinq cents pas de l'autre; et de l'un à l'autre on attire ces oyseaux en lieu où se puisse voler commodément, esloignant par cette ruse les Corneilles ou autres oyseaux de leurs retraïttes. Alors sortant le Roy de son carrosse il monte à cheval, et incontinent on luy apporte tel oiseau qu'il demande, ou bien le grand Fauconnier presente à Sa Majesté, l'oiseau le plus propre à ce qu'on pretent de voler. Et à ce point chacun s'arreste pour n'approcher trop le Roy, et ne luy donner de l'empeschement à son vol. — Comme il serait trop long de reproduire ici la description des différents vols exercés par Louis XIII, nous finirons par faire observer que la Reine prenait quelquefois part à ces chasses, et que le Roi lui même s'amusait souvent à voler, dans le jardin du Louvre, des oiseaux sillés ou d'échappe. — Les nombreuses éditions publiées à cette époque de divers ouvrages sur la fauconnerie, notamment de celui de d'Arcussia, fournissent la preuve, combien le goût de la fauconnerie était alors répandu. D'Arcussia 2) mande que, chacun tâchant de se conformer aux inclinations du roi, toutes sortes de personnes relevées, soit ecclésiastiques, gens de justice ou autres qui auaint des terres où ils pouvaient s'exercer, entretenaient des oiseaux. Ils n'exerçaient cependant que la basse volerie. On faisait à cette époque venir, à grands frais, des oiseaux de toutes les parties de l'Europe ou même des contrées transmarines. D'Arcussia 3), par exemple, dit auoir eu des oiseaux de chasse de Flandre, d'Allemagne, de Suisse, de Norwége et quelquefois des Indes, de la Barbarie, de Tunis, de Malte, de Sicile, de Candie, d'Alexandrie, des îles de Majorque et de Corse, et de l'Esclavonie.

On sait par l'ouvrage de Claude de Morais, que Louis XIV entretenait également une grande fauconnerie, et que de Morais

3) *Fauconnerie*, première partie, chap. II, p. 3.

était chef du vol du héron 1); mais à juger de ce que l'histoire de ce prince nous apprend, il est évident qu'il faisait beaucoup plus de cas de la vénerie que de la fauconnerie, qui commença dès lors à tomber en décadence en France, et qui ne put se relever dans la suite, les successeurs de Louis XIV ayant cette même prédilection pour la vénerie que leur aïeul; aussi la haute noblesse, attirée successivement à la cour, après les guerres de la Fronde, cessa-t-elle d'entretenir des oiseaux pour son propre compte.

En parcourant les notices sur la fauconnerie, publiées en 1756 et 1665 par M. le Roy 2), lieutenant des chasses du parc de Versailles, on voit en effet que la fauconnerie de Louis XV n'était guère plus que l'ombre de celle de Louis XIII. Il est vrai que la charge de grand-fauconnier de France existait encore 3), et que les présents de faucons envoyés par le roi de Danemarck et le grand-maître de Malte arrivaient régulièrement tous les ans; mais tout porte à croire que l'on n'exerçait à cette époque que la basse volerie. Du moins, si M. le Roy eut connu la haute volerie ou seulement le vol du lièvre avec des faucons, il n'aurait certainement pas avancé qu'un mois doit suffire pour affaïter un oiseau quelconque pour ces vols 4); d'ailleurs il dit lui-même, en parlant des vols du milan et du héron en général, que ces vols s'exercent très rarement 5), et il avoue que la fauconnerie en France, quoique très brillante, n'est pas d'un usage aussi journalier que celle d'Allemagne, « où beaucoup de princes en ont une considérable et souvent exercée 6) ».

Quant à la fauconnerie de Louis XVI, le fauconnier van den Heuvel, qui y a servi depuis 1785 jusqu'en 1792, nous a positivement assuré que, durant cette époque, les vols du héron, du milan, du lièvre et en général la haute volerie, n'ont pas été exercés en France, et que l'on ne vola que la perdrix, la corneille et la pie. Il résulte d'une lettre adressée au gouvernement danois, par le Marquis de Forget, capitaine du vol du cabinet: que la haute volerie étant supprimée par Louis XVI, en 1787, l'on cessa dès lors d'envoyer, du Danemarck, des faucons d'Islande à ce roi 7). Ce ne fut cependant que lorsque en 1792 tous les fauconniers avaient été renvoyés, que la fauconnerie cessa d'exister complètement en France. Nous verrons dans la suite de cet ouvrage qu'elle n'y a reparu que quelques instants, pour être aussitôt oubliée de rechef.

DE LA FAUCONNERIE CHEZ LES ITALIENS, LES ESPAGNOLS ET LES PORTUGAIS.

La fauconnerie dans l'Italie, l'Espagne et le Portugal ne nous offre que peu de détails dignes d'être rapportés.

Quant à l'Italie, plusieurs auteurs 8) conviennent que cet art y fut inconnu avant le douzième siècle et qu'il y fut introduit par l'empereur Frédéric Barberousse. Son fils, l'empereur Frédéric II, résidant ordinairement en Sicile, y exerça aussi la chasse au vol, comme nous le verrons plus tard en traitant

de la fauconnerie chez les Allemands. Gyrardo 9) rapporte que ce fut le prince Rainaud qui le premier de tous les Italiens entretenit des oiseaux de chasse au vol. Plusieurs ouvrages de fauconnerie, parus en Italie dans les quinzième, seizième et dix-septième siècles attestent que cet art y fut alors généralement cultivé. Léon X qui exerçait cette chasse, avait sa fauconnerie à Viterbe, où il entretenait non seulement des oiseaux de chasse de toutes sortes, mais encore des perdrix, des bitoraux et des faisans en grand nombre 10). Lucrèce Borgia fit un présent de deux oiseaux de chasse nouvellement arrivés d'Esclavonie, à Elisabeth Este de Gonzague, qui aimait beaucoup la fauconnerie 11). L'exercice de cet art n'est probablement tombé en désuétude que vers la fin du siècle passé, car encore en 1772 et 1773 le roi de Danemarck envoya des faucons blancs au duc de Parme 12).

On ignore l'époque à laquelle la fauconnerie a été introduite en Espagne et au Portugal. Isidore d'Espagne, qui a vécu au septième siècle de notre ère, en paraît avoir eu des notions, car en parlant de la nature diverse des oiseaux, il dit de l'épervier qu'il se pose sur la main de l'homme 13). On connaît un bon nombre d'ouvrages Espagnols et Portugais qui prouvent que cet art a fleuri, au moyen âge, dans ces états comme dans presque toutes les autres contrées de l'Europe. Charles V, après la conquête de Tunis, stipula que les rois de cet état seront obligés d'offrir à Sa Majesté impériale et aux rois d'Espagne ses successeurs, tous les ans, six chevaux maures des plus beaux et douze des meilleurs faucons, en mémoire perpétuelle des bienfaits qu'ils ont reçus de Sa Majesté 14). — Les Espagnols faisaient même venir des oiseaux de chasse de la Nouvelle Espagne 15). — Enfin, les rois d'Espagne et surtout de Portugal appartenaient, comme nous le verrons plus bas, au nombre des princes qui, jusqu'à l'époque de la grande révolution française, recevaient souvent et en assez grand nombre des faucons pris en Islande, de la part du roi de Danemarck.

DE LA FAUCONNERIE EN ANGLETERRE.

La fauconnerie a été introduite de bonne heure en Angleterre. On a une lettre 16) du roi anglo-Saxon Aethilberth 17) adressée à St. Boniface 18) archevêque de Mayence, à la fin de laquelle il demande à ce dernier de lui envoyer deux faucons bons pour le vol de la grue; car, dit le roi, il n'existe dans nos contrées (c'est-à-dire dans le royaume de Kent), que peu d'oiseaux propres à ce vol.

Il existe, dans la cathédrale de Bayeux en Normandie, une tapisserie, appelée dans le pays « la toilette du duc Guillaume », sur laquelle est représentée le départ du comte Harold pour la Normandie, et la conquête de l'Angleterre par Guillaume le conquérant. C'est une pièce de toile de dix-neuf pouces de haut sur deux-cents pieds de long, et on prétend que c'est l'ouvrage de la reine Mathilde, femme de Guillaume le con-

1) Fleming, p. 225, rapporte qu'un labeur de la fauconnerie du roi était déposé jusque dans le Nord de l'Allemagne, où il fut tué. La plaque d'or attachée à l'un de ses pieds portait l'année 1086. — 2) *Encyclopédie par Bâillon etc.*, t. 6. — 3) *Cronica Gene de Rege de la Bourne, duc de la Vallée qui en doit être revêtue.* — 4) *L. c.*, tome VI, p. 431. — 5) *Ibid.*, tome XVII, p. 440 B et 441 A. — 6) *Ibid.*, tome VI, p. 430 B. — 7) Archives de la chambre des comptes à Copenhague, vol. VII, fol. 1, 2, 3^o 61, année 1767, n^o 13. (extraits). — 8) *Calaneo, Compendio dell'istoria di Napoli*, Venise, 1613, 4^o, t. 1, p. 68. — 9) De *Fauna et Avifauna principibus romanorum*, dans *Geogr. Thesaur.* 1613, et *ibid.*, vol. XII, p. 12.

10) *Arctus*, vita Leon. X., cap. XIV, et *Bosco*, vie de Léon X, trad. française, tome IV, p. 203. — 11) Voyez la lettre italienne de Lucrèce Borgia, manuscrite par son oncle, Falkenberg, p. 93. — 12) Archives de la chambre royale des rois à Copenhague, vol. VII, fol. 2, n^o 22. — 13) *Opera omnia*, Paris, 1601, fol. p. 170. — 14) *Estados Reales Españ. Trazad. Casil. Imper.* 1533, et *Sanchez*, *Histor. del Reyno de España*, Carlo V., lib. 22, f. 44. — 15) *Arctus*, *Histor. nat. des Indes orient.*, p. 105. — 16) *Epistolae Sancti Bonificii*, in *Act. Bib. patr.*, vol. XIII, épître XL, p. 95. — 17) Il commence son règne en 788 et est mort en 799; voir le *Chronicon anglicanum*, ed. Edm. Gibson, Oxon., 1592, 4^o, p. 26, 2 et p. 60, l. — 18) *Ibid.* en 225.

quérant. Harold et Guy, comte de Ponthieu, y sont représentés l'épervier sur le poing 1).

Du temps de Henri I, c'est-à-dire au commencement du douzième siècle jusque longtemps après cette époque, les amendes se payaient souvent en faucons qui formaient ainsi une partie des revenus de la couronne. Outi de Lincoln, par exemple, fut obligé de payer en une seule fois une amende consistant en cent faucons de Norwège et autant de gerfauts et il se devait trouver, parmi ces oiseaux, dix faucons blancs 2).

Richard Cœur de Lion chassa avec le faucon près de Joppe, dans la terre sainte 3). Il envoya, mais en vain, une ambassade à Melik el Aadil, afin d'obtenir des poules, pour repaître les oiseaux de chasse qu'il avait apportés de l'Angleterre et qu'il désirait présenter au Sultan 4). En passant par la Dalmatie, il enleva dans un village un oiseau de chasse; les paysans, sur son refus de le rendre, l'attaquèrent avec tant de vivacité que ce ne fut qu'avec difficulté et en se défendant vaillamment qu'il parvint à s'échapper dans un monastère 5).

Dans les lois forestières promulguées par Henri III, il est stipulé que chaque homme libre doit avoir dans ses bois des aires d'autours, d'éperviers, de faucons, d'aigles et des nids de héron 6).

En 1276, le roi de Norwège, Magnus Lagabæter, envoya à Edouard I un présent de trois faucons gris 7). — Une lettre de ce même Edouard I, adressée au roi de Castille, porte ce qui suit: « Nous vous faisons parvenir quatre gerfauts gris, dont deux sont affaîlés pour le vol de la grue et du héron; quant aux deux autres, vous pourrez les employer comme bon vous semble. Ayant déjà perdu neuf faucons blancs, il ne nous en reste pas pour offrir. En attendant, nous avons envoyé quelques uns de nos gens en Norwège, pour en chercher » 8).

Froissart rapporte qu'Edouard III, traversant en 1359 la France avec son armée, traîna à sa suite des bateaux de cuir bouilli, pour pêcher dans toutes les rivières qu'il rencontrait; « avec ce avait bien pour lui trente fauconniers à cheval chargés d'oiseaux et bien soixante couples de forts chiens et autant de levriers, dont il alla chaque jour ou en chasse ou en rivière, ainsi qu'il lui plaisait; il y avait plusieurs des seigneurs et des riches hommes qui avaient leurs chiens et leurs oiseaux comme le roi » 9). La loi suivante, promulguée dans la trente-quatrième année du règne d'Edouard III, enjoit à ceux qui retrouvent un faucon perdu, de le porter chez le shérif du comté; s'ils gardent l'oiseau, ils payeront une somme équivalente à la valeur du faucon et seront emprisonnés pour deux ans ou pour un espace de temps plus long, s'ils ne sont pas à même de remplir la première condition. Trois ans plus tard on ajouta à cette loi, que celui qui dérobe un oiseau de chasse, doit subir la même peine qu'un voleur de chevaux ou d'autres choses 10). — Une autre loi promulguée sous Henri VII, en 1494, défendait, sous peine d'emprisonnement d'un an et d'un jour, et d'une amende à fixer par le roi, non seulement d'enlever les œufs des nids de faucons, d'autours, de laniers et de cygnes, mais en outre de se servir des oiseaux de chasse

éclos en Angleterre, et elle ordonnait de faire venir ces oiseaux de l'étranger 11).

Henri VIII avait une prédilection toute particulière pour la chasse au vol. En 1536, il fit défendre, sous peine d'emprisonnement, de tuer des perdrix, des faisans et des hérons dans les lieux que Sa Majesté s'était réservés pour l'exercice de la chasse au vol 12). — On connaît de lui l'anecdote suivante rapportée par plusieurs écrivains. Henri VIII, suivant un jour son faucon à pied, essaya de franchir un fossé à l'aide d'une perche: celle-ci s'étant cassée, le roi s'enfonça, la tête en avant, dans la bourbe, où il serait infailliblement étouffé, si son valet de pied ne l'en avait retiré.

Des lois semblables à celles que nous venons de citer touchant, soit la préservation des oiseaux de chasse, soit celle du gibier qui faisait l'objet de la chasse au vol, ont été publiées sous le règne d'Élisabeth. La gazette de Londres de Jeudi, Avril 21 à 25, année 1581, contient l'annonce qu'un des oiseaux de Sa Majesté, savoir un tiercelet de faucon gentil, s'étant égaré entre Heath et Eadinhead, on promet une bonne récompense à celui qui en donnera des renseignements.

On payait quelquefois, en Angleterre, les oiseaux de chasse à des prix énormes. Sir Thomas Monson par exemple, qui vivait sous le règne de Jacques I, paya, au rapport de plusieurs auteurs de fauconnerie, une seule couvée de faucons au prix exorbitant de mille livres sterling.

Tout porte à croire que les princes d'Angleterre, successeurs de Charles II, n'ont guère fait de cas de la fauconnerie; aussi la cour de Danemarck a-t-elle cessé, au commencement du dix-huitième siècle, d'envoyer en Angleterre le présent annuel de faucons d'Islande 13). Malgré cela, la charge de grand-fauconnier de la couronne, héréditaire à ce qu'il paraît dans la maison de St. Albans, existe encore aujourd'hui. Parmi les gentilshommes qui avaient, dans la deuxième moitié du siècle passé, une prédilection particulière pour la chasse au vol, on cite avant tout Lord Orford, qui dépensait annuellement des milliers de livres sterling pour l'entretien de sa fauconnerie 14). Nous verrons, en traitant l'histoire de la fauconnerie dans les temps modernes, que plusieurs autres gentilshommes ont, depuis cette époque, exercé la chasse au vol en Angleterre, et que c'est à eux seuls que l'on doit la conservation de cet art, lorsqu'il était entièrement tombé en désuétude dans le reste de l'Europe.

DE LA FAUCONNERIE CHEZ LES ALLEMANDS.

Les Allemands ont, depuis des siècles, cultivé la chasse au vol avec zèle et éclat. Nous avons vu que cet exercice fut assez général chez les Francs, que déjà au huitième siècle de notre ère le roi Anglo-Saxon Aethilberth fit venir en Angleterre des faucons bons pour le vol de la grue, et que ce fut l'empereur Frédéric Barberousse qui, au douzième siècle, introduisit le premier l'art de la fauconnerie en Italie. Son petit-fils, l'empereur Frédéric II, exerça la fauconnerie en connaisseur et en amateur passionné. Cet homme extraordinaire, un des

1) Lenzsch. Explication de la tapisserie de Bayeux, dans les mémoires de l'acad. des inscriptions et belles lettres, Paris, Impr. royale, tome VI, 1729, p. 730 et tome VIII, 1733, p. 632. — 2) Rubin's history of the Exchange, vol. 1, p. 271. — 3) Rannoy, Geschichte der Kaiserstaetten, II, p. 405. — 4) Schuchow, Vita Saladin, p. 172. — 5) Rannoy, I. c. II, p. 471. — 6) Latham, Gen. Hist. of Birds,

I, p. 118. — 7) Thorkelin, Annotata hinc regni Norwegici, p. 158. — 8) Bynoni, Fœdera conventionis Littore; c. 62 III, tom. 1, pars IV, p. 108. — 9) Histoire et chronique mémorable de Sie John Froissart, Paris, Edit. Michel Brunet, 1574, vol. 1, chap. 219, p. 223. — 10) Latham, I. c. — 11) Ibid. — 12) Belsay, p. 67. — 13) Voir plus bas l'histoire de la fauconnerie au Danemarck. — 14) Belsay, p. 73.

caractères les plus imposants du moyen âge, aima et protégea les sciences, et les cultiva lui-même au milieu d'une vie agitée et d'un règne plein de troubles. Il passa la plus grande partie de sa vie en Italie et en Sicile. Retourné en 1229 de la croisade qu'il avait entreprise l'année précédente, et ayant obtenu le titre de roi de Jérusalem, il fit venir de l'Arabie et de beaucoup d'autres contrées, des fauconniers experts¹⁾ et des faucons; étudia le caractère et les habitudes des oiseaux de chasse, et mettant à profit les connaissances des fauconniers de l'Orient, il perfectionna sans cesse la science de la fauconnerie. Il se faisait partout accompagner de ses fauconniers et des oiseaux, dont chacun portait un nom particulier et s'occupait, même lors des voyages lointains qu'il entreprit, du soin des oiseaux qu'il avait laissés chez lui, s'informant de l'état de leur santé, et des qualités de ceux que l'on venait de prendre ou d'affaïter²⁾. L'excellent ouvrage qu'il composa sur la fauconnerie conjointement avec son fils naturel Mainfroi, étant le premier qui ait paru dans l'Occident et un des meilleurs qui existent sur cette matière, nous nous proposons d'en donner un extrait succinct qu'on lira avec d'autant plus d'intérêt, qu'il offre en même temps les moyens de comparer la fauconnerie, tel qu'on l'exerçait dans la première moitié du treizième siècle, à celle de nos jours.

L'empereur appelle l'art de la fauconnerie un art plus noble et plus digne que toute autre chose³⁾. Les espèces d'oiseaux de proie dont on se servait alors pour la chasse, étaient les gerfauts, le sacre, le faucon, le lanier, l'autour et l'épervier. L'empereur parle avec une sorte de mépris des espèces de petite taille et même de l'émérillon. L'aigle, dit-il, est trop lourd pour être porté sur le poing; les autres oiseaux ne sauraient être employés pour la chasse parce qu'ils manquent de courage. On se servait des oiseaux dont nous venons de parler, pour le vol de la grue, du héron, de loutarde, du faisan, de la perdrix, des canards et d'autres oiseaux, ainsi que pour le vol des jeunes cerfs et chevreuils, des gazelles, du renard, du lièvre et du lapin⁴⁾. On se procurait les oiseaux de chasse, soit en les enlevant du nid, soit en les prenant lors du passage. On avait aussi l'habitude d'enlever simplement les oeufs des nids de ces oiseaux, pour les faire couver par la volaille des basses-cours; mais l'empereur lui-même avoue que les oiseaux obtenus de cette manière ne sont d'aucune valeur pour la chasse. Il recommande de laisser les oiseaux niais aussi longtemps que possible dans le nid, parce que leur développement s'y fait d'une manière plus complète que lorsqu'ils sont élevés en état de captivité⁵⁾. La demeure destinée aux oiseaux niais était une tour isolée dans les champs ou un édifice élevé et éloigné des habitations, des bois ou des arbres; faire artificielle qu'on leur destinait, n'était ordinairement garnie que d'une cloison élevée du côté du Sud, afin de garantir les oiseaux de l'influence pernicieuse du vent du Sud⁶⁾. Il faut, dit l'empereur, que la viande dont on les nourrit soit tendre, fraîche, dépouillée de la graisse et des parties

tendineuses, et qu'elle soit coupée en menus morceaux. On peut aussi, au défaut de viande, les nourrir d'oeufs et de lait bouillis au point de former une pâte. Il est essentiel de les nourrir abondamment, afin de prévenir la maladie qui leur vient aux penes⁷⁾. Il convient de donner, aux oiseaux niais, le pât au moins deux fois par jour, savoir le matin avant les trois heures⁸⁾, et le soir avant le coucher du soleil. Personne ne doit les approcher que le fauconnier qui est chargé de les soigner, et on doit les laisser en pleine liberté jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement développés⁹⁾. Cette époque arrivée, on s'empare d'eux, en se rendant, le soir, une lumière à la main, dans la chambre qui leur sert de demeure et dont on a préalablement fermé les ouvertures¹⁰⁾; après les avoir pris, on leur enlève aussitôt la pointe des ongles, on leur met des entraves et des sonnettes, et on les sille¹¹⁾. L'empereur parle fort au long des jets, des vervelles, de la longe, des sonnettes, et on voit par la description qu'il en donne que ces pièces ne différaient pas d'une manière essentielle de celles dont on se sert aujourd'hui; il fait également mention du tiroir, de la créance, du leurre et de la manière dont on acharne cette pièce, du traineau qui consistait en une peau de lièvre, de grue ou de héron, enfin du tambour ou des timbales dont on se servait pour faire lever les canards ou d'autres oiseaux aquatiques qui faisaient l'objet de la chasse¹²⁾. Il paraît que l'on n'a pas connu à cette époque l'usage du courtrier; du moins, l'empereur n'en parle nulle part dans son ouvrage. Quant aux sonnettes, il y est dit qu'on les attachait quelquefois aux deux penes moyennes de la queue et qu'à cet effet il fallait perforer ces penes¹³⁾; mais l'empereur se prononce contre cet usage¹⁴⁾. Il décrit ensuite la manière comme on arrange la longe entre les doigts afin de porter convenablement l'oiseau sur le poing, manière tout à fait semblable à ce que l'on fait encore actuellement; il blâme ceux qui s'obstinent à porter constamment l'oiseau sur l'un des deux poings, soit sur le poing droit, soit sur le gauche, et il ajoute qu'il convient de le porter tantôt à droite, tantôt à gauche, suivant la direction du vent, afin d'empêcher que le vent, en arrivant par derrière l'oiseau, ne lui lève le plumage¹⁵⁾. Les gants du fauconnier doivent être spacieux, faits de cuir grossier, et assez longs pour atteindre le coude; la fauconnière se porte en ceinture et sert pour y mettre le tiroir et le pât destiné aux oiseaux¹⁶⁾. Parlant de la manière de prendre les oiseaux de chasse, l'empereur constate simplement que l'on se sert pour cet effet de filets, sans en donner aucun détail descriptif. Il dit que l'on prend les oiseaux de chasse pendant toute l'année, et il paraît qu'on désignait alors, sous le nom de branchiers, les jeunes de l'année en général; les oiseaux pris en automne lors du passage, portaient l'épithète de pèlerins¹⁷⁾. Après avoir pris un faucon, on le mettait tout de suite dans une espèce de sac de toile et le traitait ensuite comme les oiseaux niais¹⁸⁾. L'empereur s'étend aussi fort au long sur les qualités qu'il faut posséder pour exercer avec

1) Voir dans son propre ouvrage, les paroles des Livres I et II, chap. 77, p. 103, de l'édition de Schönbauer. — 2) Friedl. von Bamber, Geschichte der Babenstaufen, 2^e édition, Leipzig, 1841, tome III, p. 429, fait lire des manuscrits conservés dans la bibliothèque du Vatican. — 3) Livre I, chap. 1, p. 5. — 4) Livre II, chap. 2, p. 74. — 5) Livre II, chap. 31, p. 90 et 91. — 6) C'est évidemment du Sinus, que veut parler l'empereur. — 7) Livre II, chap. 33, p. 93 et 94 et chap. 34, p. 95. — 8) On conviendrait que l'empereur a sauté les heures à l'italienne, et que « trois heures du matin »

est une expression équivalente à celle de trois heures après le lever du soleil. — 9) Livre II, chap. 35, p. 95 et 96. — 10) Livre II, chap. 37, p. 99 et 97. — 11) Livre II, chap. 37, p. 97 et 98. — 12) Voir le prologue du premier livre. — 13) Ce usage existe encore aujourd'hui au Japon. — 14) Livre II, chap. 38 à 41, p. 98 à 102. — 15) Livre II, chap. 42, p. 102 et 103. — 16) Livre II, chap. 47, p. 108. — 17) Livre II, chap. 43, p. 103 à 105. — 18) Livre II, chap. 44 et 45, p. 105 et 106.

succès l'art de la fauconnerie. L'énumération de ces qualités est trop curieuse pour être omise ici. L'empereur veut que celui qui a l'intention de se vouer à cet état soit de taille moyenne, robuste et jouissant d'une bonne santé; il ne doit être ni trop jeune, ni trop gros, ni trop maigre, afin de pouvoir supporter les fatigues continues dont cet exercice est accompagné. Il faut qu'il soit doué d'un jugement sain, et qu'il ait une bonne mémoire, soit pour savoir mettre à profit l'expérience d'autres fauconniers, soit pour appliquer et perfectionner les procédés relatifs à son art, et dont on pourrait lui faire part. Il doit avoir la vue perçante, l'ouïe fine, la voix forte et sonore. Plein d'énergie, agile dans tous les mouvements, d'un caractère intrépide et entreprenant, il faut savoir mépriser le danger et ne pas connaître la peur. L'art de nager lui doit être familier. Toujours occupé du soin pour ses oiseaux, il doit se coucher tard, se lever de bonne heure et ne pas avoir le sommeil profond, afin d'accourir près de ses oiseaux au moment qu'il leur arrive quelque accident. Il faut que le fauconnier ne soit ni ivrogne, ni glouton, et il doit, au cas de besoin, sacrifier son dîner, particulièrement lorsqu'il s'agit d'aller reprendre un oiseau égaré. Ceux qui s'emportent facilement, qui sont paresseux et négligents, qui aiment la débauche ou les orgies nocturnes, ne sauront exercer la fauconnerie; car cet art, dit l'empereur « est multorum laborum et magni studii » 1). Enfin, le but unique que doit se proposer le fauconnier 2), doit être de former de bons oiseaux et non pas de prendre beaucoup de gibier, d'en tirer profit pour sa bourse ou de chasser simplement pour s'amuser en regardant de beaux vols 3). Traitant de l'affûtage des oiseaux, l'empereur remarque d'abord qu'il y a des fauconniers qui ne sillent pas les faucons ni leur mettent le chaperon; en faisant ainsi, ils suivent l'ancienne manière, car l'art de siller les oiseaux est, dit-il, d'une invention récente; quant au chaperon, il affirme que c'est lui même qui, empruntant cet usage des peuples de l'Orient, l'a introduit le premier en Europe 4). Après avoir armé l'oiseau, on le porte, pendant vingt-quatre heures, continuellement sur le poing, sans lui donner aucune nourriture et sans le mettre sur la perche; cet exercice fatigant terminé, on lui donne une cuisse de volaille. Les premières leçons ont pour but d'apprendre à l'oiseau à sauter sur le poing 5). Le faucon ne s'effarouchant plus à l'approche de son maître, et s'étant habitué au bruit occasionné par les hommes ou les animaux domestiques, on commence à le désiller par degrés 6). Pour obliger les faucons de se tenir tranquilles sur le poing, l'empereur recommande de les arroser de temps en temps, et il fait également mention des bains qu'on doit leur donner, en les mettant dans un vase rempli d'eau 7). Le faucon étant apprivoisé, on le porte à la campagne, d'abord à pied, puis monté à cheval, et on doit choisir, pour ces excursions, un jour calme et éviter les grandes chaleurs 8). Il faut que

1) Ce que l'empereur dit des qualités que doit avoir un bon fauconnier, rappelle l'ancien proverbe: « que jamais bon fauconnier se fit mal conditionné ». — 2) Il est évident que l'empereur comprend sous le titre de fauconnier plusieurs choses avec des oiseaux ou se charge de leur élevage ou traitement, que ce soit le maître ou quelque personne subordonnée. Le passage suivant que l'on lit à ce sujet dans l'Armenia est si curieux qu'il mérite d'être rapporté en entier: « Plusieurs qui seroient aujourd'hui, se desoleroient, et seroient très effrayés quand on les appelle fauconniers, ne sçavoient pas l'honneur qu'ils reçoivent quand on les appelle de cette façon. Nos domestiques les ont appelés accompagnés de chiens. Ainsi c'est leur très nom, puisque qu'ils en ont plus que nous pour le plaisir particulier qu'ils y prennent, que pour les papas et mesmes que nous leur faisons. Car s'ils n'y ont de l'ambition, on ne les doit appeler que porteurs d'oiseaux. Le vrai fauconnier est celui qui s'entend

le fauconnier sache monter à cheval de l'un et de l'autre côté: en montant du côté droit, il doit prendre le faucon sur le poing gauche; en montant du côté gauche, c'est sur le poing droit qu'il convient de porter l'oiseau. Du reste, l'empereur ne traite pas de l'affûtage proprement dit des oiseaux sur le gibier, ni des différentes manières dont on exerçait la chasse au vol à cette époque. Quant aux perches destinées à l'oiseau, on en avait de trois sortes, savoir la perche haute, « pertica alta », qui était assez grosse, et dont on ne mettait dans chaque appartement qu'une seule appliquée à une petite distance des murs, à hauteur d'appui; puis la perche basse « pertica ima » quadrangulaire ou cylindrique, appliquée à peu d'élevation du sol, mais assez haute pour que le faucon ne pût se froisser les plumes de la queue en touchant au plancher; enfin le bloc, « sedile », de forme pyramidale et confectionné, soit de bois, soit de pierre. La perche basse était destinée aux faucons sillés, la perche haute aux faucons non sillés. L'empereur ne paraît pas avoir connu l'usage de la toile que l'on suspend au dessous de la perche, attendu qu'il n'en fait mention nulle part et qu'il s'étend fort au long sur les moyens qu'il faut employer pour prévenir que les oiseaux n'entortillent leurs entraves autour de la perche 9).

L'empereur Maximilien aime beaucoup cette chasse. Olivier de la Marche 10) dit de lui: « Combien que ce fut lors un jeune prince qui volontiers et moult bien joustoit et tournoyoit et aimait le déduit des chiens et des oiseaux sur tous les autres princes du monde, toutesfois il esloigna vertueusement toutes ces plaisances pour aller faire lever le siège d'Utrecht ». On a de lui une ordonnance touchant l'état de fauconnerie du duc d'Autriche 11). On voit par ce document que ce prince recevait de toutes parts des faucons. La république de Venise lui envoyait annuellement douze sacres de l'île de Chypre, et le grand-maître de Prusse douze faucons. Il faisait acheter des oiseaux de chasse dans les Pays-Bas, en Alsace et à Augsbourg, et il en faisait prendre dans beaucoup d'endroits de ses états. Il était permis à ce duc d'entretenir une héronnière. On volait à cette époque le lièvre, le héron, le canard, la perdrix, la corneille et la pie.

A juger des nombreux présents faits annuellement, aux dix-septième et dix-huitième siècles, par le roi de Danemarck à la plupart des princes d'Allemagne, il est évident qu'ils exerçaient presque tous cette chasse. En Allemagne, cet art fut même plus cultivé, dans le siècle passé, qu'en France; le Roi, capitaine de la volerie du roi Louis XV, dit à cet égard: « La fauconnerie est fort en honneur en Allemagne, où beaucoup de princes en ont une considérable et souvent exercée; celle qui est en France, quoique très brillante, n'est pas d'un usage aussi journalier » 12). Cependant, il s'en faut bien que l'Allemagne ait produit des fauconniers aussi habiles à diriger la haute volerie que la Hollande. Fleming 13) constate

la fauconnerie, et qui en fait la dépense. Pourquoi le dit que ceux qui ont charge des oiseaux, se dédient toute honneur de ce nom, qui les rend compagnons des Princes et des Rois, lorsque Dieu nous les donne tels, que ne nous autres hommes de la médecine et de l'école, le prenons plaisir à nous exercer ». L'Armenia, fauconnerie, troisième partie, série IX, p. 205. — 3) Livre II, chap. 47 et 48, p. 107 à 111. L'empereur raconte lui-même que de nos jours les premiers appliqués à servir les rois de chasses, mais trop souvent négligés de nos jours. — 4) Livre II, chap. 54 et 55, p. 125 à 129. — 5) Livre II, chap. 40, p. 111 à 115. — 6) Livre II, chap. 54 et 55, p. 125 à 129. — 7) Livre III, chap. 87 à 89, p. 140 à 150. — 8) Livre II, chap. 70, p. 131. — 9) Livre II, chap. 20 et 51, p. 110 à 121. — 10) Mémoires, édition de Guizot, t. 10, p. 92. — 11) Von Hammer, Falkenrabe, p. 94 à 95. — 12) Encyclopédie par d'Alton, tome X, Paris 1790, p. 439 B. — 13) Vol IV, chap. 10, § 11, p. 320 et 327.

qu'en Allemagne, l'on faisait venir tous les ans, de Hollande, un grand nombre de faucons destinés pour le vol du héron, et des fauconniers hollandais qui savaient affaîter ces oiseaux (et Döbel 1), qui dit à peu près la même chose, rapporte que ces fauconniers hollandais venaient pour la plupart de Valkenswaard.

En effet, des fauconniers de ce village ont été au service de plusieurs princes allemands jusque vers la fin du siècle passé, où la fauconnerie tomba en désuétude en Allemagne comme dans presque tous les autres pays de l'Europe. Du reste, elle avait été supprimée en Prusse, dans les premières années du règne de Frédéric le grand. Ce prince qui, comme on sait, n'aimait pas la chasse, ayant fait présent à la duchesse d'Anspach des faucons d'Islande que la cour de Danemarck lui avait adressés en 1742, il ne lui en fut plus envoyé depuis cette époque 2).

DE LA FAUCONNERIE AU DANEMARCK, EN NORWÈGE ET EN SUÈDE 3).

Toutes nos recherches tendant à constater l'époque de l'introduction de la fauconnerie en Scandinavie et au Danemarck, ont été infructueuses. Nous ignorons complètement, si cet art y fut apporté par les colonies que la tradition a fait passer de l'Asie en Scandinavie, ou s'il y fut introduit par les Normands qui dévastèrent, dès les premiers siècles du moyen âge, les côtes de la grande Bretagne, de la France, de la Hollande et de plusieurs autres contrées, et qui étendirent leurs courses jusqu'à Constantinople 4).

Dans les «Sagas» scandinaves et islandais, il est souvent fait mention du faucon, mais pas de manière à en conclure à l'évidence que les héros dont ces traditions rapportent les hauts faits, aient en effet exercé la chasse au vol. On sait que le faucon était consacré au maître des dieux Odin, et que cet oiseau porte dans la Mythologie des Scandinaves le nom de Habrok; qu'étant l'emblème de la force et de la valeur, on croyait honorer les princes ou guerriers distingués en leur conférant le nom d'haukr 5); enfin, il paraît qu'on avait l'habitude d'enterrer ces oiseaux, après les avoir brûlés, avec leurs maîtres défunts 6). — Ditmar, qui visita la Suède au commencement du onzième siècle, constate même que les Scandinaves payens immolaient tous les neuf ans, à leurs dieux, dans le village de Selon, quatre-vingt dix-neuf hommes, autant de chevaux, de chiens, et de coqs, au lieu d'éperviers 7).

On raconte que le faucon, appartenant au prince Broder, fils du roi, s'arracha les plumes lorsqu'il apprit que son maître avait été condamné à subir la peine de mort 8). Une autre tradition veut que le roi de Danemarck, Rolf Krake, que l'on suppose avoir vécu au septième siècle de notre ère, avait, ainsi que les gens de sa suite, chacun un faucon perché sur l'épaule, lors de la visite qu'il rendit au roi à Upsala, et que le faucon du roi portait, comme celui d'Odin, le nom de Habrok 9).

Quoi qu'on ne sache pas toujours fixer avec précision l'époque à laquelle se rapportent les détails que l'on vient de

lire, il n'en résulte pas moins que déjà avant l'introduction du christianisme dans le Nord, c'est à dire avant le neuvième siècle, l'usage de garder et de porter des faucons avec soi était assez général chez les peuples Scandinaves. Ce fait conduit naturellement à la supposition que ces oiseaux servaient à quelque chose de plus qu'à une simple ostentation. Quoiqu'il en soit, ce n'est, comme nous le verrons tout à l'heure, que du neuvième siècle que datent les faits par lesquels il est prouvé d'une manière évidente que ces peuples ont véritablement exercé la chasse au vol.

Godefroi, vice-roi du Schleswig, voulant, dans une guerre avec Charlemagne, se rendre maître d'Aix la Chapelle, fut tué par ses propres gens pendant qu'il exerçait la chasse au vol 10). — Le premier roi de Danemarck, Harold Blaatand, qui mourut en 991, s'étant soumis pour quelque temps la Norwège, le gouverneur de cette contrée, Hakon Jarl, lui paya, dans une seule année, un tribut de cinquante faucons; ce qui fut cause que ce roi appela la Norwège son île aux faucons 11). — D'anciens auteurs suédois rapportent qu'Olof Skotkonning, roi de Suède, qui régna au commencement du onzième siècle, aima la chasse au vol et que son faucon prit en un seul jour deux, et le jour suivant quatre coqs de bruyère à queue fourchue 12). — Waldemar I, roi de Danemarck qui mourut en 1182, exerça la chasse au vol, monté sur un char 13). On cite encore le roi Waldemar Atterdog, mort en 1375, comme ayant été amateur passionné de la fauconnerie.

Nous ne possédons guère des données relatives à la manière dont la chasse au vol a été exercée dans les pays du Nord, pendant les quatre derniers siècles; celles qui sont parvenues jusqu'à nous roulant presque toutes sur les lois touchant le droit de prendre ou de vendre les faucons. Il paraît même que dans les pays dont nous parlons, l'usage de la fauconnerie a été moins général et moins cultivé par les princes que dans la plupart des autres pays de l'Europe. Les rois de Danemarck, par exemple, ne gardaient, comme nous le verrons plus bas, pendant la deuxième partie du dix-septième et une grande partie du dix-huitième siècle, jamais plus de deux à six des faucons que l'on apportait annuellement de l'Islande, tandis qu'ils en envoyaient souvent cent ou davantage à la fois aux autres princes de l'Europe; quant aux rois de Suède, je ne connais pas un seul exemple que la couronne de Danemarck leur ait envoyé des présents de faucons; ce dont du reste, on ne doit guère s'étonner, attendu le peu d'harmonie qui régnait autrefois parmi ces peuples du Nord. Les grandes chasses au vol faites par les rois de Danemarck dans la dernière moitié du siècle précédent et dont la tradition a conservé le souvenir, paraissent avoir plutôt ressemblé à des fêtes de la cour qu'à de véritables chasses. On cite particulièrement celle qui eut lieu le sept Décembre 1771, sur une grande plaine en dehors de la ville de Copenhague; on la dit avoir été très brillante, et elle offre un intérêt tout particulier parce que c'était la dernière fête de cour publique, à laquelle assistaient

1) Totté II, *slæg.* 139, p. 124 et 125. — 2) *Veitne* (vie des Anstiens de la chambre royale des rois à Copenhague). — 3) Nous devons presque tous les détails qui ont servi à composer ce chapitre, à R. le docteur J. Reichardt à Copenhague. — 4) Voir K. von Schöner, *Kaendende Islande* (Islande découverte en Scandinavie) et *Geographisch.* Berlin, 1847, *loc. cit.* pag. 16 et suiv. — 5) Finn-Ragnsson, *Edeldæren*, tome II, p. 267. *Haek's*, *rapport* (vol. 1) *hög.*, en anglais *haek*, en allemand *Haebicht*, désignant une proie attrapée dans un

aux glacières. La distinction entre *hög* (craie) et *haek* (faucou), ne date que du treizième siècle. — 6) *Egill og Ottar's Saga*, p. 24. — 7) *Bliss*, *Reise* (voyage), dans *Lehmann*, *Reise* (voyage) *Scandinavien*, I, p. 322. — 8) *Historie* (histoire) *Scandinavien*, Sk. 8, Kopsch, *loc. cit.* p. 444. — 9) *Rolf Krake's Saga*, p. 92, et *Reise* (voyage) *Scandinavien* par *Bratt* (Bratt), tome I, p. 31. — 10) *Reise* (voyage) *Scandinavien*, Sk. II, de *Gröde* (voyage), *sup.* 333. — 11) *Reise* (voyage) *Scandinavien*, I, 6. — 12) *Bliss*. — 13) *Reise* (voyage) *Scandinavien*, p. 108.

ensemble le roi Chrétien VII et la reine Caroline Mathilde. Une vingtaine d'années plus tard on donna, sur les mêmes lieux, une fête semblable, en l'honneur de Guillaume, duc de Gloucester, et ce fut probablement la dernière chasse au vol qui se fit au Danemark. — En Suède, le duc Frédéric Adolphe, frère puiné du roi Gustave III, fut le dernier prince qui exerça la chasse au vol 1).

Cependant, les princes de Danemark et de Norvège ont beaucoup contribué à rendre aux fauconneries de la plupart des cours de l'Europe cet éclat qui les a distinguées pendant plusieurs siècles. La Norvège et principalement l'Islande étant les deux seules contrées, où l'on puisse se procurer, sans trop de difficultés, les plus grandes et belles espèces de faucons, les rois de ces pays ont de bonne heure commencé à profiter de cette circonstance, soit pour s'en faire une source de revenus, soit pour jouir à eux seuls du privilège d'obtenir ces faucons en nombre suffisant pour en pourvoir non seulement leurs propres fauconneries, mais encore celles de la plupart des autres princes de l'Europe.

Les anciens codes norvégiens renferment plusieurs lois relatives, pour la plupart, au droit de prendre des oiseaux de chasse. Une de ces lois 2), par exemple, porte que ceux qui enlèvent les jeunes faucons de l'aire, seront regardés comme des voleurs. On voit par une autre loi, datant comme la précédente du treizième siècle, que les rois de Norvège s'étaient réservé le droit de faire prendre des faucons sur tous les points de l'état, et que les personnes qui en faisaient prendre dans leurs propres terres étaient obligées de les présenter au roi avant de les vendre 3). — Magnus Lagabæter, ayant fait la conquête de l'Islande, réserva à la couronne seule le droit d'y faire prendre des faucons, mais accorda aux évêques de Drontheim le privilège d'y faire chercher ou acheter des faucons, privilège dont ils avaient auparavant joui comme seigneurs spirituels de l'Islande 4). Cette nouvelle concession leur fut accordée à la suite d'une convention conclue le neuf août 1277, entre le roi de Norvège et l'archevêque Jean de Drontheim: elle porte que le roi concède à ce dernier et à ses successeurs le privilège d'acheter des faucons gris, ainsi que l'avaient déjà fait ses prédécesseurs 5). — Il existe plusieurs documents datant des temps postérieurs à la réunion de la Norvège au Danemark, qui règlent les conditions sous lesquelles il était permis de prendre des faucons en Norvège, dans la Suède méridionale et au duché de Schleswig, où l'on prenait des faucons depuis le quatorzième siècle 6). On a deux lettres de Chrétien III, datées de 1549 et 1550, et adressées à un de ses vassaux nommé Mogens Gyldenstjerne, dans lesquelles le roi ordonne que ceux qui désirent prendre des faucons dans son fief, sont obligés de se munir d'un permis royal ainsi que d'offrir au roi, avant de les vendre, les faucons qu'ils auront pris; encore le roi se réservait-il la prérogative d'acheter, pour la somme de six écus, chaque troisième gerfaut qu'ils prendront 7). Un rescrit royal, daté Kopenhague le 15 Juin 1556, porte que le roi accorde à un nommé Simon Prytz la permission d'aller prendre,

1) *Tidsskrift for Jæger*, t. 1, n. 2; *Adelens*, Gæstebok, p. 13. — 2) *Regnes Lagabæter*, *Rechts Gesetzbuch*, p. 429. — 3) *Isländska Statens religionshistoriska*, Reykjavik, 1774, 4^e tom II, p. 18 note. — 4) *Thorkelin*, *Diplomatarium Arca-Regiarum*, Reykjavik, 1790, 4^e tom II, p. 62. — 5) Voir le *Liber annalis Episcopatus Hordensensis de 1480*, dans *Langebek*, *Scriptores rerum danicarum*, VIII, p. 457. — 6) *Dansk Regjens uldvægt af det Kong. Dansk Selskab til den nordiske Statens og Sprægs Forbedring*,

dans deux endroits de la Norvège, des gerfauts, sous des conditions semblables à celles que nous venons de citer 8). Un autre document, daté Lundegard le 7 Avril 1565, accorde à un bourgeois de Helsingør, nommé Hans Goutsen, le privilège d'aller prendre des faucons dans certains lieux de la Suède et du Danemark 9). Un troisième, du 18 Avril 1561, concède au fauconnier Lauritz, d'aller prendre des gerfauts dans tous les lieux convenables du district de Nordenfjeld en Norvège, toujours sous la condition de céder au roi chaque troisième gerfaut qu'il prendra, pour la somme de six écus 10). De semblables documents datent de 1741 et 1757 11). D'autres dispositions encore, les dernières qui aient été prises par le gouvernement danois, sont de l'année 1792; elles indiquent les lieux du Danemark propres à prendre les faucons dont on se servait, dans ce pays, principalement pour le vol de la perdrix: ces lieux se trouvaient dans le Holstein et dans l'île de Séclande; dans cette dernière île, on prenait les faucons près de Flaskesoen situé à quelques lieues au Sud de Kopenhague, et à Odsherred dans la partie septentrionale de l'île.

Le droit de prendre des faucons en Norvège s'adjugait, dans le siècle passé, publiquement au plus offrant, et ordinairement pour l'espace de six ans. Il existe, dans les archives de la chambre royale des rentes à Kopenhague, plusieurs contrats 12), portant que ce droit a été adjugé à plusieurs reprises, à un nommé Verhagen, maître-fauconnier de la couronne. Une condition constamment stipulée dans ces contrats est que le roi de Danemark devait recevoir tous les ans deux tiercelets de gerfaut. Verhagen avait acquis ce droit, depuis 1740 à 1746, en payant annuellement la somme de 350 écus; depuis 1749 à 1752, annuellement pour la somme de 200 écus; depuis 1752 à 1758, pour la même somme; depuis 1758 à 1764, pour la somme de 180 écus. Personne ne s'étant présenté pour acquérir le droit dont nous venons de parler depuis 1772 jusqu'en 1776, le grand fauconnier de la couronne s'adressa, dans cette dernière année, à la chambre royale des rentes, afin d'obtenir pour Lord Orford et le fauconnier hollandais François Becker, la permission d'aller prendre des faucons en Norvège, permission déjà accordée à ce fauconnier l'année précédente, où il avait été prendre en Norvège des gerfauts pour le duc de Deux-ponts. Cependant, ce droit fut de nouveau cédé, en 1783, au maître-fauconnier Verhoeven, moyennant une somme de cinquante écus 13).

En Suède, il était permis à tout le monde de construire des cabanes pour y prendre des faucons, en payant la somme d'un ducat pour chaque cabane 14). Les fauconniers danois s'y rendaient souvent ainsi que ceux de la Hollande; en 1728, un fauconnier français demanda un passe-port du gouvernement danois pour aller prendre des faucons en Suède, et le conseiller intime Baron de Bernstoff, fit demander en 1760 des passe-ports pour les fauconniers de l'électeur de Bavière 15).

On n'est jamais allé prendre des faucons au Groënland, non obstant que l'on y ait remarqué, dès la découverte de cette contrée, les faucons blancs qu'elle produit en abondance, et

Recht, 1722, 4^e tom VI, p. 218. — 8) Notice tirée des Archives de la chambre à Kopenhague. — 9) *Ibid.* — 10) *Ibid.* — 11) *Ibid.* — 12) Vol. VII, Lit. J, 2, n^o 62 Lit. E, puis n^o 61, Lit. X, 4, n^o 2, et *Ibid.* n^o 6 et n^o 8. — 13) Archives de la chambre royale des rentes, t. 1, n. — 14) Rapport du Fauconnier Verhoeven du 8 Nov. 1783; déposé dans les Archives de la chambre royale des rentes à Kopenhague, vol. VII, Lit. J, 2, n^o 61. — 15) Notice tirée des Archives annales de la couronne, déposées à Kopenhague.

qui de tout temps ont été estimés les meilleurs et les plus beaux faucons du monde 1). Le maître-fauconnier Jaques Verhoeven, dans le rapport fait en 1777 à la chambre royale des rentes qui s'était adressée à lui pour obtenir des renseignements sur la possibilité d'aller prendre des faucons au Groënland, observe avec justesse, que c'est l'impossibilité où l'on se trouve de se procurer au Groënland le bétail nécessaire pour la nourriture des faucons, tant dans ce pays que lors du trajet, qui offre un obstacle insurmontable pour y aller chercher des faucons.

Quant à l'Islande, nous avons déjà constaté que les rois de Norvège s'étaient approprié, dès la conquête de cette île, le droit exclusif d'y faire prendre des faucons, droit que la couronne de Danemarck s'est réservé après la réunion des deux pays. Par suite de cette disposition, le gouvernement de l'île était tenu d'employer un certain nombre de personnes chargées de prendre les faucons dans des localités convenables, ce qui se faisait au moyen de filets et en y mettant pour appât un ptarmigan vivant. Ces personnes vendaient les faucons qu'ils avaient pris, aux fauconniers envoyés, par la cour de Danemarck, en Islande pour les y aller acheter à un certain prix fixé d'avance 2). Quelquefois, le gouvernement danois accorda aussi à des fauconniers étrangers ou même à ses propres sujets, la permission d'aller prendre des faucons en Islande; toutefois en leur faisant payer certains droits. C'était au roi lui-même qu'il fallait s'adresser pour obtenir cette permission, et il était défendu à ceux auxquels elle avait été accordée, de faire le commerce des faucons pris. On connaît plusieurs exemples de fauconniers anglais qui, pendant le dix-septième siècle, se sont rendus dans ce but en Islande 3). — Le nombre des personnes employées en Islande pour prendre les faucons destinés pour la fauconnerie royale de Kopenhague a considérablement varié suivant les années: en 1690, par exemple, il n'y en avait que quatorze; en 1754, vingt-trois, et en 1762, vingt-quatre. Cependant, comme on avait pris, dans les années 1762, 1763, 1764 et 1765, beaucoup plus de faucons qu'il ne fallait, et que l'on se vit obligé d'en tuer un bon nombre à leur arrivée à Kopenhague 4), le gouvernement danois prit la résolution de réduire à dix le nombre des employés, dont chacun fournirait dix faucons 5); et si on donna quelquefois une permission particulière pour en prendre davantage, il fut stipulé que ce fussent tous des faucons hagards. En 1773, le nombre de ces employés fut même réduit à sept; en 1786, il n'y en avait que trois, nombre que l'on augmenta dès cette année, le fixant de nouveau à sept. Le prix que l'on payait à ces employés pour les faucons qu'ils avaient pris, variait peu; il était le plus souvent fixé à cinq, dix ou quinze écus la pièce, suivant la teinte plus ou moins grise ou blanche de leur plumage, de sorte que les faucons sors se vendaient ordinairement cinq, et les hagards dix écus la pièce; mais en 1735, le prix des faucons sors fut élevé à sept écus; on paya, en 1788, les faucons blancs, vingt et en 1793, dix-neuf écus la pièce 6).

Afin de transporter convenablement les faucons de l'Islande à Kopenhague, le gouvernement danois louait chaque printemps, par licitation, un bâtiment, à bord duquel se rendaient les fauconniers du roi, savoir un maître-fauconnier accompagné d'un ou deux aides-fauconniers, auxquels était confié le soin de diriger l'achat et le transport des faucons. Ce bâtiment étant arrivé à Bessestaed, l'ancienne capitale de l'Islande, les fauconniers du roi attendaient dans cette ville l'arrivée des personnes qui avaient été occupées, pendant la saison, de prendre des faucons dans les différents districts de l'île. Après avoir successivement acheté d'elles tous les oiseaux auxquels ils ne trouvaient pas de défaut, et ayant fait provision du bétail nécessaire pour nourrir les faucons lors du trajet, ils s'embarquaient ordinairement dans la première moitié du mois d'Août, pour arriver, avec leurs faucons, à Kopenhague, dans la première moitié du mois de Septembre.

L'achat des faucons et du bétail destiné à leur servir de nourriture, n'occasionnait guère des dépenses très considérables; aussi le prix du bétail en Islande était-il autrefois excessivement bas. On pourra s'en faire une idée d'après les extraits que nous donnerons de quelques uns des mémoires, contenant le détail des dépenses dont nous venons de parler. L'un de ces mémoires est daté Bessestaed le 15 Août 1732 7). Le maître-fauconnier du roi qui s'était rendu en Islande pour aller chercher les faucons, s'appelait Jean Kaersemacker. En cette année, il n'y avait eu que dix personnes employées pour prendre des faucons, et elles en avaient pris en tout quatre-vingt onze, parmi lesquels se trouvaient neuf faucons hagards. Ces quatre-vingt onze faucons leur furent payés 545 écus. On avait eu besoin pour l'entretien de ces faucons, tant pendant le séjour des fauconniers à Bessestaed que durant le passage, de huit bœufs 8), au prix de trente écus, et de 136 brebis, au prix de 106 écus 9). On trouve encore noté, dans ce mémoire, 206 aunes de «Wadmel», espèce d'étoffe de laine, servant probablement pour revêtir les perches des oiseaux, au prix de 21 écus; puis cinq écus pour les frais de transport des bestiaux de différents points de l'île à Bessestaed. En déduisant du montant de ces dépenses la somme de dix écus comme valeur des peaux du bétail acheté, il résulte que le total des dépenses occasionnées en cette année par l'achat de 91 faucons et leur entretien jusqu'à leur arrivée à Kopenhague, montait à 790 écus. Le mémoire présenté en 1763 10) offre les détails suivants. Le nombre des faucons achetés en cette année en Islande par le fauconnier Frédéric Pedersen montait à cent cinquante et un, parmi lesquels il n'y avait que deux faucons tout blancs et trois en habit de passage; le reste se composait de faucons sors appelés faucons gris. Tous ces faucons, pris par vingt-quatre employés, furent payés 1082 écus, et on partagea en outre, sous titre de douceur, entre quatre de ces employés, deux écus pour chacun des cinq faucons hagards. On avait eu besoin pour l'entretien des faucons: durant le séjour à Bessestaed, de 9 bœufs et de 523 brebis, ensemble

1) Voir la *Speculum regale dant de la fa de douzième siècle*, édit. de 1709, n^o p. 149. — 2) *Billing, Danmarks og Norges gættige og vœrdige St.*, 2^e éd., Kopenh., 1792, 4^e, p. 25. — 3) De semblables permissions ont été données par le roi Christian IV, le 20 Avril 1690, le 20 Avril 1694 et le 2 Mars 1699; ces pièces sont déposées dans les Archives de la couronne à Kopenhague. — 4) On voit ces faucons de croix que leur abondance se recréait une dépopulation par la suite. — 5) Ce nombre était le terme moyen de faucons qu'une personne était à même de prendre pendant une

saison. — 6) Notice tirée des Archives de la chambre royale des rentes à Kopenhague, vol. VII, Lit. J, 2, n^o 00, 01, 02 et 07. — 7) Il est déposé dans les Archives de la chambre royale des rentes à Kopenhague, vol. VII, Lit. B, n^o 00 a, Lit. E, n^o 2. — 8) Servir une pièce égale de 2 ans, à 3 sous; à pièce de 4 ans, à 4 sous; et 3 de trois ans, à 3 sous la pièce. — 9) Servir 00 pièces égales de 4 ans; 41 de 3 ans; 20 de 2 ans et 27 d'un an. — 10) Il est déposé dans les mêmes Archives, vol. VII, Lit. J, 2, n^o 62.

au prix de 299 écus; pendant la traversée, de 50 bœufs et de 20 brebis, ensemble au prix de 363 écus. En y ajoutant 28 écus payés pour les frais de transport du bétail, ainsi que le montant pour 540 aunes de « wadmél », il résulte que l'ensemble des dépenses qu'avait occasionnées en cette année l'achat et l'entretien des faucons jusqu'à leur arrivée à Kopenhague s'était élevé à 1782 écus. — Le troisième mémoire¹⁾ dont voici l'extrait, est de l'année 1792; mais il n'y est noté que l'achat des faucons. Il y avait eu en cette année six individus employés pour prendre des faucons; ils en avaient pris en tout 48, parmi lesquels se trouvaient trois faucons hagards; mais ils s'étaient procuré en outre dix faucons niais. Tous ces oiseaux furent achetés par le fauconnier Henri Verhoeven au prix de 535 écus.

Le bâtiment sur lequel les faucons avaient été transportés d'Islande à Kopenhague, étant arrivé dans cette dernière ville, on dressait incessamment la liste de répartition des oiseaux, laquelle était aussitôt présentée à Sa Majesté pour être revêtue de son approbation. On ne vendait jamais un seul de ces faucons, qui furent envoyés en présent aux différents princes qui entretenaient des relations d'amitié avec la cour de Danemark; quelquefois, mais très rarement, on en a aussi cédé à des particuliers de distinction²⁾. Pour obtenir de ces faucons, il était de rigueur de s'adresser directement au roi, et le gouvernement danois tenait à recevoir de la part des princes ou nobles, à qui on en avait envoyé, des lettres de remerciement qu'il suffisait cependant d'adresser au grand-fauconnier de la couronne. — Avant d'expédier les faucons, on leur arrachait à chacun une plume que le grand-fauconnier envoyait d'avance aux personnes auxquelles les faucons étaient destinés, pour prévenir que ceux-ci ne pussent être échangés en route contre d'autres de moindre valeur. C'étaient des fauconniers au service du roi de Danemark qui allaient eux-mêmes apporter les faucons aux lieux de leur destination. L'empereur d'Allemagne seul les faisait chercher à Kopenhague par ses propres fauconniers. Les frais de transport étaient restitués par ceux à qui les faucons étaient adressés³⁾.

On trouve, dans les Archives de la chambre royale des rentes à Kopenhague, les listes de répartition des faucons d'Islande, depuis 1690 jusqu'en 1705 et depuis 1730 jusqu'en 1793. Il résulte de ces listes que c'étaient l'empereur d'Allemagne et le roi de France, auxquels la cour de Danemark a régulièrement adressé, dans toutes ces années, des faucons en nombre plus considérable qu'aux autres princes de l'Europe; ce nombre cependant variait considérablement suivant celui des faucons dont on pouvait disposer et les requêtes plus ou moins nombreuses présentées au roi de Danemark dans le but d'obtenir de ces faucons. Le nombre de ceux que l'on destinait aux princes que nous venons de nommer, était le plus souvent de quinze ou vingt; quelquefois, comme en 1699, en 1739, 1749, 1757 et en 1786, il n'était que de six, sept ou huit; d'autres fois, par exemple en 1753, en 1754 et en 1771, il allait jusqu'à trente; et dans certaines années, par

1) *Ibid.*, t. VII, liv. 1, 2, n° 62, anno 1790, n° 2 — 3) En 1772, le comte de Balthazar, grand officier des chasses de la couronne s'étant adressé au roi pour obtenir quatre faucons qu'il désirait envoyer à Lord Dartington et à son autre lord anglais, cette faveur lui fut accordée de la part du roi; mais, comme dit la disposition royale, pour cette fois seulement et à condition qu'elle ne fut pas à imiter pour l'avenir.

exemple en 1764, on distribua des 205 faucons arrivés d'Islande, 50 au roi de France, 30 à l'empereur d'Allemagne, 60 au roi de Portugal, 20 au landgrave d'Hessen-Cassel, et 2 à l'ambassadeur français à Kopenhague; le roi de Danemark n'en garda que trois pour lui, et on tua les quarante faucons qui restaient. — Le landgrave d'Hessen-Cassel en recevait assez régulièrement; les électeurs de Saxe en ont obtenu jusqu'en 1756; on en adressait tous les ans aux électeurs de Brandebourg et plus tard aux rois de Prusse jusqu'en 1749, où Frédéric le grand supprima la fauconnerie royale. Il en fut souvent présenté aux deys d'Alger, de Tunis et de Tripoli, ainsi qu'à l'empereur de Maroc, et c'étaient ordinairement deux à sept faucons que l'on donnait à la fois à chacun de ces princes; ce dernier en reçut encore cinq sur la demande qu'il en fit en 1791. La cour de Danemark n'a adressé des faucons aux rois de la grande Bretagne que depuis 1699 jusqu'en 1703; mais on en fit parvenir depuis 1741 jusqu'en 1745 aux princes de Wales. L'empereur de Russie n'en a reçu qu'une seule fois, savoir en 1763; et on n'en a jamais envoyé en Suède. Les autres princes ou nobles à qui la cour de Danemark a adressé, de temps à autre ou plus ou moins régulièrement, des faucons, dans les années ci-dessus mentionnées, sont les suivants. Les rois de Portugal et d'Espagne; la reine de Hongrie; la grand-duchesse de Bruxelles; les électeurs palatins, ceux de Bavière, de Wurtemberg, de Hanovre, de Cologne, et de Mayence; les ducs de Bade, de Saxe-Weimar, de Parme et de Deux-ponts; les margraves de Baireuth et d'Anspach; les princes Conti, d'Ettingen, de Schwarzbourg, d'Anhalt-Bernbourg, d'Ysenbourg-Boudingue, de Zell, de Bareit, de Lorraine, de Durlach, de Salmis à Vienne, et Esterhazy; l'évêque de Bamberg; les comtes Keyzerstein, Uhlfeldt, Waersberg⁴⁾, Susie, Harrach et de Holstein; le baron de Pöllnitz, et l'ambassadeur de Birkestein. Le roi de Danemark lui-même ne gardait ordinairement pour sa fauconnerie que deux ou trois de ces faucons d'Islande, rarement six ou huit.

Nous ferons encore observer que l'usage d'aller prendre régulièrement tous les ans des faucons en Islande, ne paraît remonter qu'au delà de la deuxième moitié du quinzième siècle, quoique les rois de Danemark et de Norvège aient eu l'habitude, longtemps avant l'époque dont nous venons de parler, de faire des présents de faucons aux princes avec lesquels ils entretenaient des relations d'amitié. Ce fut déjà en 1276 que le roi de Norvège, Magnus Lagabåter, fit au roi d'Angleterre Edward I, un présent de huit faucons gris et de trois faucons blancs⁵⁾; son frère, le jeune roi Hakon, fit parvenir des faucons au roi de Castille⁶⁾, et le père de ce prince qui survécut au fils envoya deux de ses gens, nommés Lodiun Lepp et Hakon Eysil, au Sultan de Tunis, pour lui apporter un grand nombre de faucons⁷⁾.

La fauconnerie des rois de Danemark ne se trouvait pas à Kopenhague même, mais à la distance d'une demi-lieue de cette ville, près du château royal de Frédericksberg; l'édifice destiné pour renfermer l'attirail de la fauconnerie existe encore aujourd'hui, mais il a été vendu à un particulier. Les employés

4) Tous ces détails sont tirés des Archives de la couronne à Kopenhague. — 5) Le comte Waresberg, gouverneur d'Esfort, à 1292, depuis 1291 jusqu'en 1294, chaque année deux faucons, en dignité des services qu'il rendait à la fauconnerie royale de Danemark, en y envoyant des oiseaux de l'Empire comme au nom de grand-duc. — 6) Thorkelin, *Analytica ad historiam regni Norwegici*, p. 158. — 7) *Historia regni norwegicorum*, tom. V, p. 314. — 8) *Ibid.*, p. 323.

de la fauconnerie se composaient, dans le siècle précédent, outre le grand-fauconnier, d'un maître fauconnier, d'un sous-maître et de cinq aides-fauconniers, qui avaient tous une livrée particulière 1). Le nombre des faucons de la fauconnerie royale était ordinairement d'environ trente; vers la fin du siècle passé, on n'en avait qu'une vingtaine. Ces faucons n'étaient destinés que pour le vol du lièvre, de la perdrix et de la corneille; car la haute volerie n'a jamais été exercée au Danemarck 2). Les dépenses qu'occasionnait l'état de fauconnerie du roi montaient annuellement à 1300 écus; et le roi refusa d'augmenter cette somme, lorsque le grand-fauconnier lui en fit la proposition en 1789 3). En 1791 la chambre royale des rentes adressa au contraire au grand-fauconnier la proposition de supprimer la fauconnerie du roi, et de se borner à faire prendre, en Islande, tous les ans les faucons destinés pour être présentés aux princes étrangers 4); mais cette proposition ne fut pas exécutée. On ne fit que réduire à douze le nombre des faucons de la fauconnerie royale, et on cessa depuis de faire prendre des faucons au Holstein et dans les autres parties du Danemarck proprement dit, ce qui produisit une épargne annuelle de 200 écus 5). Le grand fauconnier de la Calmette ayant été promu, en 1795, au grade de grand-maître des cérémonies, la première charge ne fut plus remplie, et elle disparut dès lors de l'Almanach de la cour et de l'état. Il paraît néanmoins que la fauconnerie royale existait encore au commencement de ce siècle, attendu qu'en 1803, le gouvernement danois avait fait annoncer, dans les feuilles publiques, une licitation fixée au 22 Avril, à onze heures du matin, touchant le louage d'un bâtiment destiné à aller chercher des faucons en Islande. La navigation ayant été rendue difficile ou interceptée dans les guerres qui suivirent cette époque, on cessa de faire prendre des faucons en Islande, et la fauconnerie de la cour de Danemarck s'éteignit comme celles de tous les autres princes de l'Europe.

DE LA FAUCONNERIE EN RUSSIE.

Tout porte à croire que les Russes ont beaucoup moins cultivé la fauconnerie que la plupart des autres peuples de l'Europe. On ignore, si ce sont les Normands ou les Mongols qui ont apporté cet art en Russie; mais on sait que les princes russes étaient obligés de présenter annuellement, en signe d'hommage, des faucons aux Khans mongols, auxquels ils étaient soumis depuis 1240 jusqu'en 1477 6). — On ne connaît d'autre livre russe sur la chasse au vol que l'ordre de la fauconnerie publié en 1608; encore est-il, suivant M. de Hammer, en grande partie emprunté à des lois mongoles. — Ce ne fut qu'une seule fois que le roi de Danemarck envoya des faucons blancs à la cour des Czars 7). — Cathérine II aimait à se servir de l'émérillon pour la chasse au vol; elle en faisait prendre tous les ans, et leur rendait la liberté après la saison de la chasse, vers la fin de l'automne 8). Pallas et beaucoup d'autres voyageurs rapportent que l'usage de la chasse au vol est très général parmi les peuplades qui habitent les parties méridionales de la Russie d'Europe.

1) Archives de la chambre royale des rentes, tome VII, Litt. J, 2, n° 62 et 61. — 2) *Ibid.*, n° 62, sous 1701, n° 7. — 3) *Ibid.*, sous 1789, n° 4. — 4) *Ibid.*, sous 1791, n° 7. — 5) *Ibid.*, n° 2. — 6) Von Hammer, *Falkenbuch*, p. XXXII. — 7) *Svevit* en 1203. L'aide-fauconnier qui avait apporté les faucons à St-Petersbourg, y resta seul toute l'année de les offrir et enlever à six personnes l'art de la

M. Constantin, comte de Branicki, a bien voulu nous communiquer 9) quelques détails touchant la chasse au vol telle qu'elle s'exerce aujourd'hui dans plusieurs parties de la Russie. Les voici. Au Caucase, on chasse les oies et les canards avec le faucon et l'aigle de la manière suivante. Dès qu'on aperçoit en l'air une compagnie d'oies ou de canards, on jette à la fois l'aigle et le faucon. Le premier se borne à planer au dessous du gibier, que sa présence empêche de s'abattre; le second s'élève au dessus du gibier, et en le frappant, il l'étourdit de sorte qu'il tombe à terre, où les chasseurs qui suivent la chasse à cheval, n'ont qu'à le ramasser. — Dans le gouvernement de Moscou, on chasse la caille avec l'épervier. On se sert de chiens pour ce vol. Ceux-ci ayant arrêté le gibier, le chasseur le fait lever, et jette en même temps l'épervier qui le prend très facilement. — Dans le gouvernement de Kiov, en Ukraine, on a, suivant M. le comte de Branicki, une manière toute particulière de prendre les perdreaux. On emploie le chien et l'épervier pour ce genre de chasse qui, du reste, ne mérite guère d'entrer dans la catégorie de la chasse au vol. Le chien ayant arrêté les perdreaux, le chasseur se tient derrière lui, l'oiseau sur le poing, tandis qu'une autre personne se rend, en faisant un détour, devant le chien, à une distance d'environ cent pas, où elle s'arrête pour appeler en lui présentant le pât, l'épervier que le fauconnier lâche aussitôt. L'épervier passe au dessus du chien en rasant presque la terre, et comme les perdreaux n'osent se lever à son apparition, le chasseur qui s'est empressé de suivre l'épervier, les prend en les couvrant d'un filet. Cette chasse se fait au mois d'octobre.

DE LA FAUCONNERIE A LA COUR DES EMPEREURS BYZANTINS.

Les seules données qu'on possède sur la fauconnerie des empereurs byzantins datent du douzième et du treizième siècle de notre ère. Les voici.

Euphrosine, femme de l'empereur Alexis Comnène, se faisait accompagner, en se rendant à la chasse, d'un grand nombre de veneurs et de fauconniers; elle dirigeait elle-même de la voix les chiens, et elle mettait un gant doré à la main où elle portait l'oiseau 10).

L'empereur Andronicus le Paléologue entretenait des chiens et des oiseaux en grand nombre, et leur portait une affection toute particulière. Après sa mort, Catacuzenus les distribua à quiconque en demandait 11).

Il existe plusieurs traités de fauconnerie écrits en langue grecque, et composés dans le treizième siècle. Celui de Démétrius offrant plusieurs détails curieux, nous en donnons l'extrait succinct que voici. Démétrius rapporte que, pour prendre les oiseaux branchiers, on se rendait, en été, dans les forêts en montagne, afin d'y établir, dans une clairière, une cabane, tout au plus assez spacieuse pour recevoir un seul homme; on revêtait cette cabane de toute part de feuilles, pour lui donner l'apparence de la demeure naturelle des pigeons ou des poules que l'on y mettait après les avoir habitués à sortir et

fauconnerie. (Notice écrite d'un ministre de ce fauconnier, datée du 25 avril 1280 et déposée aux Archives de la couronne à Kapsalapas). — 9) Pallas, *Zoographie*, tome I, p. 330. — 10) Sous une lettre datée Kio, 10 août 1844. — 11) *Notitia Anthonii Christiani Catalani*, Basil., 1557, lib. III, p. 209. — 12) *Scylaxi Gorgopae, Byzantinae historiae*, lib. XI, Basilae, 1592, fol. 11, p. 226.

à rentrer par une ouverture pratiquée dans les parois de la cabane. Parcourant en tout sens la forêt à la recherche des jeunes oiseaux de chasse, on tâchait de les attirer, en imitant au moyen d'un sifflet la voix de leurs parents, vers la cabane où se trouvait caché un fauconnier, qui ne tardait pas à s'emparer du faucon aussitôt que celui-ci suivait le pigeon ou la poule jusque dans leur retraite. D'autres fauconniers employaient le moyen suivant pour prendre ces oiseaux: ils s'étendaient par terre et se couvraient d'herbes tout le corps, à l'exception des yeux; tenant dans la main gauche un pigeon qu'ils remuaient à l'approche du faucon attiré par les sons du sifflet, ils saisissaient celui-ci, aussitôt qu'il s'était emparé du pigeon. D'autres encore prenaient ces oiseaux, soit au moyen de gluaux dont on entourait un pigeon attaché à terre, soit dans des filets suspendus à la cime des arbres, et au centre desquels était placé, comme appât, un pigeon ou une poule. Quant aux oiseaux niés, on les dénichait simplement, en appliquant des échelles aux arbres où se trouvait l'aie. Aussitôt que l'on avait pris un faucon branchier, on le plaçait dans un sac de linge, qui lui couvrait tout le corps, à l'exception de l'anus, et dans lequel on le laissait pendant plusieurs jours; après quoi on le retirait pour l'affaier 1). On gardait ces oiseaux dans un cabinet obscur, garni de perches semblables à celles en usage de nos jours; ils y étaient attachés, au moyen de jets, à une distance convenable les uns des autres, et les perches étaient pourvues du linge flottant, dont les fauconniers font usage encore aujourd'hui. On ne donnait le pât aux oiseaux qu'une fois par jour, ayant soin de le varier tous les jours, et on leur faisait prendre un bain tous les quatre jours. Les principes de l'affaitage étaient les mêmes que de nos jours; mais il paraît que l'on ne dressait les oiseaux que pour la basse volerie 2). Avant d'aller à la chasse, on avait soin de porter les oiseaux presque continuellement sur le poing, et de ne leur donner que très peu de nourriture dans cet espace de temps. On se rendait dans les champs avant le lever du soleil, tenant le faucon sur le poing droit 3); ayant découvert la remise du gibier, on tâchait de s'en approcher avec précaution, les yeux détournés et en imitant leur cri si c'étaient des perdrix qu'on allait chasser; mais arrivé à une distance convenable, on se mettait à courir à toutes jambes vers le gibier pour le faire partir de sa remise; on jetait aussitôt le faucon et, en faisant entendre de grands cris, on croyait l'encourager à des attaques plus promptes. Le fauconnier, ayant suivi le vol avec la plus grande célérité, détachait aussitôt le gibier pris par l'oiseau pour l'abreuer du sang jaillissant d'une incision pratiquée, au moyen du couteau, à la gorge du gibier, et pour lui faire goûter du cerveau, du cœur, du foie et des autres parties tendres. On faisait voler de la sorte chaque faucon trois à quatre fois par jour 4). En se servant de chiens pour le vol de la perdrix, on faisait voler amont le faucon, ou on le plaçait à terre dans le voisinage du chien; le fauconnier

occupait alors un point un peu élevé afin de pouvoir mieux surveiller la chasse. Il en était de même du vol du faisan, que l'on faisait partir en poussant de grands cris, vu que ces oiseaux aiment à se sauver à la course. L'auteur parle également du vol du canard, que l'on faisait encore partir en poussant des cris ou en battant du tambour; mais il ajoute que les faucons qui volent cet oiseau, ne doivent pas être garnis de sonnettes 5).

DE LA FAUCCONNERIE DANS LES PAYS-BAS.

Il n'existe qu'un petit nombre de documents historiques relatifs à la fauconnerie dans les Pays-Bas. Cet art y a probablement été introduit par les Francs; mais on ignore jusqu'à quel degré il s'y est développé dans le moyen âge.

Parmi les comtes de Hollande, ce fut particulièrement Floris V, qui aima cet exercice, et on sait qu'il s'était rendu à une chasse au vol, dans les environs d'Utrecht, l'épervier sur le poing et accompagné de ses fauconniers, lorsque, en 1296, il fut fait prisonnier et assassiné par quelques nobles séditeux du pays 6). — En 1387, le prix d'un faucon sors était, en Hollande, de 5 schellings 7). — Nous trouvons dans Merula 8), que déjà en 1396 il existait un gardien de la héronnière à Blindelmeerbreek. — Une ordonnance de Philippe de Bourgogne, du 14 Sept. 1460, défend à qui que ce soit d'exercer la chasse au vol dans le bois de La Haye; cette ordonnance fut renouvelée, par le prince Maurice, le 7 Avril 1593 9). — Un édit de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, datant du 9 Juillet 1478, ordonne que tous ceux qui désirent exercer en Hollande la chasse au vol, seront obligés de se munir d'une permission du grand-forestier 10). — Cette princesse mourut, à la fleur de l'âge, le 25 Mai 1482, des suites d'une chute de cheval qu'elle fit lors du vol du héron 11). — Une ordonnance de Charles V, du 29 Sept. 1539, fait connaître que tous les oiseaux de chasse, pris en Hollande, devront être déposés, pour qu'on en puisse faire un choix, à la fauconnerie de La Haye, et que les personnes qui apportent des faucons du nord, seront obligées, avant de les vendre, de les présenter à la régente 12). — Philippe II a fait renouveler, le 7 Juillet 1579, une ordonnance de Charles V, portant qu'il était défendu d'exercer la chasse au vol en Hollande, sous peine d'une amende de dix florins 13). — Merula 14) a dressé, d'après les diverses ordonnances qu'il avait sous les yeux, la liste du gibier que l'on volait alors en Hollande: c'étaient la perdrix, le faisan, le butor, le héron, le bihoreau, la grue, les cygnes sauvages, la spatule, l'outarde et le cormoran. — Nous avons été à même de consulter plusieurs documents relatifs à la fauconnerie et datant de l'année 1586 15). Le premier, signé R. Leycester, fixe le prix des oiseaux de chasse, qui seront transportés par les Pays-Bas en un lieu quelconque 16). Le deuxième, également signé R. Leycester, fixe le prix des oiseaux de chasse pris près de

1) Chap. II, p. 2 à 6. Il est bon de remarquer que Héribert ne fut pas mentionné de chapitre. Avant l'empereur Frédéric eût après l'usage par les fauconniers arabes. — 2) L. a. p. 9. — 3) Bois d'entre autres endroits de son livre l'auteur dit qu'il faut tenir l'oiseau sur le poing gauche. — 4) Chap. VII, p. 13 à 12. — 5) Dernier chapitre p. 108 à 118. 6) Christianus Joannis de Bala, *Faunonum*, 1611, 40, p. 82. — 7) Byta Lechiel, Lib. III, *Affinities*. — 8) Plinius, Lib. I, p. 2. — 9) Ibid. p. 120 — 10) Ibid. p. 12. — 11) Francisus Herul, *Annales Ducum Brabantiae*, Lutetiae, 1613, fol. nos. 1, p. 458. — 12) Merula, p. 27. 13) Ibid. p. 87. — 14) Ibid. p. 36. — 15) Ils sont tirés des archives de ce département

forestier de la Hollande et de la Frise occidentale; voir le Régistre intitulé: Divers raskonde de Bontemulle, n. 2, fol. 45. — 16) Ces prix sont ainsi comme suit: un greffier mort, 15 florins; un greffier sors, 10 florins; un sterlet de greffier mort, 12 florins; un sterlet de greffier sors, 8 florins; un sterlet de faisan mort, 20 florins; un sterlet de faisan sors, 15 florins; un sterlet de faisan mort, 8 florins; un sterlet de faisan sors, 5 florins; un sterlet de faisan mort, 12 florins; un sterlet de faisan sors, 8 florins; un sterlet de faisan mort, 10 florins; un sterlet de faisan sors, 7 florins; un sterlet de faisan mort, 10 florins; un sterlet de faisan sors, 5 florins; un sterlet de faisan mort, 7 florins; un sterlet de faisan sors, 10 florins.

La Haye ou en Hollande 1). Le troisième contient l'instruction donnée à un nommé Philips Dircz., quand celui-ci avait prêté serment, devant la Chambre des comptes, entre les mains du grand-fauconnier Jean Heyn, lors de son installation comme maître-fauconnier. Cette instruction porte I: que le maître-fauconnier doit faire de son mieux pour prendre ou faire prendre des faucons, soit en Hollande, soit dans d'autres contrées; II: qu'il doit s'arranger, avec les individus qui prennent des oiseaux de chasse dans la province de Hollande, de manière à ce que ces oiseaux lui soient apportés pour être présentés à Son Excellence 2); III: qu'il est tenu d'agir de même à l'égard des personnes qui transporteront des oiseaux par les Pays-Bas en d'autres lieux, afin que Son Excellence puisse faire un choix tout au plus de deux faucons de chaque cage, et qui seront payés au taux fixé par la loi 3); IV: qu'il doit mettre tous les soins possibles pour entretenir toutes sortes de vols et maintenir cette chasse.

Les princes d'Orange, stadhouders de la Hollande et de la Frise occidentale, furent revêtus par les Etats des dignités de grand-forestier, de grand-veneur et de grand-fauconnier. Ils nommaient à leur tour, pour exercer les fonctions de ces charges, un ou rarement plusieurs lieutenants. Le prince Maurice, par exemple, s'adjoignit comme lieutenant grand-forestier, grand-veneur et grand-fauconnier, Guillaume de Blois dit Treslong 4); et cette charge fut exercée sous les princes Frédéric Henri et Guillaume II, par Jean van den Kerkhoven, Seigneur de Heenvliet 5). Le 12 Novembre 1612, Reynier van Oldenbarnevelt, Seigneur de Groeneveld, fut nommé, par le prince Maurice, grand-fauconnier de la Hollande et de la Frise occidentale 6). Le prix stipulé et payé à la place des oiseaux de chasse dû comme droit ou hommage féodal était, en 1631, comme suit: un épervier sors, un florin; un couple d'émerillous, cinq sous; un autour sors, trois florins quinze sous; un autour hagar, quatre florins quinze sous; un autour hagar, quatre florins à quatre florins huit sous 7). Nous voyons par plusieurs lettres 8) adressées, en 1636 et 1637, au prince d'Orange, par D. de Haerlem, Seigneur de Berkenrode, qu'il exista, à cette époque, dans le bois entourant ce château, une héronnière où nichaient plus de mille couples de hérons, de bihoreaux et d'autre gibier. Ce gentilhomme se plaint des fréquents abus que l'on faisait, soit en abattant le gibier à coups de fusil ou d'arbaleète, soit en chassant avec l'autour 9); car cet oiseau, dit-il, détruit dans une seule journée plus de hérons que ne le sauraient faire vingt faucons. Il supplie Sa Grâce, de lui accorder une sauvegarde avec défense pour qui que ce soit de chasser ou de tirer dans ses terres ainsi que dans les bois et les marais, s'étendant depuis la ville de Haarlem et le château de Berkenrode jusqu'à Overveen, au Vogelensang, au Weligenbergh et à Heemstede, afin de prévenir, par ce moyen, la destruction complète de cette belle chasse qui, depuis quatre siècles, a fait les délices des seigneurs de Berkenrode et que

les princes de la maison de Nassau viennent fréquemment visiter pour y exercer la chasse au vol. Il est évident par un document de cette époque que le prince Frédéric Henri avait en son service un fauconnier, nommé Jean van der Brugge, chargé exclusivement de la fauconnerie, et un nommé Pierre Noorman, chef de l'atourserie du prince 10). — Nous retrouvons le nom de ce même fauconnier, mais écrit d'une manière différente, savoir Jean Verbrugge, dans une pièce manuscrite datée de cette même époque. Elle contient l'octroi obtenu du Roi de Danemark et de Norwège, sur l'ordre du prince-stadhouder, par Jean Verbrugge et Henri de Gier, fauconniers du prince. Par suite de cet octroi, il leur fut accordé d'aller prendre des faucons en Norwège. On leur laissa le choix d'exercer cette chasse à frais communs et dans les mêmes lieux, ou d'y aller chacun pour son propre compte. Dans ce dernier cas, ils avaient convenu de diviser la Norwège en deux parties que chacun irait explorer à son tour, et qu'ils tiraient au sort.

Depuis cette époque jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle il ne nous est guère resté des détails sur la fauconnerie des princes d'Orange, mais on sait qu'elle n'a cessé d'exister qu'en 1795, époque de l'invasion des Français en Hollande.

Avant de passer à l'histoire de la fauconnerie des temps modernes, il convient de dire quelques mots de l'influence que les fauconniers hollandais ont exercée sur la fauconnerie en général. La Hollande a eu, depuis plusieurs siècles, la réputation de produire les meilleurs fauconniers du monde. Guicciardini déjà a fait leur éloge dans ce sens 11). D'Arcussia 12) se donne beaucoup de peine pour démontrer la supériorité des fauconniers français sur leurs confrères hollandais; ce qui prouve pour le moins, que ces derniers étaient dignes de rivaliser avec les fauconniers français à une époque où l'art de la fauconnerie était parvenu à son apogée en France. Au reste, le fait que beaucoup de princes et de particuliers du siècle passé ont appelé en leur service des fauconniers hollandais parle trop ouvertement en leur faveur, pour qu'on puisse leur contester un talent généralement reconnu aujourd'hui. Il paraît que ce sont plus particulièrement deux causes qui ont contribué à faciliter le développement de ce talent chez les Hollandais. L'une tient évidemment au caractère national qui se distingue en général par toutes les qualités requises pour l'exercice de la fauconnerie, savoir le calme, la patience, la persévérance, la sobriété, le bon sens, l'industrie etc. L'autre réside dans la nature du pays, dont les bruyères étendues offrent un terrain des plus convenables, tant pour prendre des faucons qui y passent en grand nombre, que pour y domer, aux oiseaux destinés pour la haute volerie, les dernières leçons d'affûtage, et y exercer cette chasse même. Ce sont quelques villages situés dans la province actuelle du Brabant septentrional, et particulièrement celui de Valkens-

1) Brevet: un griffon mâle, à 7 flor. 10 sous; un griffon femelle, à 6 flor. 10 sous; un tiercelet de griffon mâle, à 6 flor.; un tiercelet de griffon femelle, à 6 flor. 10 sous; un faucon mâle, à 7 flor. 10 sous; un faucon femelle, à 6 flor.; un tiercelet de faucon mâle ou femelle, à 2 flor.; un lazar mâle, à 3 flor.; un lazar femelle, à 3 flor.; un tiercelet de lazar, mâle ou femelle, à 2 flor.; un autour hagar, à 2 flor. 10 sous; un autour sors, à 3 flor. 10 sous; un tiercelet d'autour hagar, à 2 flor.; un tiercelet d'autour sors, à 2 flor. 10 sous. — 2) C'est-à-dire au seigneur de Leisener qui avait été élu, en cette année, Stadhouder général de la Hollande. — 3) Les articles 2 et 3 de cette instruction se trouvent également dans plusieurs

documents postérieurs. Voir Hertz, Ives III, p. 27 et 28; ordonnance du 26 Novembre 1612 et Planat du 1 Avril 1633. — 4) Wagenaar, Vaderlandsche Historie, VIII, p. 87. — 5) Register van Commissarien en Acten, manuscrit, fol. 3, verso. — 6) Archiver, I, c. — 7) R. Hist., Tractat van de Leenen, p. 217 et 218. — 8) Archiver, I, c., n° 3, fol. 243, ibid., fol. 243, ibid., fol. 247 et 248. — 9) Voir plus haut, p. 25, note 2, ce que nous avons dit de vol du héron avec l'autour. — 10) Breveté manuscrite présentée par le seigneur J. v. d. Brugge à la chambre des comptes du comté de Hollande. — 11) Description de tout le pays bas, Anvers, 1588, fol. p. 35 à 38. — 12) D'Arcussia, Confession, p. 28.

waard 1), qui ont été, depuis des siècles, le siège des fauconniers hollandais. L'évêque Ophovius 2), qui vécut dans la première moitié du dix-septième siècle, fait mention d'un fauconnier habitant le village de Bergeik. Oudenhoven 3) qui écrivit à cette même époque, dit que le village de Valkenswaard est habité d'un grand nombre de fauconniers. Les maisons de ce lieu ont en effet été bâties en grande partie par les fauconniers de cette époque 4). Il y avait autrefois dans ce village une trentaine de maîtres-fauconniers, dont la dépense annuelle s'élevait à cent mille florins. Deux fauconniers étrangers, l'un au service du Prince de Galles, l'autre au service de l'électeur de Saxe, s'étaient établis à Waalre, village des environs de Valkenswaard, et dépensaient environ dix-mille florins par an. Vers la fin du siècle dernier, il n'y avait pas plus de douze fauconniers à Valkenswaard; encore la plupart d'entre eux étaient-ils au service de princes étrangers; aussi ne retournaient-ils dans leurs foyers qu'en automne, pour y aller prendre et affaîter des faucons. Au temps de la plus grande fleur de la fauconnerie, les bruyères de toute la province du Brabant septentrional étaient couvertes de cabanes pour prendre des faucons, et beaucoup de personnes qui n'étaient pas des fauconniers de profession, quittant en automne le métier qu'ils exerçaient habituellement, trouvaient une occupation plus lucrative en allant prendre des oiseaux de chasse. Les oiseaux, pris dans la saison, après avoir été apportés à Valkenswaard, s'y vendaient publiquement au plus offrant, et se payaient souvent cent à cent cinquante florins la pièce 5). Les fauconniers hollandais se rendaient encore, pour prendre des faucons, en Frise, en Allemagne 6) et même jusqu'en Norwège et en Suède 7). Beaucoup d'entre eux entraient au service de princes ou de particuliers étrangers 8), et c'étaient le plus souvent eux qui faisaient le commerce de faucons 9) et qui allaient transporter les faucons d'Islande, de Kopenhague aux différents cours de l'Europe et même jusqu'à celle de l'empereur du Maroc 10). Ceux qui restaient sédentaires à Valkenswaard, possédaient généralement des terres qu'ils faisaient cultiver, et c'étaient encore eux qui tenaient les auberges 11). Ces gens industrieux formaient une espèce de corps de métier 12), lequel ne manqua jamais de donner aux princes qui venaient passer par leur village, le spectacle d'une chasse au vol ou d'un simple vol aux oiseaux d'échappe 13).

L'histoire de la fauconnerie en Hollande depuis la décadence de cet art appartenant à l'histoire de la fauconnerie des

temps modernes, nous en traiterons dans le chapitre suivant.

DE LA FAUCONNERIE DES TEMPS MODERNES.

La fauconnerie, après avoir fleuri en Europe depuis son introduction au quatrième siècle de notre ère jusque vers la fin du dix-huitième, commença, dans les dernières dix années de ce siècle, à tomber successivement en désuétude dans les différents états de l'Europe; elle tomba totalement en oubli pendant les guerres dans lesquelles presque toute l'Europe fut enveloppée depuis la grande révolution française jusqu'à la paix générale en 1815; et ce ne fut que de nos jours que l'on s'efforça de faire revivre, sur quelques points de l'Europe, un art qui avait fait, pendant tant de siècles, les délices de nos ancêtres.

Les auteurs modernes qui, dans leurs écrits, ont parlé de l'histoire de la fauconnerie, ont généralement attribué la décadence de cet art aux causes suivantes. Ce seraient, selon eux, la diminution des faucons, l'invention du petit plomb ainsi que le goût universel de la chasse au fusil, et la culture toujours croissante des terres, lesquelles auraient amené cette décadence. Pourtant, il est facile de réfuter ces assertions. Les essais de fauconnerie faits de nos jours ont prouvé la possibilité de se procurer des faucons en nombre suffisant pour exercer toutes sortes de chasses au vol. Il est vrai que l'invention du petit plomb, dans la dernière moitié du dix-septième siècle, a beaucoup contribué à rendre le goût de la chasse au fusil plus général qu'auparavant; mais nous avons vu plus haut que la fauconnerie florissait encore, pendant la plus grande partie du siècle passé, dans la plupart des pays de l'Europe. La culture plus étendue des terres enfin a pu contribuer à restreindre l'exercice de la chasse au vol dans certaines localités; mais non pas influer de manière à le rendre tout à fait impossible. En un mot, il fallait des circonstances plus pressantes que celles que nous venons d'énumérer, pour amener la décadence complète d'un art cultivé par tant de peuples, avec tant d'amour, et pendant une si longue série de siècles.

On ne peut nier que le goût individuel des princes qui ont été successivement à la tête des différents états de l'Europe, n'ait très souvent contribué d'une manière visible à faire fleurir ou languir la chasse au vol dans les pays qu'ils gouvernaient; mais ces sortes de fluctuations ont existé à diverses époques de l'histoire, et elles sont demeurées sans effet hors des limites du pays où elles avaient lieu. La plupart des pays

1) Valkenswaard signifie bourg aux faucons. Il paraît cependant que ce village portait encore au dix-septième siècle le nom moins poétique de « Valkenswaard », c'est-à-dire bourg aux cochons, du grand nombre de cochons qui s'y trouvaient autrefois. Voir J. van Oudenhoven, Beschrijving der stad en omgeef van 't Hoopgebied, Amsterdam, 4e, 1740, p. 33. Une transformation de son analogue paraît être racontée par rapport au célèbre palais, dont les ruines se voient encore adjacentes à Nymègue. Cet édifice, durant un partie du temps de Charlemagne, portait notamment le nom de Wulfhof, ce qui signifie cour ou Wolf, c'est-à-dire cour située sur les bords du Wolf, non transformé depuis quelques siècles en celui de Valkenswaard, qui signifie cour aux faucons. Voir Swobbe, Chronik van de stad der Batavieren, Nymègue, chez van Goeje, sans date, p. 10 — 2) Narison, p. 135 — 3) A l'époque où il y avait encore jusqu'à nos jours. J'ai remarqué dans mes voyages, surtout par le scheldt de l'air, plusieurs personnes âgées de quatre-vingt dix et même de cent ans, lesquelles se rappelaient parfaitement beaucoup de circonstances relatives à la fauconnerie du siècle passé, et qui avaient encore gardé le souvenir des traditions que leurs pères et grands pères leur avaient transmises. On trouve aussi, sur les fauconniers de ces lieux, quelques notices, données en 1795 par le conseil municipal de Valkenswaard, dans un mémoire de R. W. C. Ackersdyk, inséré dans le Journal intitulé : Letterbode, année 1838, p. 179 à 181. — 4) On lit dans beaucoup d'ouvrages que ces faucons avaient été offerts avec d'être vendus, mais c'est une erreur. — 5) Le fauconnier hollandais qui se rendait annuellement dans le duché de Brême, était obligé, pour obtenir la permission d'y prendre des faucons, de payer un droit consistant en un heubronn affilé et une ou deux livres de pain. Plus tard, on lui fit payer,

le valeur de ces objets en argent; le heubronn ayant été évalué à un écus et 12 gros et la livre de pain à 12 gros. Ce fauconnier prenait dans son séjour, six à huit faucons; mais en l'année 1795 il en avait pris trente, pendant lesquels se trouvait un faucon tout blanc; Remontré aux Epaules, 1795, vol. 1485 et suiv. — 7) Voir plus haut les notices tirées des archives de la fauconnerie à Kopenhague. — 8) Voir les détails que nous avons donnés à ce sujet en traitant de la fauconnerie en Allemagne et en Danemark, et ceux que nous donnons dans le chapitre suivant. De reste, il suffit de lire les noms de Verhagen, Karsensmakers, Verboeren, Karsensmakers, dans le siècle passé, au service de roi de Danemark pour savoir que ce furent tous des Hollandais. — 9) Voyez entre autres d'Arrens, Fauconnerie de l'Est, Chap. XIII, p. 202. — 10) Ce fait est généralement connu des habitants de Valkenswaard. — 11) Ceci s'applique encore à quelques fauconniers de nos jours. — 12) De comment jusqu'à nos jours la noblesse de Br. Barons, patrons de la noblesse des fauconniers, comme St. Robert l'un de ses descendants. De souvenir que St. Barons, natif d'Hall en Belgique et que l'on dit avoir vécu au septième siècle de notre ère, ayant été nommé d'entre volé un faucon blanc, fut condamné à être pendu. On croit déjà savoir sur les lieux où l'exécution devait avoir lieu, lorsque tout d'un coup le faucon s'éleva par lui-même et s'éleva sur le palmier. L'annonce de St. Barons ayant paru dans tout son pays par un signe du ciel, il fut absent du crime dans un Tercet injurieusement adressé et aboli dès ce moment par son de la fauconnerie. De l'Est en celles au premier du mois d'Octobre. — 13) Ce qui est lieu en 1781 entre autres, lorsque l'Empereur Joseph II passa par Valkenswaard, ainsi que l'année suivante lors du passage par ce village du grand-duc héritier et de la grande-duchesse de Russie. Voir Letterbode, année 1838, p. 181.

nous offrent des exemples de ce genre. Nous avons vu qu'en Russie, en Suède et même au Danemark, la chasse au vol n'a jamais autant fleuri qu'en France ou en Allemagne; les rois d'Angleterre postérieurs à Charles II n'en ont guère plus fait de cas; en Prusse, elle fut supprimée d'un seul coup par Frédéric le grand, peu de temps après son avènement au trône; en France, elle a languï dès les temps de Louis XIV, parce que ce prince et ses successeurs lui préféraient la vénerie; mais malgré qu'elle fut négligée, elle n'y tomba en désuétude que lors de la grande révolution. Beaucoup de princes allemands, au contraire, les rois du Portugal et plusieurs nobles d'Angleterre n'ont cessé d'exercer cette chasse avec la plus grande splendeur que lorsque des circonstances majeures les forcèrent d'y mettre un terme.

Ces circonstances, c'étaient les suites de la grande révolution française, c'étaient les guerres qui la suivirent et dont presque tout le continent de l'Europe fut enveloppé. Le bouleversement général de l'ancien ordre des choses et des idées qui en fut le résultat, et plus de vingt ans de troubles tels que l'Europe n'en avait pas essayé depuis des siècles, suffirent pour faire disparaître un exercice qui rappelait trop ouvertement la somptuosité et les profusions des temps passés, pour ne pas encourir désormais la désapprobation de la voix publique. Les fauconniers existant alors ne trouvant plus d'emploi, se virent pour la plupart obligés de se chercher d'autres occupations; ils vieillirent ou moururent, et leurs fils, n'ayant aucune perspective de gagner leur vie en se vouant à l'art de la fauconnerie, abandonnèrent le métier de leurs pères ou furent appelés sous les armes.

L'art d'affaïter des oiseaux pour la chasse, et celui d'exercer les différents genres de vol, se seraient donc infailliblement perdus, si quelques fauconniers de Valkenswaard n'eussent été appelés au service de quelques particuliers, habitants d'une contrée qui était située en dehors du rayon des grandes guerres dont le continent de l'Europe se trouvait envahi. Cette contrée, c'était l'Angleterre qui, par sa position insulaire, avait l'avantage d'être à l'abri des troubles qui régnaient sur le continent, et dont les habitants, demeurant dans la possession tranquille de leurs biens, pouvaient se livrer à leurs habitudes favorites sans crainte d'être dérangés.

L'histoire de la fauconnerie depuis la grande révolution française jusqu'à l'époque de sa renaissance en Hollande est si intimement liée à celle des fauconniers hollandais de Valkenswaard qui exercèrent cet art dans l'espace de temps dont nous venons de parler, que leur histoire devient pour ainsi dire, celle de la fauconnerie. Ce sera en retraçant, dans les pages qui vont suivre, l'histoire de ces hommes industrieux que nous parlerons aussi des particuliers anglais qui ont sauvé la fauconnerie d'un oubli complet.

Nous commençons par François van den Heuvel, le seul de l'ancienne école, qui ait eu la satisfaction de voir revivre, avant de toucher à la fin de ses jours, la chasse au vol avec l'éclat des temps passés, et d'y prendre une part active jusqu'à sa mort survenue en 1845. Né à Valkenswaard en 1766, van den Heuvel fut mis très jeune encore en apprentissage

chez François Daams, neveu de Jean Daams dont nous parlerons plus tard. Déjà en 1780 il entra comme fauconnier au service de l'électeur de Hesse-Cassel, où il resta cinq ans.

En 1785 il fut engagé pour la fauconnerie royale de Versailles, où il servit sous Mr. de Forçès¹⁾, lieutenant des chasses de Louis XVI. La fauconnerie royale ayant été supprimée en 1792 et van den Heuvel renvoyé, il retourna à Valkenswaard, pour passer, peu de temps après, au service du prince d'Anhalt-Bernbourg, où il ne resta que deux ans. Il alla ensuite en Angleterre, où il fut en condition depuis 1794 jusqu'en 1799 chez le colonel Daunton, depuis 1799 jusqu'en 1804 chez Lord Middleton, depuis 1804 jusqu'en 1820 chez Sir Robert Laley, et depuis 1820 jusqu'en 1828 chez le colonel Wilson. Retourné à Valkenswaard en cette dernière année et vivant de la pension que les descendants de feu Sir Robert Laley lui avaient faite jusqu'à sa mort, il ne s'engagea de nouveau qu'en 1840, lorsqu'il entra au service de la société d'amateurs de la chasse au vol, établie au Loo en Hollande.

Un autre fauconnier, qui n'a pas cessé de cultiver l'art de la fauconnerie lorsqu'il tomba en désuétude sur le continent de l'Europe, et qui a le plus contribué à transmettre, en formant d'excellents élèves, les secrets de cet art à la postérité, fut Jean Daams. Il naquit à Valkenswaard en 1744 et s'adonna de bonne heure à tout ce qui concerne la fauconnerie. Ne pouvant plus trouver d'emploi sur le continent de l'Europe, il passa, en 1792, en Angleterre pour entrer d'abord au service de Lord Orford et puis chez le colonel Wilson. Ce fut là qu'il dirigeait les chasses de ces seigneurs durant les mois d'été, mais en automne il faisait annuellement le voyage de Valkenswaard, pour y aller prendre des faucons et y passer l'hiver à les affaïter pour la chasse. La navigation entre la Hollande et l'Angleterre étant alors interceptée, il se voyait ordinairement obligé de retourner en Angleterre par la voie de Cuxhaven. Dans l'intention de faire ce voyage pour la seizième fois, il se rendit, en 1808, avec ses oiseaux et accompagné de ses deux aides, Jean Lambert Daankers et Jean Peels, à La Haye, pour aller chercher ses passe-ports. Le roi Louis, averti par son secrétaire de la présence de ce fauconnier, le fit venir, et l'engagea à rester en Hollande pour réorganiser, au Loo, la fauconnerie abandonnée depuis le départ du stadhouder Guillaume V en 1795. Daams accepta, garda dix faucons et renvoya Peels seul avec les autres faucons en Angleterre. Accompagné de Daankers, il se rendit tout de suite au Loo, où le roi Louis, amateur passionné de cet exercice, assista, dès cette année, aux chasses qu'il fit faire dans les environs de ce château. L'année prochaine, Daams et Daankers arrivèrent de Valkenswaard au Loo, accompagnés de quatre aide-fauconniers, et apportant avec eux une trentaine d'oiseaux de chasse, qui étaient, à l'exception de quelques autours, tous des faucons pèlerins. On volait outre le héron, dont on prit soixante en cette année, la perdrix, la corneille et la pie. Il résulte d'un mémoire déposé aux bureaux de l'administration forestière à La Haye, qu'en 1810 la fauconnerie du roi Louis se composait, au Loo, de trois fauconniers, de deux portecages et de quatorze oiseaux de chasse dont cinq étaient

1) Buffon parle de cet officier des chasses, auquel il doit redevable de plusieurs notions sur les faucons;

voir Buffon, *Hist. nat. des oiseaux*, Tome 1, p. 367.

destinés pour le vol de la perdrix. Le roi Louis cependant ayant abdicé au mois de Juillet de cette année et la Hollande faisant dès lors partie de l'empire français, Napoléon, imitant l'exemple de son frère, fit venir Daams et Daankers accompagnés de quatre aides fauconniers, à Versailles, afin de réorganiser la fauconnerie de la cour, supprimée en 1792. La fauconnerie impériale cependant ne subsista que jusqu'en 1813, où elle fut de nouveau supprimée. Napoléon lui-même n'assista durant ces trois années que deux fois aux chasses à l'oiseau qui se faisaient près de Versailles 1). Ces chasses étaient peu brillantes à la vérité, puisqu'on n'exerçait que la basse volerie, c'est à dire les vols de la perdrix, de la pie et de la corneille, avec des autours et des faucons pelerins. Dans l'impossibilité de se procurer en France ces faucons, Daams était obligé d'envoyer, chaque année, trois de ses aides pour en aller prendre en Hollande. Daams quitta en 1813 la France avec ses compagnons pour retourner à Valkenswaard, où il passa le reste de ses jours et où il mourut en 1829, à l'âge de quatre-vingt cinq ans.

Jean Peels, élève de Jean Daams, également né à Valkenswaard, après avoir accompagné son maître dans plusieurs voyages que celui-ci fit en Angleterre, se rendit en 1808 seul dans ce pays. Il entra au service de Sir John Sebright, auprès duquel il resta jusqu'en 1814, s'occupant uniquement de l'affûtage de faucons niais pour le vol de la perdrix, de la pie, de la corneille etc. Le colonel Wilson, plus tard Lord Barnes, possédant sur ses terres, près de Diddlington dans le comté de Norfolk, une héronnière où l'on avait autrefois volé le héron, et voulant faire revivre cet exercice, forma, par souscription, une société pour le vol du héron, composée d'une vingtaine de membres. Peels fut aussitôt engagé par cette société qui l'envoya à Valkenswaard pour y aller prendre des faucons pelerins et les dresser pour le vol du héron. Après s'être acquitté de cette tâche, il retourna l'année suivante, c'est à dire en 1815, en Angleterre, amenant dans ce pays le fauconnier Daankers dont nous avons déjà parlé. Depuis cette époque jusqu'en 1827, Peels retourna tous les ans, dans le même but, à Valkenswaard; mais dès cette dernière année il resta en Angleterre, où il mourut en 1838, tandis que Daankers était déjà mort en 1816. Jean Peels eut deux fils, nés tous les deux en Angleterre. L'un d'eux, John Peels, fut d'abord fauconnier chez le Duc de St. Albans; actuellement il est au service de M. Newcome, et vient tous les ans au Loo pour assister aux grandes chasses du héron. Le second fils de Jean Peels, Henri Peels, se trouve en Irlande chez M. W. O'Keefe qui exerce, à sa campagne près de Dublin, le vol de la corneille avec des faucons niais. Les frères Peels sont les seuls fauconniers qui existent pour le moment dans la Grande-Bretagne.

Jean Bots, élève de Daankers, visita en 1821 pour la première fois l'Angleterre en qualité d'aide de F. van den Heuvell et de Jean Peels qu'il accompagna par la suite dans les voyages que ces fauconniers faisaient annuellement à Val-

kenswaard. Depuis 1828, il entreprit seul ces voyages annuels en Hollande, passant l'été à Diddlington pour voler le héron. Lord Barnes cependant, étant mort en 1838, et la société anglaise pour le vol du héron s'étant dissoute, J. Bots alla cette année en France chez M. le baron d'Offémont, pour voler, dans les environs du château d'Offémont près de Compiègne, la perdrix et la corneille avec des faucons passagers. Ce fut alors qu'il accompagna M. d'Offémont dans une excursion à Paris, où des essais de vol du pigeon avec des faucons furent faits sur la place des Tuileries. J. Bots retourna ensuite dans sa patrie, et fut engagé en 1839 par la société pour le vol du héron établie au Loo, à laquelle il a été attaché jusqu'à la fin de la saison de chasse en 1852. Arnaud Bots, frère de J. Bots, accompagna celui-ci, dès 1829, lors de ses voyages annuels en Angleterre; en 1838 il se trouvait également chez M. le baron d'Offémont; il entra en 1839 au service de la société dont nous venons de parler, et mourut en 1851.

Adrien Mollen, natif de Valkenswaard est l'élève de Jean Bots qu'il servit en qualité d'aide depuis 1833 jusqu'en 1836. En 1837 il passa au service du prince de Trautmansdorff, à Oberwaldersdorf, situé à une distance de quelques lieues de Vienne. Il y resta jusqu'en 1840 et affûta, durant cette époque, outre les faucons pelerins qu'il avait apportés de Hollande, des sacres niais apportés de la Hongrie, pour le vol de la perdrix ainsi que pour ceux de la corneille et des grands pluviers que les naturalistes désignent sous le nom d'Oedienèmes. Il entra, en 1841, également au service de la société pour la chasse au vol établie au Loo, cédant sa place chez le prince de Trautmansdorff, à un neveu des Peels, originaire de Valkenswaard.

Les fauconniers hollandais existant et les élèves qu'ils ont formés dans les derniers temps, ayant été successivement engagés par la société établie au Loo, leur histoire se confond depuis cette époque avec celle de cette société, dont nous nous proposons de retracer en peu de mots l'origine.

La société anglaise pour le vol du héron établie à Diddlington s'étant, ainsi que nous venons de dire plus haut, dissoute 2) en 1838, deux membres de cette société, savoir l'hon. Wortly Stuart et M. le baron d'Offémont, se rendirent, au mois de Juillet de cette même année, en Hollande, dans le but de visiter les environs du château royal du Loo, que le fauconnier J. Bots leur avait indiqué comme présentant les conditions les plus favorables pour le vol du héron. Contents de cette visite au delà de leur attente, les deux gentilhommes que nous venons de nommer se réunirent en 1839 avec le duc de Leeds et M. Newcome, pour aller voler le héron dans ces lieux, après avoir obtenu la permission de Sa Majesté le roi des Pays-Bas. Ils avaient en leur service le fauconnier J. Bots et deux aides fauconniers, A. Bots et J. van den Boom; le nombre des faucons affûtés en cette année était de vingt et un, et on prit durant la saison, cent quarante hérons. Encouragé par ce résultat favorable, M. Newcome prit la résolution de faire immédiatement après la saison de la chasse, un tour en Norvège. Il s'embarqua, en effet, au mois d'Août,

1) Napoléon, en voyant au jour la chasse au faucon dans les environs de Fontainebleau, il arriva que les fauconniers s'étaient également rendus dans les chasses, et qu'en de jours fauconniers, volant au vol, vint à passer tout près de l'empereur. Celui-ci, par respect dans le service de la fauconnerie, permit le faucon pour un instant aveugle, le faucon arriva en jour en volant. Ah, le bel oiseau! et le fait

tomber du premier coup. Je mets cette anecdote de H. L. de B. G., à cette époque page de la cour impériale et même ensuite du fait que je viens de raconter. — 2) La même principale de la dissolution de cette société résulte dans le détachement des terres appartenant à la baronnie de ces lieux. Ces terres, une fois cultivées, il fut dès lors impossible de les ériger à cheval sans commettre des délits considérables.

accompagné de M. le baron van Tuyl van Serooskerken, dans un petit navire, et ayant fait en cinq jours le trajet de la Hollande à Christiania, ces messieurs se rendirent incontinent à Dovrefield 1), où ils prirent, dans l'espace de trois semaines trois gerfauts sors.

Plusieurs autres personnes désirant prendre part à ces chasses, il se forma, en 1840, une société d'amateurs pour la chasse au vol, sous la présidence de M. le baron Tindall. La compagnie de fauconniers fut augmentée d'un troisième aide, et Fr. van den Heuvel, le doyen d'âge des fauconniers existant alors se joignit en outre à eux pour prendre une part active à ces chasses. On avait en cette année, vingt-deux faucons, qui prirent cent trente-huit hérons.

Son Altesse royale le prince Alexandre des Pays-Bas ayant été élu président de la société, qui comptait dès lors parmi ses membres, au nombre d'une trentaine, leurs Altesse royales le Prince d'Orange, et les princes Frédéric et Henri des Pays-Bas, on dressa les statuts 2) de cette société, et on organisa deux compagnies de fauconniers, l'une sous la direction de J. Bots, l'autre sous celle d'A. Mollen. Le nombre des faucons fut porté à quarante-quatre, avec lesquels on prit en cette année, deux-cent trente-sept hérons. La saison de la chasse passée, la société envoya J. Bots accompagné de J. van den Boom à Dovrefield, où ils prirent neuf gerfauts sors dans l'espace de quatre semaines.

En 1842, le nombre des faucons était de quarante-quatre, et celui des hérons pris de cent quarante-huit. — En 1843, on prit, avec quarante faucons, environ deux-cents hérons; en 1844, on prit à peu près cent hérons, avec trente-six faucons. L'état de la fauconnerie et le nombre des faucons pris

1) Ce lieu, autrefois fréquenté tous les ans par les fauconniers hollandais n'avait pas été visité par eux depuis quarante ans. — 2) Voici les principaux articles des statuts de cette société, établie sous le nom de HawkingClub, au Loo, avec la permission et sous la protection de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

Le club se compose de membres qui payent annuellement le somme de cent florins en detaxage, destinée pour l'entretien de la fauconnerie.

La chasse au vol aura lieu dans les domaines royaux du Loo, Sa Majesté ayant daigné d'en donner la permission.

La chasse au vol commencera chaque année au 15 du mois de Mai, et continuera jusque vers le 10 Juillet.

restèrent à peu près les mêmes dans les années suivantes jusqu'en 1849, où le nombre des faucons fut réduit à quatorze, mais qui prirent cent vingt-huit hérons. — En 1850, le nombre des faucons fut augmenté de deux, et celui des hérons pris s'éleva à cent trente-sept. — Dès cette année, Sa Majesté notre roi résolut d'entretenir à ses frais le fauconnier Adrien Mollen avec deux aides fauconniers. J. Bots et ses deux aides fauconniers, ainsi que les chevaux restèrent à la charge du club. — Il y avait, en 1851, dix-huit faucons affaîlés, avec lesquels on prit un nombre de hérons à peu près égal à celui de l'année précédente. En 1852, le nombre des faucons fut porté à trente-six, et on prit en cette année deux cent quatre-vingt dix-sept hérons. — La fauconnerie de la Société transférée, déjà depuis 1850, à la maison de chasse attenante au château royal du Loo, ne se compose aujourd'hui que du fauconnier A. Mollen et des aides fauconniers, J. van den Boom, P. Bekkers, P. Mollen et J. Peels.

En terminant ces recherches sur l'histoire de la chasse au vol, nous ferons observer que l'avenir de la fauconnerie en Europe dépendra presque uniquement de l'intérêt qu'y porteront nos souverains, ainsi que du maintien de la Société dont nous venons de retracer l'histoire. Ce sont principalement deux causes qui peuvent amener sa dissolution, savoir le défrichement des bruyères environnant la grande héronnière située dans le voisinage du château du Loo, et en second lieu le manque des fonds nécessaires pour couvrir les frais qu'exige l'entretien de la fauconnerie. Ces causes une fois reconnues, il ne s'agit que de les prévenir, pour transmettre à la postérité un art, autrefois recherché avec avidité, aujourd'hui presque généralement abandonné avec indifférence.

Le président fera le choix d'un secrétaire et d'un trésorier, qui administreront les affaires du club.

À la fin de chaque saison, à un jour à fixer par le président, le trésorier rendra compte de la dépense annuelle, devant les membres présents à La Haye.

La cotisation annuelle doit être payée au 15 Juin ou avant ce jour.

Le président s'est chargé de diriger les chasses; s'il est absent, le plus ancien membre s'en chargera.

Les chevaux, appartenant au club, sont exclusivement destinés à l'usage des fauconniers.

La chasse n'aura lieu que dans les jours surlégués.

Les membres qui désirent se retirer du club sont obligés d'en informer le secrétaire avant le premier Septembre.

Pour devenir membres du club, il est indispensable de se faire proposer par un membre.